



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 152 N° 142
Le mercredi 23 septembre 2026

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

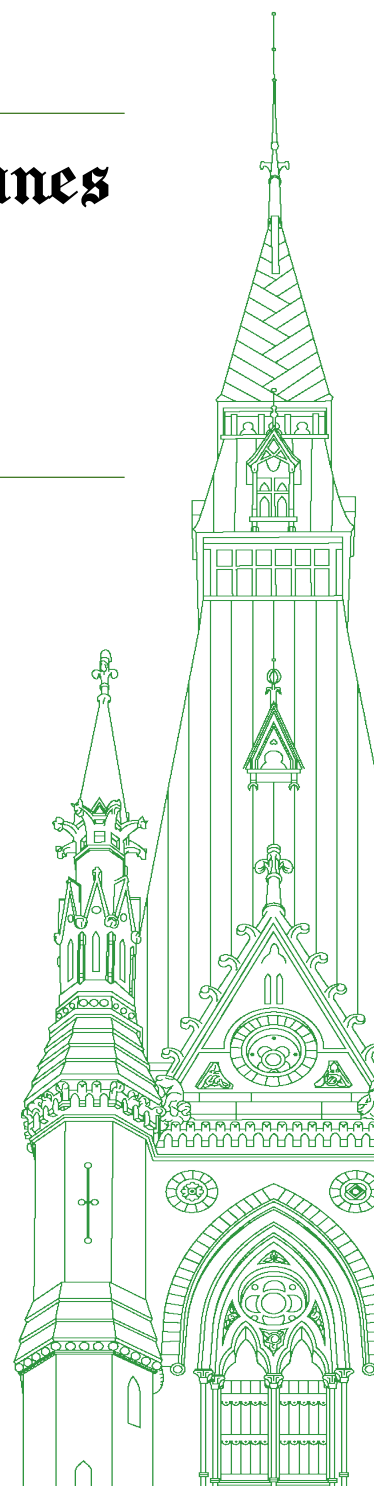


TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 septembre 2026

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

● (1400)

[Traduction]

Le Président: Nous allons maintenant chanter l'hymne national, qui sera entonné par le député de Niagara-Ouest.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

ANGUS CAMPBELL

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous honorons la vie et le service extraordinaire d'Angus Campbell, un aîné respecté de la Première Nation des Ahousaht, qui est décédé le 10 septembre à l'âge de 72 ans.

Pendant plus de 50 ans, Angus a servi sa nation en tant que conseiller en chef et membre du conseil, se consacrant à renforcer la Première Nation des Ahousaht et à améliorer la vie de ses habitants. Malgré les tragédies personnelles, les changements et les épreuves, il a persévéré avec dignité et détermination. Tout au long de ses années de leadership, il a apporté sagesse, stabilité et un dévouement profond envers son peuple. Angus était également un père dévoué de cinq enfants et de trois enfants adoptés, ainsi qu'une source d'amour, de conseils et de force pour ses nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants. Son héritage perdure dans les personnes qu'il a servies et dans les progrès qu'il a contribué à réaliser.

Klecko klecko à Angus Campbell. Qu'il repose en paix. Puisse ses années de service à Ahousaht rester gravées dans notre mémoire pour les générations à venir.

[Français]

HÉBERGEMENT LA PASSERELLE

Peter Schiefke (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour souligner le 30^e anniversaire d'un organisme de la communauté de Vaudreuil qui me tient particulièrement à cœur. Depuis 1996, Hébergement La Passerelle accompagne et soutient de manière confidentielle et anonyme les femmes et les enfants confrontés à la violence conjugale, tout en travaillant activement à sa prévention. Dirigée par Véronique Girard, son équipe ex-

ceptionnelle joue un rôle essentiel dans notre communauté en changeant les choses pour tant de familles.

[Traduction]

L'endroit sûr que La Passerelle offre aux femmes et à leurs enfants qui fuient la violence conjugale dans Vaudreuil ne sert pas seulement de refuge immédiat, mais aussi d'espace où respirer, planifier les prochaines étapes et trouver un chez-soi plus permanent et plus sûr.

[Français]

Au nom de notre communauté de Vaudreuil, je tiens à remercier toute l'équipe d'Hébergement La Passerelle pour ses trois décennies de service. Leur travail est inestimable et nous leur en sommes très reconnaissants.

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Monsieur le Président, Mario, un habitant de Vaughan, a communiqué avec moi à propos de son père âgé de 92 ans. Toute sa vie, ce dernier a travaillé fort, a payé des impôts et a économisé en vue de la retraite, mais, aujourd'hui, il doit compter chaque dollar pour joindre les deux bouts. Son père a fait tout ce qu'il fallait. Ses efforts ont contribué à bâtir le pays, et maintenant qu'il est à la retraite, il se sent pénalisé d'avoir travaillé si fort.

Alors que les aînés comptent chaque dollar dépensé, le gouvernement libéral continue de dilapider des milliards de dollars en lourdeurs bureaucratiques, en frais de consultants, en aide étrangère et en subventions aux entreprises parasites. Les Canadiens sont à court d'argent, tandis que le gouvernement libéral est déconnecté de la réalité.

Le plan des conservateurs consiste à faire économiser de l'argent aux Canadiens. Nous savons comment réaliser des économies de plus de 150 milliards de dollars, soit près de 10 000 \$ par famille, pour réduire la dette, les impôts et le coût de la vie. Mario et son père ont fait leur part. Il est temps que les libéraux en fassent autant en adoptant le plan d'action économique des conservateurs.

● (1405)

LES RELATIONS CANADO-MEXICAINES

Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, *feliz día de la independencia de México*.

Déclarations de députés

Depuis 216 ans, le Mexique trace sa propre voie avec courage et fierté, et depuis 82 ans, le Canada le soutient en tant qu'ami et partenaire. Aujourd'hui, alors que le commerce mondial est en pleine mutation, ce partenariat n'a jamais eu autant d'importance. Le Canada diversifie et renforce ses échanges commerciaux avec des partenaires fiables et le Mexique est l'un des plus importants.

Cette année, l'une des plus grandes missions commerciales d'Équipe Canada jamais organisées s'est rendue au Mexique et plus de 250 entreprises mexicaines sont venues au Canada pour investir et croître. Ensemble, nous faisons de l'Amérique du Nord la région économique la plus compétitive, la plus dynamique et la plus résiliente du monde. En tant que fière Canadienne d'origine mexicaine, je dis *gracias* à notre communauté. Son excellent travail, son talent et sa fougue rendent le Canada plus fort chaque jour.

Les meilleurs chapitres de notre histoire commune sont encore à venir. *Viva México y viva Canada.*

* * *

L'ÉCONOMIE

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Monsieur le Président, j'ai passé l'été dans les collectivités de Moose Jaw, de Lanigan, de Watrous, d'Outlook et bien d'autres pour discuter avec les gens que j'ai l'honneur de représenter. On me disait sans cesse la même chose, à savoir que les Canadiens en ont assez de voir les libéraux dépenser pour leurs petits amis et financer leurs projets favoris lorsque les familles ont du mal à joindre les deux bouts.

Les agriculteurs ont du mal à atteindre le seuil de rentabilité. Je suis de retour à la Chambre et prêt à me battre pour les collectivités de Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan. Il faut défendre le secteur agricole, car il nourrit la population. Il faut exiger que les libéraux se concentrent sur ce qui compte pour le Canada et il faut défendre les institutions qui sont importantes pour les Canadiens, comme les emblématiques Snowbirds, qui sont cloués au sol par les libéraux, qui dépensent pour tout sauf les priorités de notre pays.

Je continuerai à défendre les intérêts de mes concitoyens et de leurs collectivités et à exiger davantage pour notre pays.

* * *

[Français]

TERREBONNE

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Monsieur le Président, cet été, j'ai parcouru Terrebonne à la rencontre de celles et de ceux qui font vivre notre communauté. J'ai visité nos entreprises, échangé sur leurs enjeux et découvert le savoir-faire de leurs équipes. J'ai également participé à plusieurs événements locaux et rencontré des organismes dont le travail change concrètement des vies.

Une grande partie de ma tournée a été consacrée à Emplois d'été Canada. À Terrebonne, c'est 477 jeunes qui ont eu accès à un emploi cet été. J'ai rencontré des jeunes engagés dans des domaines variés comme l'histoire, les camps de jour, l'employabilité, les services à la jeunesse, l'éducation et même la zoothérapie.

Je tiens à les féliciter pour leur énergie et leur engagement et à remercier toutes les personnes qui m'ont ouvert leurs portes cet été et qui contribuent chaque jour à faire de Terrebonne une ville qui grandit et une ville dynamique.

[Traduction]

LE PRIX DE L'ESSENCE

L'hon. Tim Uppal (Edmonton Gateway, PCC): Monsieur le Président, à un moment où les Canadiens sautent des repas parce que le coût des aliments est devenu trop élevé, la dernière chose dont ils ont besoin, c'est d'un gouvernement qui fait encore augmenter les coûts liés à l'acheminement des aliments de la ferme à l'épicerie.

Le prix du diésel a atteint un sommet historique. L'industrie canadienne du camionnage signale que la hausse du coût du diésel se traduira par une hausse des prix pour les Canadiens. Les libéraux coûtent encore plus cher aux Canadiens. Lorsque le coût du diésel augmente, il devient aussi plus coûteux de transporter les aliments, de construire des logements, d'exploiter les fermes, de livrer des marchandises et d'exploiter les entreprises. Ces coûts sont refilés aux familles canadiennes. Voilà pourquoi le Canada affiche le deuxième taux d'inflation alimentaire le plus élevé du G7.

Après des mois de pressions de la part des conservateurs, le gouvernement a finalement fait marche arrière et a reporté la hausse de la taxe sur l'essence qu'il proposait, mais ce n'est pas suffisant. Nous demandons au gouvernement d'éliminer toutes les taxes fédérales sur l'essence et le diésel. Les Canadiens ont besoin d'un véritable répit pour faire baisser les prix, et non d'une autre demi-mesure libérale.

* * *

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'être de retour à la Chambre avec des colègues de partout au pays. Nous sommes ici pour bâtir un Canada fort.

Cet été, j'ai visité des organismes de ma circonscription qui ont reçu du soutien dans le cadre du programme Emplois d'été Canada. Le gouvernement a investi 1,4 million de dollars dans Pierrefonds—Dollard, ce qui a permis de créer 271 emplois pour les jeunes dans 72 organismes communautaires.

[Français]

Des piscines communautaires aux maisons des jeunes comme celle d'A-Ma-baie, des banques alimentaires comme On Rock à bien d'autres comme le carrefour familial de Cloverdale et Éco-quartier, ces organismes ont donné aux jeunes la chance de développer leurs compétences. Quand les jeunes réussissent, le Canada réussit.

À tous les jeunes qui ont apporté leur énergie à leur travail, j'offre mes félicitations et je souhaite une bonne rentrée.

● (1410)

[Traduction]

LE LOGEMENT

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, dès le mois d'octobre, Trevor, un concitoyen de Carstairs, se retrouvera sans emploi. Trevor travaille pour Kaytec depuis 26 ans. Il a récemment reçu un avis de licenciement, car cette entreprise spécialisée dans les revêtements extérieurs ferme ses portes. Le ralentissement des mises en chantier et les droits de douane font que le travail vient tout simplement à manquer, et Trevor n'est pas le seul dans cette situation. Des Canadiens de tout le pays me disent craindre de ne plus pouvoir payer leurs factures, mettre de la nourriture sur la table ou faire le plein d'essence.

L'économie canadienne est en difficulté, le secteur de la construction est en crise et ce sont les Canadiens qui en font les frais. Les libéraux sont déconnectés de la réalité et, après plus d'une décennie de promesses de construction d'habitations, les Canadiens sont toujours aux prises avec une pénurie de logements, tandis que les constructeurs doivent composer avec les formalités administratives de plus en plus lourdes imposées par les libéraux.

Les libéraux doivent cesser d'inventer des excuses et commencer à agir. Quand vont-ils cesser leur obstruction, adopter notre plan conservateur et offrir aux Canadiens le répit dont ils ont besoin?

[Français]

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Monsieur le Président, au nom du Bloc québécois, je tiens à souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Nous le savons: la réconciliation signifie qu'il faut unir ce qui a été divisé. Or, dans un contexte colonial, ce lien n'a jamais existé. Pour construire cette relation, nous devons réellement entrer en contact avec l'autre, égaux, dignes de confiance, ce qui est garant de la fertilité et de la pérennité de ce lien.

Pour que cette confiance puisse exister, encore faut-il qu'elle plonge profondément ses racines à même la vérité. Ce sont la connaissance et la reconnaissance de l'histoire, aussi douloureuse soit-elle, qui peuvent permettre d'estomper les ombres de la méfiance.

Vérité et réconciliation, ces deux mots doivent avoir une prise sur la réalité, un pouvoir transformateur, être l'étendard de notre volonté. Nous ne pouvons pas les brandir d'une main et, de l'autre, porter un projet de loi tel que le projet de loi C-39.

En terminant, je souhaite que cette journée nous rappelle non seulement notre devoir envers les peuples autochtones et l'humanité, mais aussi envers la vie.

Tshinashkumitin.

[Traduction]

LA CÉLÉBRATION D'ANNIVERSAIRES IMPORTANTS À PONTIAC—KITIGAN ZIBI

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Monsieur le Président, les communautés rurales du Canada reposent sur des valeurs

Déclarations de députés

solides: l'entraide, le travail soutenu et la solidarité dans les moments difficiles. Ces valeurs se transmettent de génération en génération.

Cette année, nous sommes fiers de célébrer deux jalons importants à Pontiac—Kitigan Zibi: le 150^e anniversaire d'Otter Lake et le 175^e anniversaire de Litchfield.

[Français]

Depuis leurs débuts, ces deux belles communautés ont grandi grâce à des familles, à des entrepreneurs, à des travailleurs et à des leaders communautaires qui se sont investis pour faire de ces belles communautés des endroits où il fait bon vivre.

Aujourd'hui, nous célébrons leur histoire, mais surtout les gens qui l'ont construite jour après jour et qui continuent de le faire.

[Traduction]

LES AÎNÉS

Chris Lewis (Essex, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole au nom des aînés d'Essex qui, après avoir travaillé dur toute leur vie, payé des impôts et soutenu les générations plus âgées et plus jeunes, ont maintenant du mal à joindre les deux bouts. L'un d'eux m'a écrit pour me confier que, compte tenu de la hausse du coût de la vie dans tous les secteurs de l'économie, notamment l'alimentation, l'essence, les services publics, les assurances et les impôts, il n'a pratiquement plus les moyens de se procurer des biens essentiels, encore moins de se gâter.

Dans Essex comme partout ailleurs au Canada, les aînés sont contraints de faire des choix impossibles. Ils méritent mieux. Pendant que les Canadiens se serrent la ceinture, les libéraux semblent vivre dans un autre monde. Les conservateurs ont un plan pour contrôler les dépenses. Nous proposons de réduire la bureaucratie inutile et l'aide étrangère afin d'alléger le fardeau des travailleurs canadiens. Les aînés pourront ainsi conserver une plus grande part de leur argent durement gagné et profiter pleinement de leur retraite.

LES COOPÉRATIVES

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Monsieur le Président, dans un contexte marqué par une incertitude croissante attribuable à une guerre commerciale qu'il n'a pas déclenchée, le Canada ne peut plus tenir sa sécurité économique ni sa souveraineté pour acquises. Cela nous oblige à nous poser une question fondamentale: à qui appartiennent notre économie et les entreprises qui la composent?

La souveraineté ne se limite pas à ce que nous produisons. Elle consiste à savoir qui dirige nos entreprises, où se prennent les décisions et qui profite de la prospérité que nous bâtissons ensemble. Voilà pourquoi les coopératives sont importantes. Parce qu'elles appartiennent à leurs membres, qu'il s'agisse de travailleurs, d'agriculteurs ou de consommateurs, les coopératives permettent de garder les investissements et les décisions près des communautés qu'elles servent, tout en les rendant plus résilientes à long terme.

Déclarations de députés

Jeudi matin, c'est-à-dire demain, j'invite tous les députés à se joindre à moi pour le petit-déjeuner organisé par Coopératives et mutuelles Canada pour découvrir comment les coopératives et les mutuelles peuvent contribuer au dynamisme de nos économies locales. N'oublions pas que plus la propriété est entre les mains des collectivités, plus le Canada est fort et souverain. J'espère vous y voir nombreux.

* * *

• (1415)

L'ÉCONOMIE

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, j'ai reçu cet été une lettre de Harjeet, dans laquelle il écrit: « J'ai deux emplois depuis six ans. Ma femme travaille aussi. Même si on travaille autant, les temps sont encore plus durs. » Pensons à ce que représente le fait d'occuper deux emplois pendant six ans: partir avant même que le quartier ne se réveille, travailler toute la journée, puis se rendre à son deuxième emploi pendant que les autres rentrent à la maison à temps pour le souper. Harjeet, lui, rentre tard. La cuisine est plongée dans le noir. Son souper l'attend dans le réfrigérateur parce que sa femme est déjà partie pour son quart de travail. Le lendemain, c'est la même histoire.

Les gens comme Harjeet n'ont pas peur de travailler fort. Ils sont épuisés de travailler plus dur et de sans cesse s'appauvrir. C'est pourquoi le plan d'action économique des conservateurs permettra aux familles canadiennes d'économiser 10 000 \$. Nous avons trouvé 150 milliards de dollars d'économies en réduisant le gaspillage à Ottawa, ainsi que les lourdeurs bureaucratiques, le recours aux experts-conseils et l'aide aux entreprises parasites. Harjeet fait sa part, mais les libéraux lui coûtent toujours plus cher. Notre plan fera économiser de l'argent à Harjeet, contrairement à celui des libéraux.

* * *

LE DRAME À MONTRÉAL

Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, à peine quelques jours après la prorogation des travaux de la Chambre pour l'été, un malfaisant a traversé le pays pour tuer des gens à Montréal. De valeureux policiers ont certes limité le nombre de victimes, mais deux hommes exceptionnels ont perdu la vie.

[Français]

L'agent Mohamed Lamine Benredouane travaillait à l'un de nos postes de quartier. À seulement 34 ans, il était un époux dévoué et le père d'un jeune fils, et sa famille s'apprêtait à accueillir un deuxième enfant. Je me souviens de lui comme d'un homme toujours souriant au service de la communauté où il a grandi.

[Traduction]

Michel Moshe Mizrahi était mon voisin dans Côte Saint-Luc. Il était d'une générosité sans borne. Père et grand-père, Michel était profondément aimé. Pendant la fusillade, il a prévenu d'autres personnes du danger et les a aidés à se mettre en sécurité.

Aujourd'hui, nous nous souvenons de deux hommes, un musulman et un juif, qui, face au danger, ont pensé aux autres. Des gens sont en vie aujourd'hui grâce à eux. Que leur courage ne soit jamais oublié et que leur souvenir soit une source de réconfort.

L'ADMISSIBILITÉ À LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Monsieur le Président, Todd Baylis, un policier de Toronto, a été tragiquement abattu par balle dans l'exercice de ses fonctions. Aujourd'hui, sa famille doit assister aux multiples audiences de libération conditionnelle de son meurtrier. Les familles des victimes ne devraient pas être forcées de revivre les moments les plus traumatisants de leur existence simplement pour garder ces ignobles criminels à leur place, derrière les barreaux.

Le projet de loi conservateur C-243 visait à prolonger le délai entre les audiences de libération conditionnelle, une mesure que les libéraux avaient promise à l'association des policiers de Toronto. En mars dernier, ils ont rompu leur promesse et ont voté contre le projet de loi C-243. Ce qui est encore plus alarmant, c'est qu'en janvier prochain, l'un des criminels les plus odieux et les plus dégoûtants de l'histoire du Canada, Paul Bernardo, sera admissible à la libération conditionnelle. Les familles de ses victimes ne devraient pas avoir à revivre ces moments difficiles.

Les libéraux ont choisi les droits des criminels. Les conservateurs se rangeront toujours du côté des droits des victimes.

* * *

LA TRAGÉDIE DE BELLEVILLE

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Monsieur le Président, Belleville, ma ville, se remet d'une épreuve douloureuse. Les bonnes gens de Baie de Quinte sont en colère, perplexes et ébranlés. Ils veulent savoir comment une tragédie a été évitée de justesse dimanche, à la synagogue Sons of Jacob, située à deux pâtés de maisons de mon domicile.

L'agent Jeff Smith, du Service de police de Belleville, a été blessé par le tireur. Mes pensées accompagnent la famille Smith et tous les policiers de Belleville qui sont bouleversés par cet horrible acte de violence.

Je souhaite un rétablissement complet à l'agent Smith, qui a agi en véritable héros. Je tiens à remercier ma collègue, la députée d'Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga. Elle et moi sommes déterminés à soutenir la communauté juive et l'ensemble de la population de notre grande région en cette période difficile.

En terminant, les familles juives de Baie de Quinte et les membres de la congrégation de la synagogue Sons of Jacob ont le droit de se réunir, de pratiquer leur foi et de vivre librement et sans crainte. La haine et l'antisémitisme n'ont pas leur place à Belleville ni au Canada.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

● (1420)

*[Traduction]***L'ÉCONOMIE**

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, malgré les promesses, les engagements sans fin et les demi-mesures du gouvernement libéral, la crise de l'abordabilité au Canada est grave et elle ne fait qu'empirer. L'Institut national de la paie vient de révéler que la moitié des travailleurs canadiens dépensent maintenant la totalité, voire plus, de leur salaire net, sans parvenir à épargner et en s'endettant davantage. Parallèlement, l'OCDE revoit à la baisse ses prévisions de croissance pour le Canada et à la hausse celles de la quasi-totalité de nos partenaires du G7 en raison de l'incertitude et de la stagnation de la productivité.

Malgré tous les protocoles d'entente, les discours et les séances de photos des libéraux, l'économie stagne toujours et la question du coût de la vie a été oubliée. Quand les libéraux adopteront-ils le plan des conservateurs pour que notre pays recommence à croître et à avancer?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes conscients que le coût de la vie est une préoccupation majeure pour les Canadiens. C'est pourquoi nous avons agi sur trois fronts. Tout d'abord, nous nous sommes occupés du logement abordable. Je remercie mon collègue, le ministre du Logement et de l'Infrastructure, pour son plan de portée historique qui vise à offrir davantage de logements abordables et sûrs aux Canadiens. Ensuite, nous avons créé l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui aide 12 millions de familles canadiennes. Enfin, nous avons prolongé la suspension de la taxe d'accise sur l'essence, ce qui aidera tous les Canadiens. C'est ainsi que nous bâtissons un Canada fort.

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, si l'un ou l'autre de ces plans fonctionnait, il n'y aurait pas autant d'anecdotes sur des Canadiens qui en arrachent. Les chiffres ne mentent pas. Les libéraux ont beau faire toutes les promesses qu'ils veulent, s'ils n'obtiennent pas de résultat, la situation ne s'améliorera pas.

Cela dit, tout n'est pas qu'une question de chiffres. On parle de personnes en chair et en os. Un travailleur canadien sur quatre vit désormais d'un chèque de paie à l'autre au pays. Des gens se tournent vers moi, comme Alan, un résident de ma circonscription, qui travaille à plein temps et qui aide sa mère pour l'essence et l'épicerie. À la fin du mois, son compte de banque est vide. Il y a tout un tas de gens comme lui aux quatre coins du pays.

Quand les libéraux se rendront-ils compte du coût réel de leurs politiques à la noix?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Parlons-en, monsieur le Président, des personnes en chair et en os. L'Allocation canadienne pour enfants aide 6 millions de Canadiens; les conservateurs ont voté contre. Le Programme national d'alimentation scolaire du Canada aide 400 000 enfants au pays; eux ont voté contre. Parlons de la prestation canadienne pour les personnes handicapées: elle aide 465 000 Canadiens; eux ont voté contre. Parlons de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels: elle aide 12 millions de Canadiens; eux ont voté contre. Parlons de l'éducation préscolaire et les garderies: 900 000 enfants au pays en bénéficient;

eux ont voté contre. Chaque fois que les conservateurs ont la possibilité d'aider les Canadiens, ils votent contre.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, le monde avance, mais le Canada, lui, s'enlise. L'OCDE a réduit de 25 % les prévisions de croissance pour le Canada. Seuls le Canada et la France ont subi une telle révision à la baisse, alors que tous les autres pays du G7 ont vu leurs perspectives s'améliorer, et les Canadiens paient le prix de cet échec. Une dame de ma circonscription vit dans sa voiture et se rend au gymnase uniquement pour pouvoir prendre une douche. Les libéraux sont de grands parleurs, mais de petits faiseurs.

Le gouvernement libéral annonce des mesures avec empressement, mais agit au ralenti. Quand les libéraux adopteront-ils le plan d'action économique des conservateurs afin que les Canadiens aient de nouveau les moyens de subvenir à leurs besoins?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, il est consternant d'entendre, à la Chambre, les conservateurs dénigrer l'économie à un moment où les Canadiens font front commun pour défendre et renforcer leur pays.

Le Canada enregistrera en 2027 la deuxième croissance en importance parmi les pays du G7. Nous avons créé plus de 200 000 emplois au cours de la dernière année. Par ailleurs, le Canada affiche le ratio de la dette nette au PIB le plus bas du G7 et l'un des déficits les plus faibles du groupe. Nous bâtissons un Canada fort. J'espère que les conservateurs finiront par le comprendre, car les Canadiens nous appuient, et c'est avec eux que nous allons bâtir l'avenir du pays.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, la réalité, c'est que les libéraux sont en train d'affaiblir l'économie. Le premier ministre lui-même a dit que nous étions engagés dans une guerre commerciale, mais les projets dont nous avons besoin pour y faire face ne se concrétiseront que dans plusieurs années, voire plusieurs décennies. Il n'y a toujours pas de date d'achèvement ferme pour le projet du port de Churchill. Le projet d'hydroélectricité de Gull Island ne se terminera qu'en 2037. De grands projets de gaz naturel liquéfié sont prévus pour les années 2030. L'agrandissement du port de Vancouver prendra des années. Nous ne pouvons pas mener une guerre commerciale en maintenant le statu quo.

Le gouvernement libéral est un grand parleur, mais un petit faiseur. Quand cessera-t-il de faire des annonces et commencera-t-il à tenir ses promesses?

● (1425)

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je proposerais un petit tour d'horizon à ma collègue d'en face. Il y a le projet de la rivière Mersey, qui emploie 200 personnes aujourd'hui. Il y a le projet d'interconnexion entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, qui représente 600 emplois. Et à Darlington, 18 000 emplois ont été créés. Qu'en est-il de Pickering, avec ses 30 000 emplois? Au lieu de publier de courts extraits sur Twitter, les conservateurs devraient peut-être nous aider à faire avancer les choses.

[Français]

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, après un an et demi de belles paroles libérales du premier ministre, il n'y a pas beaucoup de résultats.

Questions orales

Il promettait l'économie la plus forte du G7. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: selon l'Institut national de la paie, la moitié des travailleurs dépensent tout leur salaire net ou doivent s'endetter pour vivre.

Pendant qu'on rit de l'autre côté de la Chambre, je rappelle que 28 % des Canadiens vivent d'une paie à l'autre. Pour plus de la moitié d'entre eux, l'épicerie est une des principales sources de stress financier. Les discours libéraux n'aident pas à payer l'épicerie.

Quand vont-ils adopter notre plan d'action conservateur pour faire économiser de l'argent aux Canadiens?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très conscients que la question du coût de la vie et de l'abordabilité est essentielle pour les Canadiens de partout au pays. C'est pour ça qu'on a déjà agi.

Tout d'abord, nous avons lancé, par l'entremise du ministre du Logement et de l'Infrastructure, un plan générationnel pour créer plus de logements abordables et sécuritaires partout au pays.

Ensuite, nous avons annoncé l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, afin d'aider 12 millions de Canadiens. Dans toutes les circonscriptions représentées ici, il y a des gens qui reçoivent cette allocation visant à aider les familles.

Enfin, nous avons prolongé la suspension de la taxe fédérale sur l'essence. Ce sont des mesures concrètes...

Le Président: L'honorable député de Mégantic—L'Érable—Lotbinière a la parole.

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, c'est beaucoup de programmes et beaucoup de mots, mais il y a peu de résultats.

Jessy, du Centre-du-Québec, est désespérée. Elle a vu son budget d'épicerie passer de 120 à 170 \$ par semaine. Elle a dit clairement que notre cher premier ministre n'avait jamais eu à compter son épicerie au dollar près. Jessy compte chaque dollar pour joindre les deux bouts.

Ce que nous voulons, c'est faire économiser de l'argent à Jessy en supprimant toutes les taxes sur l'essence, pas en accordant une petite suspension jusqu'à l'an prochain.

Quand le gouvernement libéral va-t-il adopter notre plan conservateur et donner un peu d'air aux familles?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, comment mon collègue explique-t-il à Jessy qu'il a voté contre l'Allocation canadienne pour enfants? Dans sa propre circonscription, cette allocation aide 24 000 enfants, qui reçoivent 100 millions de dollars chaque année, ce qui fait à peu près 4 600 \$ par enfant. Il a voté contre ça.

Comment explique-t-il à Jessy qu'il a voté contre des soins dentaires pour 39 000 personnes dans sa propre circonscription?

Comment explique-t-il qu'il a voté contre l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, contre une baisse d'impôt pour 22 millions de Canadiens et contre le Programme national d'alimentation scolaire, qui aide 100 000 enfants au Québec en versant à peu près 800 \$ par famille?

C'est incompréhensible.

* * *

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-39 n'a rien à voir avec un Canada fort. C'est un projet de loi pour une démocratie faible. C'est 250 pages de mesures qui passent à la hache presque toutes les lois fédérales, ce qui affaiblit nos droits et notre environnement. Parmi ces mesures, Ottawa se donne le pouvoir de désigner n'importe quelle tranche du territoire québécois comme étant une région d'intérêt national et de la mettre sous tutelle fédérale.

Est-ce que le premier ministre a consulté le Québec avant de s'arroger ces pouvoirs-là sur le territoire québécois?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, une chose que le Bloc québécois n'a pas encore comprise, c'est que nous allons travailler, nous n'allons pas lâcher et nous allons continuer à développer le Québec, à fournir des occasions d'emploi, des occasions, des jobs et des investissements sur tout le territoire. Si la députée veut un exemple, elle n'a qu'à regarder l'entente de Churchill Falls, signée avec le Québec et Terre-Neuve, avec l'implication personnelle et directe du premier ministre. C'est 23 000 emplois et de l'électricité pour des générations de Québécois. Ça, c'est bâtir, et nous allons continuer à bâtir.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je vais prendre ça pour un non. Le Québec n'a pas été consulté sur les régions d'intérêt national. Ce n'est pas tout: après avoir annoncé, sans consulter le Québec, qu'il privatiserait les aéroports, le gouvernement utilise le projet de loi C-39 pour privatiser les ports. Les ports en territoire québécois sont évidemment des infrastructures essentielles pour notre économie et le fédéral ouvre la possibilité qu'ils soient gérés par des investisseurs étrangers.

Avant de légiférer pour privatiser les ports qui sont au Québec, est-ce que le premier ministre a encore une fois oublié de consulter le Québec?

• (1430)

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que la députée a oublié de consulter la personne qui parraine ce projet de loi, en l'occurrence moi-même. Nous ne privatisons pas les ports, point final.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre écarte complètement le Québec des décisions qui le concernent. C'est vrai pour ce qui est du projet de loi C-39, et on l'a encore vu ce matin avec la baisse d'impôt pour les entreprises. Christine Fréchette a déclaré que jamais elle n'avait été consultée. Pourtant, ça creuse un trou d'un milliard de dollars par année dans les finances publiques du Québec. En pleine élection, tous les partis apprennent que, le 6 octobre prochain, ils vont devoir préparer un budget avec un milliard de dollars de moins.

L'obstination du premier ministre à travailler seul nuit carrément à la gouvernance du Québec. Est-ce qu'il va continuer à faire comme si le gouvernement du Québec n'existait pas?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, c'est le paradoxe du Bloc québécois à Ottawa.

Questions orales

Ce que nous avons annoncé, c'est une bouffée d'air frais pour les entreprises au Québec. Nous sommes conscients de la réalité des Québécois et des Québécoises; nous savons que notre économie est faite de PME. Ça va rendre nos PME plus productives, plus concurrentielles à l'échelle nationale et internationale. La première ministre du Québec disait que c'était une bonne chose pour le Québec.

Pendant que les députés du Bloc québécois vont continuer de s'obstiner, nous allons continuer de bâtir un Canada fort avec des entreprises fortes au Québec.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, le système de libération conditionnelle des libéraux est hors de contrôle. La famille de l'agent Todd Baylis et l'association des policiers de Toronto ont récemment réclamé une réforme du système de libération conditionnelle. La famille d'une victime doit se rendre aux audiences de libération conditionnelle tous les deux ans. Un projet de loi conservateur aurait porté cette fréquence à une fois tous les cinq ans, mais les libéraux ont voté contre.

Les libéraux vont-ils écouter la famille de l'agent Baylis et l'association des policiers de Toronto et corriger leurs erreurs du passé?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais prendre un instant pour rendre hommage à Todd Baylis, qui a été tué dans l'exercice de ses fonctions en 1994. Son courage et son sacrifice ne seront jamais oubliés.

Notre gouvernement s'est engagé à renforcer le système de justice criminelle canadien et à protéger les droits des victimes. C'est pourquoi nous avons adopté le projet de loi C-14, visant à renforcer les règles en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine, ainsi que le projet de loi C-16, visant à renforcer les droits des victimes. Je continue de collaborer avec l'association des policiers de Toronto en vue de renforcer nos lois.

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, quelle réponse déconnectée de la réalité! Contrairement à ce ministre, j'ai été agent de libération conditionnelle. Contrairement à ce ministre, j'ai assisté à l'audience de libération conditionnelle de l'assassin de l'agent Baylis. Contrairement à ce ministre, j'ai voté pour faire passer de deux à cinq ans le délai entre les audiences.

Si le ministre veut joindre le geste à la parole, j'ai une proposition à lui faire: pourquoi ne viendrait-il pas nous rencontrer, moi, la famille de l'agent Baylis et l'association des policiers de Toronto à l'occasion d'une réunion que nous pourrions organiser? Il pourra alors les regarder dans les yeux et leur dire exactement ce qu'il vient de dire à la Chambre.

Acceptera-t-il cette rencontre, oui ou non ?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, il est regrettable que l'on cherche à politiser cette question. J'ai rencontré l'association des policiers de Toronto à plusieurs reprises. J'ai également rencontré leur avocat...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je n'entends rien. J'invite le ministre à reprendre depuis le début.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur le Président, il est regrettable que l'on cherche à politiser cette question. Ce que je dirai, c'est que les victimes méritent absolument d'exercer leur droit d'être entendues et d'assister à ces importantes audiences. Nous travaillons en collaboration avec l'association des policiers de Toronto. Je m'engage à poursuivre cette collaboration afin de veiller à ce que nos lois reflètent leurs besoins, mais aussi à garantir la sécurité de tous les Canadiens.

Arpan Khanna (Oxford, PCC): Monsieur le Président, l'agent de la police de Toronto Todd Baylis a été froidement assassiné. Sa famille l'a perdu à jamais. Sous le gouvernement libéral, cette douleur ne s'estompera jamais. Tous les deux ans, cette famille est contrainte de revivre ce cauchemar, avec un nouvel examen du dossier, une nouvelle audience et encore plus de souffrance. Les associations de police et les familles réclament des mesures, mais les libéraux traînent des pieds.

Vont-ils se joindre à nous, défendre les victimes, rencontrer les familles et abroger leur système de libération conditionnelle?

● (1435)

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à signaler que ce dimanche, de nombreuses familles d'agents tués dans l'exercice de leurs fonctions seront présentes ici, à Ottawa. J'ai hâte de rencontrer les membres de ces familles et de leur exprimer notre solidarité indéfectible envers les personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Alors que l'agent Jeff Smith lutte pour rester en vie, je profite également de cette occasion pour réaffirmer notre soutien aux membres des forces de l'ordre qui sont en première ligne. Nous serons toujours là pour soutenir ces agents et leurs familles.

Arpan Khanna (Oxford, PCC): Monsieur le Président, les conservateurs sont également solidaires de la famille de Jeff Smith. Les libéraux sont de grands parleurs, mais de petits faiseurs. C'est à eux qu'on doit ce gâchis. Quand les conservateurs ont tenté de corriger la situation grâce au projet de loi C-243, les libéraux l'ont rejeté. Comme l'a dit le frère de Todd Baylis: « Les droits du meurtrier sont plus importants que les miens, que ceux de mon frère décédé, que les vôtres ou que ceux de n'importe qui d'autre. »

L'association des policiers de Toronto considère que c'est inacceptable. Du côté des conservateurs, nous considérons aussi que c'est inacceptable, car nous avons pour mission d'assurer la sécurité des Canadiens. Nous sommes solidaires des victimes. Nous sommes solidaires de nos courageux agents.

Quand les libéraux en feront-ils autant?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): En tout respect, monsieur le Président, voilà un commentaire fort malhonnête. Tous les députés qui ont été élus à la Chambre, sans exception, sont solidaires des forces de l'ordre, des victimes et de ceux qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Ce n'est pas une compétition.

Nous assurons la sécurité des Canadiens et nous serons toujours solidaires des personnes qui servent en première ligne. Il est honteux de laisser entendre qu'un parti est plus solidaire des victimes qu'un autre.

Questions orales

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Monsieur le Président, sous le régime de libération conditionnelle du gouvernement libéral, un meurtrier peut demander d'être remis en liberté encore et encore. Chaque audience force les familles en deuil à revivre le pire traumatisme de leur vie.

Paul Bernardo aura bientôt une quatrième occasion de demander une libération conditionnelle. Encore une fois, les familles de Kristen French et de Leslie Mahaffy seront obligées de revivre ce cauchemar. Les familles des victimes et la police réclament une réforme du régime de libération conditionnelle. Les conservateurs ont proposé un projet de loi pour y parvenir. Les libéraux ont voté contre.

Pourquoi les libéraux protègent-ils les multiples audiences de libération conditionnelle pour les tueurs au lieu de protéger les familles des victimes?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, au cours des 15 derniers mois, nous avons travaillé d'arrache-pied et avec diligence pour réformer le Code criminel du Canada. Cependant, nous prenons le plus grand soin d'adopter à la Chambre des mesures législatives qui résistent aux contestations constitutionnelles et aux contestations devant la Cour suprême du Canada.

Les conservateurs croient qu'il faut créer des lois à la Chambre et confondre les Canadiens avec des lois qui ne résisteront jamais à une contestation fondée sur la Charte. Nous sommes ouverts à l'idée de faire des réformes, mais nous ferons les réformes qui sont dans l'intérêt du pays et des Canadiens.

[Français]

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, en juin dernier, une jeune femme de 19 ans a été atteinte par balle à Sainte-Foy, victime d'une erreur sur la personne. Deux suspects ont été arrêtés et libérés sous promesse de comparaître. Ils viennent d'être arrêtés de nouveau, et une troisième suspecte a été appréhendée aujourd'hui même.

Le premier ministre va-t-il resserrer les règles de mise en liberté et garder les accusés de crime violent en prison lorsque la sécurité des Canadiens est menacée?

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait très bien, nous avons présenté un projet de loi pour lutter contre les crimes sérieux dans nos communautés et pour renforcer le système pénal en ce qui a trait aux personnes qui commettent des infractions.

[Traduction]

Nous ne nous sommes pas contentés de présenter des projets de loi qui en feront plus pour garder les délinquants violents derrière les barreaux. Nous avons également prévu des mesures de soutien plus solides en ce qui concerne le rôle des participants et des familles, la compréhension des répercussions sur les familles et les victimes lors des audiences de libération conditionnelle et les transferts entre les différents niveaux de sécurité.

Nous travaillerons avec les victimes pour comprendre leurs préoccupations et proposerons des politiques fondées sur les conseils d'experts et de policiers afin d'assurer la sécurité des collectivités.

[Français]

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, ce sont des paroles, des paroles et des paroles. Avant 2015, la sécurité au Canada allait bien. Depuis 2015, les libéraux ont créé un bordel total dans la justice criminelle. Depuis 2015, ils répètent qu'ils vont arranger ça, mais ce qu'on voit, c'est « rien ». Du côté conservateur, nous avons proposé plusieurs projets de loi émanant des députés pour régler les problèmes de sécurité publique au Canada. Les libéraux disent toujours non.

À quel moment les libéraux vont-ils finir d'arrêter de parler pour rien et agir concrètement pour la sécurité publique?

• (1440)

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, franchement, il n'est pas sérieux.

[Traduction]

Le député a eu l'occasion non seulement d'agir, mais même de nous faire part de ses réflexions sur les projets de loi que nous avons présentés pour aider à protéger les collectivités. Qu'a-t-il fait? Il a voté contre les mesures visant à renforcer la sécurité au pays, et tout son caucus a cherché à retarder la mise en œuvre des projets de loi qu'ils réclament depuis des années.

Nous avons besoin d'honnêteté à la Chambre. Nous avons besoin d'intégrité à la Chambre. Il faut joindre le geste à la parole. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne nous contenterons pas de dire comment nous allons protéger les victimes. Nous adopterons les lois qui le feront. Si les conservateurs veulent faire de beaux discours sur la criminalité, le minimum serait de voter en faveur des mesures destinées à protéger...

[Français]

Le Président: L'honorable député de Drummond a la parole.

* * *

L'IDENTITÉ ET LA CULTURE CANADIENNES

Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, parmi toutes les lois que le premier ministre veut enfreindre, il faut ajouter la Loi sur la radiodiffusion.

Ce sont les libéraux eux-mêmes qui ont légiféré pour que le CRTC exige des redevances aux plateformes américaines de diffusion en ligne. Pourtant, ils enfreignent leur propre loi en demandant au CRTC de ne pas la respecter et d'annuler les redevances. Il faut le faire. C'est une capitulation totale contre la culture québécoise au profit des plus grandes fortunes du monde.

Est-ce que c'est trop demander que le gouvernement respecte sa propre loi et laisse le CRTC imposer des redevances?

L'hon. Marc Miller (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je peux confirmer à la Chambre que nous n'avons jamais dit que nous allions modifier la Loi sur la radiodiffusion.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement a dit qu'il abandonne les redevances et qu'il va les compenser par des fonds publics. Où est-ce qu'il va le prendre, cet argent-là? C'est directement dans les poches des contribuables.

Questions orales

Le problème, c'est qu'au lieu de prendre l'argent dans les poches des multinationales d'Internet, le fédéral refile la facture aux citoyens qui n'ont même pas leur mot à dire. En plus d'être grossièrement inéquitable, c'est remplacer un financement durable de la culture protégée par une loi par une somme ponctuelle que n'importe quel gouvernement peut couper n'importe quand.

Est-ce que le ministre va enfin se raviser et choisir le camp de la culture francophone et québécoise?

L'hon. Marc Miller (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une grande fierté de pouvoir me lever à la Chambre, de notre côté de la Chambre, pour représenter des députés, dont une cinquantaine du Québec, qui se lèvent coup sur coup pour voter pour la culture au Québec et au Canada, avec des investissements historiques que n'importe quel autre gouvernement au Canada n'a jamais faits dans son histoire.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, le policier torontois Todd Baylis n'avait que 25 ans quand il a été assassiné dans l'exercice de ses fonctions. Sa famille a dû revivre cette perte tragique lors d'audiences de libération conditionnelle en 2019, 2021 et 2024, et elle devra recommencer dans quelques mois à peine.

Depuis 14 ans, Lisa Freeman, une militante pour la défense des victimes originaire d'Oshawa, a été contrainte à plusieurs reprises de se retrouver face au meurtrier qui a tué son père à coups de hache.

C'est notre système libéral de libération conditionnelle qui est à l'origine de ce problème, et les familles des victimes réclament des changements.

Pourquoi les libéraux continuent-ils à faire revivre sans cesse aux victimes le pire jour de leur vie? À chaque occasion, les détenus ont une chance d'obtenir une libération conditionnelle.

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, bien que je comprenne ce point de vue, il ne s'agit pas d'une mesure libérale. Le gouvernement n'a apporté aucun changement en la matière.

On n'obtient pas systématiquement la libération conditionnelle. Par exemple, dans cette affaire, l'agresseur n'a pas obtenu de libération conditionnelle. Je pense donc qu'une grande partie de ce qu'affirment les conservateurs ne correspond pas à la réalité. Ils tentent de politiser cette affaire.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes ouverts à toute modification appropriée.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, de toute évidence, les libéraux ne comprennent pas. Les conservateurs ont pour mission de veiller à la sécurité des Canadiens. Ils ont déjà donné au gouvernement libéral l'occasion de corriger les lacunes du système libéral de libération conditionnelle. Oui, je parle bien du système libéral de libération conditionnelle, car le projet de loi C-243 aurait prolongé l'intervalle entre les audiences de libération conditionnelle pour les criminels condamnés pour meurtre afin que les familles n'aient pas à revivre sans cesse ce traumatisme. Les

libéraux ont voté contre. Maintenant, des associations de policiers et des victimes réclament des mesures.

Les libéraux admettront-ils qu'ils se sont trompés et aboliront-ils le régime libéral de libération conditionnelle afin de respecter les droits des victimes? Ces droits doivent passer avant ceux des tueurs.

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, c'est tout à fait faux. Dans la présente législature, ce n'est pas aux conservateurs d'assurer la sécurité des Canadiens. C'est le travail du gouvernement, et c'est ce que nous faisons. Tout ce qu'ils font depuis le début, c'est retarder les choses. Ils ont retardé les mesures sur l'accès légal. Ils ont voté contre le projet de loi C-16, qui visait à protéger les droits des victimes. Ils ont également voté contre le renforcement des dispositions législatives contre les crimes haineux au pays. Ils ne sont pas pour la sécurité publique. Ils sont pour la libération des criminels.

● (1445)

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Monsieur le Président, les tueurs en série sont des criminels abjects qui ne devraient pas pouvoir plaider leur cause tous les deux ans pour essayer d'obtenir une libération conditionnelle. C'est précisément pour cette raison que les conservateurs ont présenté le projet de loi de Brian: c'est une question de respect pour les familles des victimes.

Paul Bernardo est un violeur et un tueur en série qui a été condamné pour ses crimes, mais il va avoir une quatrième occasion de demander une libération conditionnelle, tandis que les familles des victimes souffrent. L'avocat Tim Danson a déclaré ceci: « Pour lui, c'est un simple divertissement. Il n'éprouve aucun remords. »

Pourquoi les libéraux ne cessent-ils de faire revivre aux familles des victimes les pires moments de leur vie?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je me permets de prendre un instant pour rendre hommage à Leslie Mahaffy, Kristen French et Tammy Homolka.

Comme la Chambre le sait peut-être, cet individu, qui est incarcéré depuis longtemps, a fréquenté le campus de l'Université de Toronto à Scarborough et a semé la terreur au sein de ma circonscription, Scarborough—Guildwood—Rouge Park. L'incidence de cet individu sur notre société est sans précédent, et je sais que de nombreuses personnes continuent de souffrir des conséquences de ses actes. Je peux assurer à la Chambre que nous continuerons à collaborer avec la police de Toronto...

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Monsieur le Président, les libéraux soutiennent un processus qui fait vivre aux familles de nouveaux traumatismes. Les conservateurs vous ont donné l'occasion de remédier à cette situation. Le projet de loi C-243 aurait allongé le délai entre les audiences de libération conditionnelle pour les personnes reconnues coupables de meurtre, afin que les familles n'aient pas à revivre cette épreuve tous les deux ans. Vous l'avez rejeté. Les libéraux l'ont rejeté.

Le Président: Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

La députée peut poursuivre son intervention.

Questions orales

Laila Goodridge: Monsieur le Président, l'association des policiers de Toronto presse le gouvernement, les libéraux, de cesser d'obliger les familles à devoir constamment se retrouver devant les meurtriers de leurs proches.

Les libéraux vont-ils reconnaître qu'ils ont eu tort et modifier la loi afin que les droits des victimes passent avant ceux des meurtriers?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, revenons simplement sur les six derniers mois et examinons le bilan du Parti conservateur du Canada. En ce qui concerne le projet de loi C-8, le parti d'en face a fait traîner les choses et il a commencé par s'opposer à la mesure législative. Pendant l'étude du projet de loi C-9, qui visait à protéger les victimes et à lutter contre la haine, les conservateurs se sont battus avec acharnement jusqu'au bout et ils ont tenté de bloquer cette mesure législative qui va venir en aide aux communautés vulnérables. Passons au projet de loi C-14, qui renforçait les règles relatives à la mise en liberté sous caution et à la détermination de la peine, ainsi qu'au projet de loi C-16, sur les droits des victimes. Là encore, les conservateurs ont fait traîner les choses en longueur. C'est là...

Le Président: Le député de North York a la parole.

Roman Baber (North York, PCC): Monsieur le Président, en janvier prochain, le violeur et tueur en série Paul Bernardo aura une quatrième chance d'obtenir une libération conditionnelle. Selon l'avocat des familles de Leslie Mahaffy et de Kristen French, ce n'est qu'un divertissement pour Paul Bernardo. Les meurtriers sadiques ne devraient pas bénéficier d'une audience de libération conditionnelle tous les deux ans. Ils traumatisent sans cesse les familles de leurs victimes. Les conservateurs ont présenté un projet de loi pour mettre fin à cette pratique, mais les libéraux l'ont rejeté.

J'aimerais avoir une réponse claire de la part du ministre de la Sécurité publique. Les libéraux protégeront-ils enfin ces familles en mettant fin à la libération conditionnelle libérale?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner que les questions relatives à la sécurité publique, à la libération conditionnelle et à la mise en liberté sous caution ne devraient jamais être politisées. Ce sont des questions très importantes sur lesquelles nous devons collaborer et travailler ensemble. C'est pour ça que je trouve problématique la politisation de ces questions.

Nous défendrons toujours les victimes. Nous serons toujours solidaires des personnes touchées. Nous avons également la Charte canadienne des droits et libertés, qui tient compte des intérêts des deux parties.

* * *

L'ÉCONOMIE

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Monsieur le Président, le contexte mondial évolue rapidement. Mes concitoyens de Pickering—Brooklin ne cessent de me rappeler que nous devons agir rapidement pour garantir la souveraineté économique de notre pays. C'est pourquoi, dès le premier jour de cette session d'automne, le gouvernement a présenté le projet de loi visant à bâtir un Canada fort.

Le ministre des Transports pourrait-il nous expliquer en quoi cette mesure législative nous aidera à répondre aux difficultés aux-

quelles nous sommes confrontés aujourd'hui et à nous acquitter du mandat du gouvernement, qui est de bâtir un Canada fort?

• (1450)

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue du travail qu'elle accomplit et de son engagement remarquable en faveur du développement continu de notre pays.

Nous bâtissons en effet à la vitesse qu'exige la situation et au rythme auquel s'attendent les Canadiens. Nous devons donc faire preuve d'ambition. Nous devons agir rapidement et mener à bien de grands projets tout en continuant à dialoguer avec les Canadiens et les parties prenantes. C'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi visant à bâtir un Canada fort dès le premier jour de la session. Il nous donnerait les moyens de bâtir plus grand, il permettrait au Canada de faire preuve d'ambition, il encouragerait nos jeunes à envisager leur avenir professionnel pour les décennies à venir, et il ferait de notre pays...

Le Président: Le député de Beauce a la parole.

[Français]

Jason Groleau (Beauce, PCC): Monsieur le Président, après 11 ans de régime libéral, même les citoyens qui travaillent à temps plein n'arrivent pas à joindre les deux bouts à la fin du mois. Selon l'Institut national de la paie, la moitié des Canadiens qui ont un emploi dépensent plus que leur salaire net, même davantage. Ce n'est pas mêlant, les familles sont obligées de s'endetter pour manger. Les conservateurs ont identifié plus de 150 milliards de dollars en dépenses libérales inutiles. Ça représente 10 000 \$ par famille.

Est-ce que les libéraux vont adopter notre plan conservateur pour faire économiser de l'argent aux familles?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je vais aider mon collègue pour son prochain envoi postal à ses concitoyens.

D'abord, il devrait leur rappeler que nous avons réduit les taxes pour 22 millions de Canadiens. J'espère qu'il va le mentionner à ses concitoyens. Ensuite, j'espère qu'il va parler du fait que nous avons étendu la suspension de la taxe fédérale sur l'essence, ce qui va aider des citoyens partout au pays. J'espère qu'il va mentionner aussi l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui va aider 12 millions de Canadiens. Ce sont des actions concrètes, immédiates et ciblées qui vont aider les Canadiens.

Jason Groleau (Beauce, PCC): Monsieur le Président, ils sont complètement déconnectés de la réalité. Je suis désolé, mais la réponse du ministre ne mettra pas de nourriture sur la table de Chantal.

Chantal, une mère monoparentale de Saint-Georges qui travaille à temps plein, doit quand même avoir recours aux banques alimentaires. Une fois qu'elle a payé son loyer et ses factures, elle n'a pas assez d'argent pour nourrir ses enfants. Chantal n'est pas la seule. Selon les gens de Moisson Beauce à qui j'ai parlé ce matin, plus de 6 300 Beaucerons ont recours aux banques alimentaires chaque mois.

Combien d'autres familles vont devoir en arriver là avant que les libéraux adoptent notre plan conservateur?

Questions orales

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de sa question.

Il est vrai que plusieurs Canadiens ont de la misère à joindre les deux bouts. Ce que je ne comprends vraiment pas, c'est pourquoi il a voté contre l'Allocation canadienne pour enfants. Qu'est-ce qu'il va dire à Chantal, qui vit dans sa circonscription? Pour une mère de famille monoparentale de deux enfants, ça peut représenter 8 000 \$, voire 10 000 \$.

Pourquoi a-t-il voté contre le Programme national d'alimentation scolaire du Canada, qui aide 100 000 enfants plus vulnérables à Québec? Cela représente à peu près 800 \$. Pourquoi, à chaque détour, pour chaque mesure visant l'abordabilité, que ce soit le Régime canadien de soins dentaires ou l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, vote-t-il toujours contre?

[Traduction]

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Monsieur le Président, selon un sondage publié hier par l'Institut national de la paie, la moitié des travailleurs canadiens dépensent maintenant la totalité, sinon plus, de leur salaire net, ce qui ne leur laisse rien à mettre de côté. Les taxes libérales et les dépenses inutiles du gouvernement ne font qu'augmenter le coût de la vie pour les Canadiens. Le plan des conservateurs fera économiser de l'argent aux Canadiens. Nous avons estimé à près de 10 000 \$ les économies réalisables pour chaque famille canadienne.

Les libéraux adopteront-ils le plan d'action économique des conservateurs afin que les Canadiens puissent garder une plus grande partie de leur argent et avoir de nouveau les moyens de subvenir à leurs besoins?

L'hon. Buckley Belanger (secrétaire d'État (Développement rural), Lib.): Monsieur le Président, il y a un nouveau gouvernement à Ottawa, et il adopte une nouvelle approche axée sur la présence, l'écoute et l'obtention de résultats. Je peux dire au nom du gouvernement du Canada que, lorsque nous avons instauré l'Allocation canadienne pour enfants et l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, nous écoutions ce que nous disaient les habitants de la Saskatchewan. Nous les aidons en temps de crise, mais chaque fois que nous essayons de faire quelque chose, les conservateurs votent contre, sans que l'on sache vraiment pourquoi. Que veulent-ils au juste? Veulent-ils que nous aidions les Saskatchewanais?

De ce côté-ci de la Chambre, je ne crois pas que nous ayons besoin de conseils sur la façon d'aider les familles de la Saskatchewan. Nous avons beaucoup de soutien...

Le Président: La députée de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake a la parole.

• (1455)

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Monsieur le Président, voyons à quel point les libéraux sont déconnectés de la réalité. Plus d'un Canadien sur quatre affirme qu'il aurait du mal à respecter ses obligations financières si son chèque de paie était retardé d'une semaine seulement. Les Canadiens ont besoin d'un gouvernement qui s'efforce de réduire leurs coûts et de les aider à améliorer leur sort. Comme je l'ai dit, le plan d'action économique conservateur prévoit près de 10 000 \$ d'économies pour chaque famille canadienne. J'entends les libéraux se mo-

quer de ce montant, car ils pensent que ce n'est pas beaucoup d'argent.

Je pose de nouveau la question: les libéraux adopteront-ils notre plan afin que les Canadiens puissent économiser de l'argent et avoir de nouveau les moyens de subvenir à leurs besoins?

L'hon. Buckley Belanger (secrétaire d'État (Développement rural), Lib.): Monsieur le Président, je crois sincèrement que les conservateurs n'ont pas de plan. Ils vantent ce plan, mais je ne pense pas qu'il existe. Pour résumer, alors que nous examinons toutes les prestations que nous essayons de mettre en place pour soutenir les familles de la Saskatchewan, une chose est sûre: les députés d'en face ont voté contre. D'ailleurs, le premier ministre de la Saskatchewan, l'honorable Scott Moe, a déclaré que le Canada fait un excellent travail. Je ne sais pas trop à qui ils parlent, mais ils pourraient peut-être retourner dans leur province et parler aux gens de la Saskatchewan pour voir ce qui se passe vraiment.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré que l'abordabilité est aujourd'hui en meilleure posture qu'elle ne l'a été depuis plus d'une décennie. Il ne pourrait pas être plus déconnecté de la réalité. Le dernier sondage de l'Institut national de la paie montre que plus du quart des Canadiens vivent d'un chèque de paie à l'autre et que plus de la moitié d'entre eux dépensent la totalité ou plus de leur salaire net chaque mois. Les libéraux ne répondent tout simplement pas aux besoins des Canadiens ordinaires.

Les libéraux adopteront-ils le plan d'action économique des conservateurs afin que les Canadiens puissent économiser de l'argent et avoir de nouveau les moyens de subvenir à leurs besoins?

Corey Hogan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, on entend toujours le même discours, mais quand on parle de vrais Albertains, on n'entend pas ce genre de propos pessimistes, car il n'y a jamais eu de meilleur moment pour être Albertain au Canada. Les investissements, la production pétrolière et la satisfaction à l'égard du gouvernement fédéral et de notre chef atteignent des niveaux records.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, les libéraux sont tellement déconnectés de la réalité.

J'aimerais que tous les députés écoutent ce que j'ai à dire au sujet d'un Canadien qui s'appelle Mark. Mark a fait des promesses à son employeur qu'il ne peut tout simplement pas tenir. Il a dû agir contre ses convictions afin de garder son emploi. Mark a si peu confiance dans l'économie canadienne qu'il a placé presque tous ses investissements aux États-Unis. Mark a des projets de retraite en Europe, mais ces derniers semblent maintenant en péril.

Comment des Canadiens comme Mark peuvent-ils concrétiser les changements promis par les libéraux?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député et cet homme nommé Mark devraient peut-être parler à une autre Albertaine, Danielle Smith, qui a dit qu'il n'a jamais été aussi avantageux d'être un citoyen de sa province et qu'elle n'a jamais été aussi optimiste quant à l'avenir de l'Alberta et d'un Canada fort.

Questions orales

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, pour des millions de familles, le jour de paie n'offre plus l'occasion de joindre les deux bouts. C'est simplement le jour où on espère réussir à payer ses factures. Selon l'Institut national de la paie, plus de la moitié des travailleurs canadiens dépensent chaque dollar qu'ils rapportent à la maison, ne gardant absolument rien à mettre de côté, et seuls 18 % d'entre eux affirment que leur salaire suit le rythme du coût de la vie.

Les libéraux semblent insister sur le fait que leur plan fonctionnelle, mais ils sont manifestement déconnectés de la réalité, et les Canadiens n'ont plus d'argent. Les familles travaillent de plus en plus fort et perdent de plus en plus de terrain.

Quand les libéraux mettront-ils un terme à cette misère et adopteront-ils le plan économique des conservateurs afin que les Canadiens aient de nouveau les moyens de vivre?

L'hon. Rebecca Chartrand (ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends pas cette fausse indignation, car, quand on examine les votes des conservateurs, on constate qu'ils se sont opposés à toutes les mesures destinées à soutenir les Manitobains. Prenons, par exemple, l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels.

Grâce à l'allocation pour enfants, au régime de soins dentaires et à l'assurance-médicaments, nous redonnons de l'argent aux Canadiens. Nous aidons les Canadiens là où cela compte le plus, et le député d'en face continue de voter contre chacune de ces mesures.

Eric Duncan (Stormont—Dundas—Glengarry, PCC): Monsieur le Président, le dernier sondage de l'Institut national de la paie montre que les libéraux sont déconnectés de la réalité et que les Canadiens n'ont plus d'argent. Plus d'un travailleur canadien sur quatre vit d'un chèque de paie à l'autre et aurait du mal à payer ses factures si sa paie était retardée ne serait-ce que d'une semaine. C'est le niveau le plus élevé en cinq ans.

Les choses continuent d'empirer, et les libéraux continuent de miser sur les mêmes approches inefficaces. Le plan des conservateurs vise à faire économiser de l'argent aux Canadiens en supprimant toutes les taxes fédérales sur l'essence, qui correspondent à 25 ¢ le litre environ, jusqu'à la prochaine fête du Canada. Les libéraux vont-ils enfin adopter notre plan?

• (1500)

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'être de retour à la Chambre. J'espère que tous les députés ont passé un bel été.

Le gouvernement est déterminé non seulement à renforcer le Canada d'un océan à l'autre, mais aussi à établir des partenariats dans le monde entier. Nous diversifions nos échanges commerciaux comme jamais auparavant dans l'histoire du pays.

À l'heure actuelle, les entreprises canadiennes ont accès à 1,5 milliard de consommateurs dans le cadre de partenariats sans droits de douane, et nous prévoyons doubler ce chiffre. Voilà notre plan. Le ministre du Commerce international, le premier ministre et l'ensemble du gouvernement se concentrent sur l'établissement de ces partenariats, de manière à contribuer à la croissance des entreprises canadiennes partout dans le monde.

Eric Duncan (Stormont—Dundas—Glengarry, PCC): Ce sont beaucoup de belles paroles, monsieur le Président, mais il n'y a aucun résultat. Après tout, il y a encore pire dans les statistiques issues du sondage. Celles-ci confirment l'ampleur catastrophique de la crise du coût de la vie pour les travailleurs canadiens. En effet, seulement 18 % d'entre eux estiment que leur revenu augmente au même rythme que le coût de la vie, l'alimentation constitue maintenant la principale source de stress financier dans 55 % des cas, et près de la moitié des Canadiens actifs sont angoissés par leur endettement.

Combien de sondages et de rapports qui révèlent la détresse de M. et Mme Tout-le-Monde faudra-t-il encore avant que les libéraux renversent la vapeur en adoptant le plan d'action économique des conservateurs, de manière à laisser davantage d'argent dans les poches des Canadiens pour que ceux-ci aient les moyens de ne plus vivre?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord sur la prémisse de la question du député. J'estime que les résultats sont au rendez-vous. Prenons le tout premier Sommet canadien de l'investissement: en un an à peine, 500 milliards de dollars ont été engagés. On parle de 1 demi-billion de dollars qui seront investis ici même, dans notre pays. Résultat? Il y aura des emplois payants pour les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Les accords commerciaux que nous concluons donnent aussi des résultats. Prenons juste les Émirats arabes unis: nous sommes parvenus à signer un accord commercial en moins de 45 jours. Il n'y a jamais eu autant d'effervescence qu'en ce moment. Voilà comment nous allons bâtir un Canada fort.

[Français]

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, notre récent sommet de l'investissement a attiré des investisseurs du monde entier qui souhaitent participer à l'avenir du Canada.

Alors que notre pays attire de nouveaux investissements dans l'ensemble de notre économie, le ministre des Transports peut-il informer la Chambre des mesures que prend notre gouvernement pour créer des conditions propices à l'investissement et renforcer l'économie canadienne, y compris pour le secteur des transports?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue de son travail visant à bâtir un Canada fort.

Le tout premier Sommet canadien de l'investissement témoigne du potentiel et des possibilités extraordinaires que nous avons ici même au Canada. Nous avons vu cette confiance se traduire en gestes concrets, avec près de 500 milliards de dollars en nouveaux engagements d'investissement.

Nous allons bâtir plus grand, plus rapidement et plus efficacement avec l'aide de cette députée et de l'ensemble du gouvernement.

[Traduction]

LE TRANSPORT AÉRIEN

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, à la télévision, le ministre des Transports a montré de façon magistrale comment on esquive des questions simples. Quand on lui a demandé si la privatisation des aéroports ferait augmenter les prix, il a répondu qu'il ne pouvait pas dire non. En fait, il a promis que les frais seraient partiellement réglementés. Si un pilote annonçait que le train d'atterrissage est partiellement fonctionnel, personne ne prendrait l'avion, et bientôt, sous ce gouvernement, personne n'en aura les moyens. Les libéraux sont déconnectés de la réalité et coûtent plus cher aux Canadiens.

Le ministre est-il déconnecté de la réalité au point de penser qu'une hausse des prix partiellement réglementée est une aubaine pour les familles, ou vend-il nos aéroports simplement pour enrichir les proches et les amis du Parti libéral?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous avons l'intention de réglementer les frais qui figurent sur les billets d'avion et qui font grimper les prix. En fait, ces frais augmentent déjà. À mesure que les installations aéroportuaires sont améliorées, les investissements en capital et les coûts sont reflétés aux voyageurs sous forme de frais liés aux améliorations aéroportuaires. Ils ne sont pas réglementés à l'heure actuelle. Nous avons l'intention de les réglementer.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, cela fait maintenant 11 ans, et la situation ne cesse de s'aggraver. La stratégie du ministre consistant à esquiver les questions à la Chambre lui vaut peut-être des points auprès du premier ministre, mais chaque fois qu'il esquive, c'est le contribuable canadien derrière lui qui en fait les frais. Les Canadiens ont réclamé une baisse des tarifs aériens, pas une nouvelle surtaxe libérale pour aller rendre visite à leur grand-mère. Les libéraux ne font que prononcer de belles paroles sans obtenir de résultats. Notre plan conservateur vise à faire économiser de l'argent aux Canadiens.

Alors, qu'en est-il? Le ministre va-t-il admettre qu'il a complètement renoncé à maintenir des tarifs aériens abordables pour les familles, ou souhaite-t-il simplement transformer les aéroports canadiens en un club privé réservé aux riches et à l'élite?

• (1505)

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je sais que c'est le chef du député qui rédige les questions, mais il devrait vraiment écouter la première réponse et adapter sa question après l'avoir entendue. Je viens de lui dire que ces tarifs ne sont actuellement pas réglementés. Nous avons l'intention de les réglementer.

[Français]

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, nous, les conservateurs, voulons faire épargner de l'argent aux contribuables canadiens, mais les libéraux, eux, songent à de nouvelles façons d'aller chercher de l'argent dans les poches des gens.

En fin de semaine, en entrevue à CTV, le ministre des Transports, celui qui veut privatiser quatre aéroports, a dit qu'il refuse de garan-

Questions orales

tir que les frais des passagers n'augmenteront pas après la privatisation des aéroports.

Est-ce que le ministre des Transports pourrait être clair? Est-ce que les frais facturés aux passagers vont augmenter, oui ou non?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, dans le processus en cours, nous avons découvert qu'il y a effectivement des frais dans le système actuel, notamment des fonds pour l'amélioration des infrastructures des aéroports, qui sont remboursés à même les tarifs, les prix et les forfaits aériens. Cela n'est pas réglementé aujourd'hui. Nous avons pleinement l'intention d'assujettir ce genre de frais à une réglementation.

* * *

[Traduction]

L'IDENTITÉ ET LA CULTURE CANADIENNES

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le Canada compte certains des plus grands cinéastes, acteurs et producteurs au monde. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons pu le constater au Festival international du film de Toronto, où des pôles d'innovation mettent en valeur de nouvelles façons de raconter des histoires et où des créateurs de contenu prouvent que le talent canadien a sa place sur les plus grands écrans du monde et nous rappellent que notre pays continue d'attirer l'attention du monde entier.

Le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles pourrait-il nous parler du travail que fait le Canada pour cultiver des liens d'amitié internationaux afin que le secteur audiovisuel du Canada puisse continuer de prospérer chez nous et dans le monde?

L'hon. Marc Miller (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, ce fut un réel plaisir d'être au Festival international du film de Toronto la semaine dernière et de rencontrer des créateurs du Canada et du monde entier. J'ai eu l'occasion de signer deux traités de coproduction: un avec le Royaume-Uni et l'autre avec l'Espagne. Cela fait partie d'un réseau de 60 traités que nous avons conclus dans le monde entier et qui génèrent environ 500 millions de dollars dans l'économie du Canada. Les créateurs ont besoin du soutien du gouvernement du Canada, mais en même temps, l'aide qui leur est fournie sert à renforcer notre souveraineté culturelle, ce qui est plus nécessaire que jamais.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a passé des mois à redéfinir sa vision des relations avec les États-Unis. Il a déclaré que le président Trump était un président transformateur, avant de dire qu'il était à l'origine d'une rupture mondiale. Il a affirmé que l'intégration équivalait à la subordination. Puis il a été question de la forteresse nord-américaine et d'un engagement pris à New York pour que le Canada contribue à rendre à l'Amérique sa grandeur. Après avoir déclaré la guerre économique, le premier ministre propose désormais la formation d'un bloc régional de la potasse.

Je suis désolé, mais serait-il possible que le premier ministre fasse preuve d'un peu de cohérence objective, ou est-ce que la souffrance de la population canadienne et la stagnation de notre économie servent seulement à atteindre des objectifs politiques?

Affaires émanant des députés

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, la potasse canadienne permet de maintenir des prix alimentaires abordables partout dans le monde pour tous nos alliés, y compris les Américains. Peut-être que le député d'en face pourrait réaliser que nous nous trouvons dans une situation géopolitique complexe et que le Canada peut être la solution pour le monde. Nous pouvons fournir la potasse qui permet de maintenir des prix alimentaires abordables pour le monde entier. Peut-être que les conservateurs arriveront à le comprendre.

* * *

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je tiens à remercier les membres de Seniors for Climate Action, qui ont parcouru le pays avec la caravane Seniors Climate Witness afin de sensibiliser la population à la crise climatique, comme les scientifiques le font. Le 17 octobre 2025, le premier ministre s'est engagé devant la Chambre à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Depuis, il semble avoir changé de cap.

Ma question est simple: avant d'engager des dizaines de milliards de dollars dans la construction d'un pipeline aux conséquences importantes sur le climat, le gouvernement va-t-il au moins présenter à la Chambre une analyse coûts-avantages, voire une prétendue analyse de rentabilisation pour nous montrer en quoi ce projet s'inscrit dans la stratégie du pays?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes résolus à poursuivre nos efforts pour combattre les changements climatiques et pour favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Tant qu'à parler des événements de l'été, parlons du projet de Churchill Falls, qui vise la production de 14 000 mégawatts d'électricité propre, assez pour chauffer et climatiser tous les foyers de Toronto, de Montréal et de Vancouver. Voilà ce que nous sommes en train de faire. Nous concentrons nos efforts sur le déploiement de solutions énergétiques propres afin de réussir la décarbonation de notre économie, et nous comptons bien y arriver.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1510)

*[Français]***LOI RELATIVE À UN CADRE NATIONAL SUR LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 septembre, de la motion portant que le projet de loi C-266, Loi concernant l'élaboration d'un cadre national concernant les métiers spécialisés et la mobilité de la main-d'œuvre, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Comme il est 15 h 10, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-266 sous la rubrique des affaires émanant des députés.

Convoquez les députés.

● (1525)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*(Vote n° 174)***POUR**

Députés

Aboulttaif	Acan
Aitchison	Al Soud
Albas	Ali
Allison	Alty
Anandasangaree	Anderson
Anstey	Arnold
Au	Auguste
Baber	Bailey
Bains	Baker
Baldinelli	Bardeesy
Barlow	Barrett
Battiste	Beech
Begum	Belanger (Desnethé—Mississippi—Churchill River)
Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)	Bendayan
Berthold	Bexte
Bezan	Bittle
Block	Blois
Bonk	Borrelli
Bragdon	Brassard
Brière	Caley
Calkins	Caputo
Carney	Carr
Casey	Chagger
Chambers	Champagne
Chang	Chartrand
Chatel	Chenette
Chi	Chong
Church	Clark
Cobena	Cody
Connors	Cooper
Cormier	Coteau
Dabrusin	Dalton
Dancho	Dandurand
Danko	Davidson
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Niagara South)
Dawson	Deltell
d'Entremont	DeRidder
Deschênes-Thériault	Desrochers
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Diotte
Doherty	Dowdall
Duclos	Duguid
Duncan	Dzerowicz
Earle	Ehsassi
El-Khoury	Epp
Eyolfson	Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Falk (Provencher)	Fancy
Fanjoy	Fergus
Fisher	Fonseca
Fortier	Fragiskatos
Fraser	Fry
Fuhr	Gaheer
Gainey	Gallant
Gasparro	Gazan
Genuis	Gerretsen
Gill (Calgary Skyview)	Gill (Brampton West)
Gill (Calgary McKnight)	Gill (Windsor West)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Gladu
Gobeil	Goodridge
Gould	Gourde
Grant	Greaves
Groleau	Guay
Guglielmin	Gull-Masty
Gunn	Hajdu
Hallan	Hardy
Harrison	Hepfner

Hirtle
Hodgson
Holman
Hussen
Idlout
Jaczek
Jeneroux
Joly
Kayabaga
Kelly
Khanna
Kirkland
Kmic
Koutrakis
Kramp-Neuman
Kuruc
Lalonde
Lamoureux
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Lattanzio
Lavack
Lawton
Leitão
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lloyd
Long
Ma
MacDonald (Cardigan)
Mahal
Malette (Bay of Quinte)

Maloney
Martin
Mazier
McGuinty
McKenzie
McKnight
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Melillo
Mendès
Michel
Miller
Moore
Morrison
Motz
Myles
Nater
Nguyen
Oliphant
O'Rourke
Patzner
Petitpas Taylor
Powlowski
Ramsay
Redekopp
Rempel Garner
Robertson
Romanado
Ross
Royce
Sahota
Sari
Scheer
Schmale
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Sodhi
Sousa
Stevenson
Strahl
Sudds
Thomas
Tochor
Turnbull
van Koeverden
Vandenbeld
Viersen

Ho
Hogan
Housefather
Iacono
Jackson
Jansen
Johns
Joseph
Kelloway
Khalid
Kibble
Klassen
Konanz
Kram
Kronis
Kwan
Lambropoulos
Lantsman
Lapointe (Sudbury)
Lauzon
Lavoie
LeBlanc
Leslie
Lightbound
Lobb
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Majumdar
Malette (Kapusking—Timmins—Mushkego-
wuk)
Mantle
May
McCauley
McKelvie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLean (Calgary Centre)
McPherson
Ménard
Menegakis
Miedema
Mingarelli
Morin
Morrisey
Muys
Naqvi
Nathan
Noormohamed
Olszewski
Osborne
Paul-Hus
Poilievre
Provost
Rana
Reid
Roberts
Rocheffort
Rood
Rowe
Ruff
Saini
Sawatzky
Schiefke
Seeback
Shahnawaz
Shipley
Small
Solomon
Steinley
St-Pierre
Stubbs
Tesser Derksen
Thompson
Tolmie
Uppal
Van Popta
Vien
Villeneuve

Vis
Watchorn
Weiler
Yip
Zuberi— 295

Affaires courantes

Warkentin
Waugh
Williamson
Zahid

CONTRE

Députés

Barsalou-Duval
Blanchet
Bonin
Champoux
Deschênes
Garon
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Lemire
Perron
Simard
Thériault— 21

Beaulieu
Blanchette-Joncas
Brunelle-Duceppe
DeBellefeuille
Fortin
Gaudreau
Larouche
Normandin
Plamondon
Ste-Marie

PAIRÉS

Députés

Anand
Hanley
Lake
Ntumba
Richards
Sidhu (Brampton East)
Zerucelli

Godin
Kusie
Lawrence
Reynolds
Sarai
Valdez
Zimmer— 14

Le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[Français]

Le Président: Je désire informer la Chambre qu'en raison du vote par appel nominal différé, la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 12 minutes.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, qui porte sur le projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux.

Le Comité a étudié le projet de loi et a décidé d'en faire rapport à la Chambre avec des propositions d'amendement.

*Ordres émanant du gouvernement***LOI SUR LA JOURNÉE NATIONALE DES ATHLÈTES CANADIENS**

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.) demande à présenter la loi instituant la journée nationale des athlètes canadiens.

— Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter un projet de loi visant à instituer une journée nationale des athlètes canadiens.

(La motion est réputée adoptée.)

L'hon. Arielle Kayabaga: Monsieur le Président, pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le Président: Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, nous demandons que la motion soit adoptée avec dissidence, s'il vous plaît.

Le Président: Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Français]

LOI VISANT À BÂTIR UN CANADA FORT

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose que le projet de loi C-39, Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, c'est un privilège de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler de cet important projet de loi, le texte législatif à caractère économique le plus important depuis des décennies.

La prospérité du Canada a toujours reposé sur notre capacité à transporter des marchandises sur de vastes distances. C'est dans notre ADN, profondément ancré en nous par la nature même de notre géographie.

[Traduction]

Aujourd'hui, notre capacité à transporter des marchandises à la vitesse et à l'échelle nécessaires à la prospérité de notre pays est mise à l'épreuve. Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont en pleine mutation. La concurrence s'intensifie. Les relations commerciales de longue date ne peuvent malheureusement plus être tenues pour acquises. Pour le Canada, en tant qu'économie ouverte, cette réalité dicte un message fondamental: nous devons réagir. Nous devons améliorer notre résilience, notre diversification, notre compétitivité à l'échelle mondiale et notre autonomie.

Nous devons réagir en renforçant notre souveraineté économique et continuer d'être en parallèle un partenaire fort et fiable pour les pays du monde entier. Dans cette nouvelle réalité, les anciennes façons de penser, de faire des affaires et de voir le monde ne suffisent plus. Elles ne répondent pas aux besoins en matière de vitesse, de

portée, de résilience et de fiabilité. Parfois, il est nécessaire de se réinventer.

En tant que Canadiens, nous devons prendre en main notre propre destin et renforcer notre capacité à voler de nos propres ailes, tout en renforçant les partenariats qui comptent le plus. En tant que pays, tous ensemble, c'est en bâtissant les chaînes d'approvisionnement de l'avenir que nous multiplierons les réussites, aujourd'hui et demain. Nous devons tout réinventer: les ports, le réseau ferroviaire, les routes, les aéroports, les corridors commerciaux, de même que nos façons de faire, de prendre des décisions et de traiter l'information, sans oublier la vitesse à laquelle nous menons à bien nos projets.

• (1530)

[Français]

Au cours de la dernière année, j'ai eu l'occasion de parcourir notre pays et d'échanger avec des Canadiennes et des Canadiens d'un océan à l'autre. J'ai également rencontré des représentants de chambres de commerce, de conseils et d'entreprises. J'ai longuement parlé avec des travailleurs des défis auxquels nous sommes confrontés. Nous avons formulé ensemble certaines propositions et, surtout, j'ai pris le temps d'écouter attentivement ce que les gens de partout avaient à dire.

Plus tôt cette année, Transports Canada a publié deux documents de discussion présentant des propositions, et, une fois de plus, nous avons écouté. Le projet de loi C-39 est le résultat de tout ce travail, un travail pangouvernemental comportant de nombreux documents de discussion qui proviennent de plusieurs ministères.

Ce projet de loi constitue l'un des textes législatifs à caractère économique les plus importants depuis une génération. Il est le fruit du travail de plusieurs ministères qui ont uni leurs efforts et il explique précisément comment nous allons transformer ces avantages en occasions à saisir.

[Traduction]

Examinons les détails du projet de loi. J'aimerais commencer par ce qu'on appelle les corridors commerciaux. Nous sommes un pays exportateur et, pour cette raison, le système de transport du Canada est notre épine dorsale, car il permet la circulation sûre, sécuritaire et efficace des marchandises. Il permet d'acheminer des produits clés vers les magasins, chez nous et à l'étranger, ainsi que vers les ports pour les expédier par voie maritime. Il a ainsi une incidence directe sur le coût de la vie pour les Canadiens.

Au cours des dernières années, le gouvernement a travaillé avec ardeur dans le but d'améliorer cette infrastructure. Grâce au Fonds national des corridors commerciaux, nous avons investi plus de 4 milliards de dollars dans plus de 200 projets partout au pays. Notre objectif est simple: accroître et améliorer la capacité afin qu'il y ait moins d'attente, une circulation plus fluide et des résultats plus rapides. Ce travail important se poursuit dans le cadre du Fonds pour la diversification des corridors commerciaux et du Fonds d'infrastructure pour l'Arctique, ainsi que du nouveau Fonds pour un Canada fort, qui servira à faire des investissements commerciaux en capitaux dans des entreprises et de grands projets canadiens d'intérêt national, aux côtés d'investisseurs du secteur privé.

Avec le projet de loi C-39, nous allons plus loin, car nous aurons le pouvoir de désigner certaines zones géographiques ou routes importantes comme des corridors commerciaux nationaux, et nous établirons par la suite des objectifs de rendement clairs. L'objectif général, qui était auparavant d'augmenter la capacité, consiste désormais à gagner en efficacité et en fiabilité. Autrement dit, nous aiderons différentes parties du système, par exemple les ports, le réseau ferroviaire, les aéroports, le transport routier et le secteur de l'entreposage, à mieux coordonner leurs activités et à surveiller leur bon déroulement. Nous mettrons sur pied un conseil national des corridors chargé de trouver les causes des retards et de proposer des améliorations au système, de trouver des gains d'efficacité et d'aider les différents acteurs à prendre des décisions plus coordonnées.

Dans l'ensemble, ces changements permettront d'accélérer le transport des marchandises entre leur lieu de fabrication et les ports et de réduire les retards à ces points achalandés afin de rendre le transport plus fiable pour les exportateurs. Cette fiabilité est plus qu'une question d'efficacité. Il s'agit d'offrir des options aux entreprises canadiennes.

L'an dernier, le premier ministre s'est fixé l'objectif ambitieux de doubler les exportations canadiennes vers d'autres pays que les États-Unis d'ici 10 ans. Cet objectif a inspiré ce projet de loi. Ce n'est pas une mince affaire, mais c'est absolument nécessaire si nous voulons rendre notre économie plus résiliente et moins exposée aux risques associés à une trop grande dépendance à un seul marché ou à un seul pays.

[Français]

Le Canada possède ce que le monde recherche. Même si cela est vrai, nous devons aussi passer à l'action. Il faut rendre notre pays suffisamment accessible et prévisible pour que les autres pays veuillent accroître leurs échanges commerciaux avec nous.

Cela signifie que les pôles commerciaux, particulièrement les ports, doivent fonctionner au rythme des entreprises. Ils doivent pouvoir prendre des décisions et mobiliser des capitaux avec davantage de souplesse. Ils doivent mieux collaborer, déplacer des marchandises plus rapidement et assurer un meilleur suivi afin de réduire les goulots d'étranglement et de diminuer les coûts, ce qui fera du Canada un partenaire économique beaucoup plus attrayant.

Voici comment nous comptons y parvenir. Les modifications législatives proposées renforceraient la gouvernance des administrations portuaires en exigeant des évaluations régulières et des évaluations réalisées par des tiers qui seraient communiquées au ministre. D'autres dispositions exigeraient la mise à jour régulière des plans d'utilisation des terrains et des plans d'affaires et moderniseraient l'établissement des droits portuaires pour les ports détenus et exploités par Transports Canada. Les ports bénéficieraient d'une plus grande souplesse financière et de nouvelles possibilités de générer des revenus.

Cela s'accompagnerait, bien entendu, d'une surveillance accrue ainsi que de la création d'une autorité réglementaire qui obligerait les exploitants à fournir des données afin que nous puissions mieux mesurer le rendement de nos chaînes d'approvisionnement.

Toutefois, il ne suffit pas qu'un port ou une administration portuaire agisse seul. Ces changements doivent être coordonnés, et les administrations portuaires doivent renforcer leur collaboration à l'échelle des corridors afin que les portes d'entrée commerciales du Canada puissent atteindre l'envergure nécessaire pour soutenir la

Ordres émanant du gouvernement

concurrence à l'échelle internationale et renforcer nos chaînes d'approvisionnement nationales.

Je veux être très clair: le Canada ne privatise pas ses ports. Le Canada est propriétaire des terrains. Nos administrations portuaires canadiennes sont des entités indépendantes et autofinancées chargées de gérer ces terrains au nom du gouvernement du Canada. Elles agissent essentiellement comme des propriétaires fonciers qui louent ensuite des parcelles à des exploitants de terminaux privés. Ces exploitants construisent et exploitent les infrastructures essentielles dont dépendent nos agriculteurs, nos producteurs et nos fabricants canadiens.

Ce que fait ce projet de loi, c'est accroître la flexibilité dont disposent nos administrations portuaires pour saisir de nouvelles occasions commerciales et s'adapter aux nouvelles réalités du commerce international. Nos ports doivent être agiles, fiables et efficaces, et disposer des ressources nécessaires pour atteindre notre objectif de doubler nos échanges commerciaux avec des partenaires autres que les États-Unis au cours des 10 prochaines années.

Nous proposons donc la création d'un conseil national des corridors commerciaux chargé de consulter les peuples autochtones, les provinces, les territoires, les municipalités et d'autres intervenants et de formuler des recommandations visant à renforcer la collaboration entre les ports au sein de chaque corridor commercial désigné.

Environ 80 % du commerce canadien en volume avec des pays non américains est transporté par des navires maritimes. Cette mesure aiderait les ports à prendre de l'expansion, à planifier à long terme et à répondre à la demande mondiale croissante.

● (1535)

[Traduction]

Nous souhaitons également aborder la certitude réglementaire et la réduction du fardeau administratif. Un système réglementaire simple et clairement défini permettra d'établir un fondement cohérent pour aider les entreprises à investir, à croître et à demeurer concurrentielles tout en appliquant des normes strictes en matière de sécurité et d'environnement.

Le projet de loi propose des modifications législatives visant à améliorer l'efficacité, à restreindre les fardeaux administratifs chronophages, à réduire les coûts pour les entreprises et à favoriser un système de transport concurrentiel. Les modifications proposées permettront de simplifier les règles et les processus d'approbation tout en préservant les normes canadiennes, qui comptent parmi les plus rigoureuses au monde. Par exemple, nous éliminerons de nombreux examens redondants lorsque d'autres processus s'appliquent déjà. C'est l'approche « un projet, une évaluation », qui s'accompagne d'un processus simplifié, d'évaluations parallèles et d'échéanciers plus précis.

Il s'agit également de nous arrimer plus rapidement aux normes internationales, d'accélérer le processus d'approbation pour les projets à faible risque, de réduire certaines exigences superflues en matière de rapports et d'offrir une certaine souplesse en cas d'urgence.

Enfin, pour appuyer les efforts menés par le Bureau des grands projets, Transports Canada constituera un bureau des projets de transport au sein du ministère, afin de renforcer les procédures fédérales en matière d'octroi de permis, de coordination et de consultation de la Couronne pour certains projets liés au transport.

Ordres émanant du gouvernement

Ensemble, ces mesures visent à favoriser des chaînes d'approvisionnement concurrentielles et résilientes, à améliorer la souplesse du système et à faciliter le transport de marchandises essentielles à moindre coût pour les entreprises et les Canadiens.

• (1540)

[Français]

Le prochain volet que j'aimerais aborder concerne la façon dont nous comptons améliorer la numérisation du commerce. Il s'agit de l'une des plus grandes possibilités qui s'offrent à nous. De nombreux exportateurs canadiens dépendent encore de systèmes fondés sur le papier, ce qui ralentit la circulation des marchandises et augmente les coûts. Les formulaires douaniers, les connaissements, les certificats d'origine sont souvent traités de façon séquentielle et par plusieurs autorités. C'est une façon de faire qui appartient au passé.

Dans certains cas, les formalités administratives ajoutent des jours au délai de dédouanement. Pendant ce temps, nos concurrents, notamment Singapour, le Japon, la Corée du Sud, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande ont adopté l'avenir et disposent de systèmes commerciaux entièrement numérisés, de bout en bout. Un rapport d'Access Partnership de 2025 estime que le commerce sans papier au Canada pourrait réduire les coûts commerciaux pour les entreprises jusqu'à 4,2 %. Les documents sont transmis une seule fois. Ils circulent en parallèle. Les marchandises sont dédouanées en quelques heures, et non en quelques jours.

Le projet de loi propose de changer cette situation. Ses mesures appuieraient la numérisation du commerce, qui permettrait dans de nombreux cas aux entreprises de ne fournir les renseignements qu'une seule fois et de les partager de façon sécurisée entre plusieurs ministères et organismes fédéraux, conformément au principe « dites-le-nous une seule fois ». La loi préciserait également la validité juridique des documents électroniques transférables, comme les connaissements, afin de favoriser leur utilisation dans les processus de commerce international.

Ces processus commerciaux numérisés permettraient aux marchandises de circuler plus rapidement, offrant aux entreprises une plus grande prévisibilité et renforçant à la fois la compétitivité du Canada et sa réputation. Le passage au numérique réduirait les erreurs dans les documents et les délais administratifs, tout en favorisant une gestion plus efficace des chaînes d'approvisionnement. Surtout, ce type d'efficacité pourrait nous aider à libérer jusqu'à 100 milliards de dollars de potentiel économique.

[Traduction]

C'est peut-être le Bureau des grands projets qui est l'exemple le plus évident de ce potentiel: il doit accélérer et simplifier le processus fédéral d'approbation des projets d'infrastructure hautement prioritaires et des projets d'intérêt national. En créant un point d'entrée unique pour tous ces projets, nous réduirions le délai d'examen et de prise de décision au niveau fédéral à un an au maximum. D'autres changements nous permettraient de disposer d'une autorité unique et d'une seule décision par projet. Nous obtiendrions un cadre réglementaire associé simple et efficace.

J'ai déjà souligné que le secteur des transports et les chaînes d'approvisionnement constituent l'épine dorsale de l'économie de notre pays, mais, sans une main-d'œuvre stable et qualifiée, ces chaînes d'approvisionnement ne peuvent pas fonctionner. Les dizaines d'arrêts de travail survenus ces dernières années, y compris des interruptions majeures du transport ferroviaire, ont montré à quelle vitesse l'instabilité peut se répercuter sur l'ensemble de l'économie.

Ce genre de situation touche les travailleurs et les entreprises, en plus de nuire à la réputation du Canada en tant que partenaire commercial fiable. Quand ces arrêts de travail se produisent, ce sont également des centaines de milliers d'emplois syndiqués dans les sites de production, les usines, les mines de charbon et les projets énergétiques qui sont menacés. C'est pourquoi nous renforcerons la stabilité de la main-d'œuvre afin d'assurer le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, grâce à des travailleurs bien rémunérés bénéficiant de conventions collectives solides.

Les mesures concrètes prévues dans le projet de loi permettraient notamment d'améliorer le règlement des litiges, la mobilité de la main-d'œuvre, la formation professionnelle et le perfectionnement des compétences. Nous avons besoin de solutions à long terme en matière de recrutement, de maintien de l'effectif et de résilience parce que la mise en place et l'exploitation de chaînes d'approvisionnement modernes nécessitent des personnes dotées de compétences de premier plan, comme celles dont disposent les Canadiens, et exigent que ces personnes soient affectées aux postes appropriés. Nous devons commencer dès maintenant à constituer cette main-d'œuvre.

Je rejette la critique selon laquelle ce projet de loi ne contribuerait pas à la stabilité des chaînes d'approvisionnement. Le gouvernement actuel investit et met en place des mesures pour soutenir les travailleurs, soutenir les employeurs et conclure des accords là où ils se négocient le mieux, c'est-à-dire autour d'une table. Nous continuerons d'investir dans des processus et des règlements qui permettent de conclure des conventions collectives et de recruter les personnes dont nous avons besoin. Les meilleurs travailleurs au monde s'activent au sein de nos chaînes d'approvisionnement nationales et de nombreux syndicats de premier plan au Canada, et nous devons les aider à conserver leur emploi. Ils souhaitent conserver leur emploi et ils sont fiers du travail qu'ils accomplissent.

• (1545)

[Français]

Les changements que nous proposons contribueront à mettre en place un réseau de transport plus moderne et plus réactif, capable de faire face aux pressions économiques, d'améliorer la performance de nos corridors commerciaux et de libérer de nouvelles capacités.

Comme l'a dit le premier ministre, le monde ne reviendra pas à ce qu'il était. L'ancien ordre ne reviendra pas. Nous devons donc réagir, nous adapter et aller de l'avant.

Nous devons bâtir, comme je l'ai dit, le pays et les systèmes qui sous-tendent le meilleur pays du monde, dont les chaînes d'approvisionnement. Nous devons bâtir les chaînes d'approvisionnement et les systèmes de demain. Nous devons bâtir un Canada plus connecté au monde, plus concurrentiel et plus sûr, moins vulnérable à un seul marché et mieux en mesure de tenir bon par lui-même. Nous devons agir. Nous devons agir maintenant en avançant vers ce nouvel horizon.

*Ordres émanant du gouvernement**[Traduction]*

En conclusion, ce projet de loi constitue une mesure législative majeure sur le plan économique. Il touche au fondement même du système économique canadien, à savoir nos réseaux de transport, et à la manière dont nous traitons les propositions d'investissement et les projets de toutes tailles d'un bout à l'autre du pays. Il rationalise les processus sans pour autant abaisser les normes. Il aide les syndicats et les employeurs à conclure des conventions collectives et ne vise pas à provoquer de conflits de travail. Il contribue à rendre nos réseaux de transport plus efficaces et plus performants et à réduire les coûts pour les entreprises, les exportateurs et, surtout, pour les Canadiens, que ce soit dans les rayons des supermarchés ou ailleurs.

Je suis très fier de présenter à la Chambre le projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort, et j'attends avec impatience les délibérations qui auront lieu dans cette enceinte.

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, en 2023, le gouvernement a annoncé la création du Bureau national de la chaîne d'approvisionnement, mais cela n'a donné aucun résultat. Puis, l'année dernière, nous avons adopté le projet de loi C-5, qui a conféré aux libéraux des pouvoirs exceptionnels, mais cela n'a donné aucun résultat. Les libéraux ont ensuite créé un bureau chargé des projets spéciaux, mais jusqu'à présent, cela n'a donné aucun résultat. Aujourd'hui, ils veulent encore étendre la bureaucratie.

Quand le gouvernement va-t-il enfin produire des résultats? Quelque 500 projets sont en attente d'approbation, mais jusqu'à présent, le gouvernement ne fait rien. Nous en avons assez des annonces. Quand les libéraux vont-ils enfin se mettre au travail pour les Canadiens?

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur le Président, nous sommes ici dans une assemblée législative, et nous avons l'intention de légiférer. Je conteste pratiquement tout ce qu'a dit le député. Tout d'abord, nous allons réduire la bureaucratie, et non l'étendre. Nous allons simplifier les processus, et non les alourdir. Quant au projet de loi C-5, dont nous sommes très fiers, il a mené à la création du Bureau des grands projets, qui examine actuellement 27 projets d'intérêt national. Le modèle et le succès du Bureau des grands projets doivent être reproduits dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, le ministre est-il d'accord avec moi pour dire que la Régie de l'énergie du Canada, c'est les pétrolières?

Le commissaire en chef est l'ancien avocat-conseil principal de TC Énergie, anciennement TransCanada Corporation, propriétaire du TransCanada pipeline, qui a changé de nom après le fiasco d'Énergie Est. La commissaire en chef adjointe est une ancienne cadre de Royal Dutch Shell. Une autre commissaire est une ancienne conseillère juridique pour Pembina Pipeline Corporation et Shell Canada Limited. Un autre arrive de chez Imperial Oil et Canadian Oil Sand Limited. Un autre encore arrive de chez Cenovus Energy, une compagnie de sable bitumineux.

Est-ce que mon collègue est d'accord avec moi pour dire que, la Régie de l'énergie du Canada, c'est les pétrolières, et que le projet de loi C-39 tasse les scientifiques et les remplace par les avocats de cette industrie?

● (1550)

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur le Président, la Régie de l'énergie du Canada est une cheffe de file mondiale en la matière et a accès aux meilleures expertises et à toute la science. Elle agit de façon indépendante.

Nous pensons que ceux qui s'occupent de régir l'énergie devraient régir l'énergie, le nucléaire devrait régir le nucléaire et j'en passe. Nous voulons arriver à des approbations ou à des non-approbations de projets plus rapidement pour que les investisseurs puissent se sentir à l'aise, que ce soit au Québec, que ce soit en énergie renouvelable ou que ce soit ailleurs au pays dans un autre champ d'activité.

Nous allons agir et nous allons agir rapidement.

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le ministre des Transports de son discours dans le cadre du projet de loi C-39. J'aimerais lui poser la question suivante: comment rassurer les gens qui se posent des questions concernant le droit de grève et leur expliquer que ce projet de loi vise plutôt à faciliter la conclusion d'accords entre les syndicats et les travailleurs?

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Sherbrooke qui revendique, elle aussi, un avenir plus certain pour les entreprises et les entrepreneurs de chez elle.

Les travailleurs canadiens bénéficient d'un droit constitutionnel à la grève. Dans ce contexte, nous avons proposé des dispositions, comme un médiateur spécial. Ce processus est fait sur mesure pour des cas particulièrement difficiles. Nous savons que 95 % des conflits se règlent, mais pour les 5 % restants, nous voulons qu'il y ait un médiateur spécial pour aider les deux parties à arriver à des ententes, sans pour autant...

[Traduction]

Le vice-président adjoint (John Nater): Nous poursuivons les questions et observations.

La députée d'Edmonton Strathcona a la parole.

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, le Congrès du travail du Canada, Unifor, le Syndicat des Métallurgistes, Teamsters Canada et d'autres syndicats, qui représentent des millions de travailleurs canadiens, ont dit très clairement au gouvernement que les nouveaux pouvoirs prévus dans le projet de loi C-39 porteraient atteinte au droit fondamental des travailleurs de faire la grève, de refuser de travailler.

Ces organismes ont participé aux consultations bidon des libéraux. Ils leur ont exprimé directement leurs préoccupations, mais le gouvernement a quand même présenté un projet de loi qui donnerait au ministre de nouveaux pouvoirs extraordinaires pour intervenir lors d'une grève légale. Pourquoi le ministre a-t-il ignoré les avertissements du mouvement syndical au Canada, et s'engagera-t-il à retirer ces nouveaux pouvoirs du projet de loi C-39?

Ordres émanant du gouvernement

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur le Président, comme ma collègue le sait très bien, l'article 107 du Code canadien du travail n'a presque aucune restriction. Le projet de loi mettrait en place des garde-fous précis qui en régiraient l'utilisation pour que les parties puissent parvenir à une entente, et ce, seulement après le recours à des médiateurs spéciaux et à d'autres processus visant à aider les parties dans des relations patronales-syndicales particulièrement difficiles. Le gouvernement n'a aucun intérêt à se mêler des conflits de travail. Nous voulons que les parties règlent leurs différends à la table de négociation, et le projet de loi prévoit des mesures pour ce faire.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Monsieur le Président, mon collègue d'en face a mentionné dans son discours que les libéraux disposent d'un bureau des grands projets qui est censé approuver des projets dans un délai d'un an, c'est-à-dire 12 mois. Cette Chambre a adopté le projet de loi C-5 il y a 15 mois, et pourtant, pas un seul projet n'a été approuvé par ce bureau.

Combien de temps faut-il pour établir quelles entreprises profitent à Brookfield et ainsi permettre à ce bureau d'approuver des projets?

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur le Président, la première chose que je conseillerais à mon honorable collègue, c'est de « rester à l'écoute ». Des projets ont été publiés dans la *Gazette du Canada*. Je l'invite à lire les numéros réguliers de la *Gazette du Canada*. Le Bureau des grands projets est présentement en train d'examiner 27 grands projets d'intérêt national.

Pendant que j'y suis, je tiens à remercier Dawn Farrell et l'ensemble du personnel du Bureau des grands projets, qui, au cours des 12 derniers mois, ont fait un travail colossal pour bâtir notre pays.

• (1555)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports a mentionné vouloir utiliser l'expertise en place pour faire accélérer les grands projets d'intérêt national. Puisqu'on parle d'expertise, il y a la conseillère scientifique en chef du Canada qui est venue au Comité permanent de la science et de la recherche et qui nous a dit la chose suivante: elle n'a jamais été consultée pour les projets d'intérêt national.

C'est drôle. Quand le ministre parle d'expertise, il ne consulte pas sa propre expertise, qu'on paie avec des fonds publics. Au lieu d'essayer de nous faire croire qu'il utilise l'expertise en place, peut-il simplement confirmer qu'il ne l'utilise que lorsqu'elle va dans le sens de sa vision des choses?

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur le Président, je confirme que nous sommes fiers d'avoir une conseillère scientifique en chef parce que nous sommes toujours guidés par la science. Cela nous aide, de façon pangouvernementale, à définir la politique scientifique du gouvernement. Pour ce qui est des régulateurs, des régies, ils ont évidemment accès à la meilleure expertise disponible en matière d'énergie, de nucléaire et de transport pour exercer leurs fonctions indépendantes respectives.

[Traduction]

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, ce projet de loi est une abomination. Je veux revenir au projet de loi C-5 pendant que je parle du projet de loi C-39. Tout le libellé de ces mesures législatives repose sur le postulat que le Cabi-

net peut désigner un projet d'intérêt national ou une région d'intérêt national sans aucun critère, sans aucune analyse coûts-avantages ni aucune preuve de sa rentabilité.

Le ministre s'engagera-t-il à présenter des faits à la Chambre avant de désigner tout projet ou toute région d'intérêt national?

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur le Président, à l'instar du projet de loi C-5, le présent projet de loi établit un processus qui aide les investisseurs, les promoteurs de projets ainsi que ceux qui évaluent chacun des projets, de façon indépendante ou autrement, à mettre à profit les meilleures connaissances scientifiques et autres compétences spécialisées pour examiner la proposition dont l'organisme de réglementation est saisi, sans oublier, bien sûr, l'obligation de consulter les Premières Nations.

Ce processus peut se dérouler plus rapidement sans qu'on abaisse la moindre norme ni qu'on affaiblisse les normes canadiennes ou notre capacité d'évaluation. Nous pouvons faire en sorte que ces projets soient évalués rapidement, de manière à obtenir un oui ou un non en un an.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est du déjà vu.

Il y a un an et demi, le premier ministre est arrivé comme une bourrasque à la Chambre des communes, l'air d'un héros, avec une nouvelle mesure, le projet de loi C-5. Selon lui, celui-ci allait apporter des changements législatifs tous azimuts à une vitesse qui ne se serait pas vue depuis des générations. D'après les médias, ce projet de loi allait permettre de bâtir monts et merveilles. Pourtant, 18 mois plus tard, combien de chantiers ont bel et bien été menés à terme?

Une voix: Zéro.

L'hon. Pierre Poilievre: Ai-je bien entendu « zéro », monsieur le Président? Est-ce que les libéraux le contestent? Il règne un silence de mort en face. La réponse, c'est zéro.

Combien de permis le nouveau bureau a-t-il délivrés? Zéro. Combien d'employés travaillent sur les chantiers en cause? Après 18 mois, c'est un gros zéro, rien, le néant. Cependant, pas de souci: aujourd'hui, les libéraux annoncent un autre projet de loi tous azimuts. Les médias l'ont régurgité tel quel, comme si c'était parole d'évangile. Cette fois, les libéraux reprennent exactement les mêmes promesses.

Le problème va au-delà du fait que les libéraux n'ont rien approuvé et n'ont rien fait bâtir. Il y a au minimum 500 projets qui traînent sur le pupitre du premier ministre. Si je dis 500, c'est parce que c'est le nombre de projets d'envergure dont s'occupe l'Agence d'évaluation d'impact, mais il y en a tout un tas d'autres dans divers ministères et agences. Les projets sont dispersés entre beaucoup trop d'organismes pour que qui que ce soit puisse nous dire combien il y en a qui sont en attente d'une approbation du gouvernement fédéral. Il n'en reste pas moins qu'après 18 mois, aucun d'eux n'a été approuvé. Pas la moindre loi ni la moindre mesure fiscale hostiles à l'exploitation héritées de l'ère Trudeau n'ont été supprimées. Pas le moindre centimètre d'oléoduc n'a été construit.

Rappelons-nous que le premier ministre a dit que nous traversons une crise existentielle. Si l'on suit son raisonnement, notre survie même serait en jeu puisqu'il parle d'une véritable « guerre ». Or, est-ce ainsi qu'un pays agit en temps de guerre? Si nous avions progressé à ce rythme pendant la Seconde Guerre mondiale, le bombardier Lancaster n'aurait jamais été construit en deux ans. En fait, il serait peut-être encore sur la planche à dessin.

Il y a eu une multitude d'annonces, de sommets, de discours, de cérémonies de signature et d'autres déclarations illusoires. Nous avons entendu parler d'innombrables projets qui seraient approuvés, désignés ou inscrits à diverses listes. Or, les pipelines ne se construisent pas sur du papier; ils se construisent sur le terrain. Les projets avancent lorsque les pelles sont dans le sol, non lorsqu'ils figurent dans un registre. L'énergie ne se transporte pas au moyen de protocoles d'entente; elle est exportée vers les marchés internationaux par pétrolier. Malheureusement, rien de tout cela ne se concrétise. Il y a beaucoup de belles paroles, mais aucun résultat. Les annonces se multiplient, mais les réalisations sont absentes. Le spectacle continue, mais la réalité demeure inchangée.

Voici la réalité, le résultat: au-delà des manchettes élogieuses, rien n'a été accompli depuis 18 mois. Le projet de loi précédent s'appelait la Loi visant à bâtir le Canada. Or, rien n'a été bâti. Aujourd'hui, nous sommes saisis d'un projet de loi intitulé Loi visant à bâtir un Canada fort. En 18 mois, les libéraux ont donc réussi à ajouter un seul mot. Un mot de plus sur un bout de papier: voilà le bilan de 18 mois de travail. La seule réalisation concrète du premier ministre, c'est la création de 14 nouveaux organismes gouvernementaux.

Alors, nous y revoilà. Un autre projet de loi nous est présenté, mais il n'abrogerait pas les dispositions du projet de loi C-69, la loi hostile à l'exploitation des ressources de Justin Trudeau. Il n'éliminerait pas non plus la taxe sur le carbone pour les industries et, au bout du compte, il ne changerait rien aux obstacles qui subsistent dans le cadre juridique actuel.

Examinons, par exemple, le fardeau administratif créé par le projet de loi C-69 des libéraux, la loi hostile à l'exploitation de Trudeau. Même si le projet de loi à l'étude était adopté aujourd'hui, toute personne souhaitant réaliser un projet devrait quand même fournir une analyse de « l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires », comme si cela avait le moindre rapport avec les mines, les pipelines ou les ports maritimes.

Autre exemple — et c'est mon préféré —, même si le projet de loi à l'étude était adopté, les promoteurs auraient quand même à tenir compte de « tout autre élément utile à l'évaluation d'impact dont l'Agence peut exiger la prise en compte ». Autrement dit, rien ne limite le nombre de facteurs que les fonctionnaires pourraient examiner avant d'approuver un projet. Comment les libéraux peuvent-ils parler de certitude réglementaire devant autant d'ambiguïté?

• (1600)

Les libéraux prétendent que le projet de loi facilitera la réalisation de projets. C'est ce qu'ils ont promis la dernière fois, alors on ne devrait pas se faire d'illusions. Le projet de loi réduira-t-il le nombre d'obstacles vexatoires ou inutiles dressés par des groupes d'intérêts purs et durs financés par l'étranger, qui font échouer des projets depuis plus de 10 ans? Eh bien, le projet de loi maintient une approche très ouverte en matière de consultations sur les projets, dans laquelle carrément n'importe qui a le droit de faire part de ses observations et de témoigner lors d'audiences avant qu'un projet

Ordres émanant du gouvernement

soit réalisé. Ainsi, on pourrait entendre des intérêts américains qui veulent nuire au Canada, ceux qui ont aidé Justin Trudeau à se faire élire grâce à un financement étranger massif lors des élections de 2015, d'autres qui financent des groupes hostiles à l'exploitation des ressources naturelles qui vont à l'encontre des intérêts du Canada afin de tuer les projets dans l'œuf. Nul doute, on joue du coude. Le projet de loi ne changerait rien à la situation.

Monsieur le Président, je me demande si je peux demander une faveur. Pourriez-vous arrêter la minuterie afin que je puisse parler plus de 10 minutes, tout en respectant la limite de 10 minutes?

L'hon. Kevin Lamoureux: Eh bien, techniquement, nous le pouvons.

L'hon. Pierre Poilievre: Non, il s'avère que nous ne le pouvons pas.

Cependant, monsieur le Président, aux termes de ce projet de loi, le délai d'un an pourrait être suspendu à tout moment. L'organisme de réglementation pourrait arrêter le compteur afin que le temps écoulé ne compte pas dans le délai d'un an. On pourrait perdre sept ou huit ans et continuer à prétendre que tout s'est déroulé en un an. Aux termes de ce projet de loi, les bureaucrates pourraient invoquer trois ou quatre prétextes différents pour marquer un temps d'arrêt, ce qui signifie que le fameux délai d'un an pour la prise de décision que le ministre a vanté auprès des médias n'est en réalité qu'une illusion.

De plus, le ministre qui est assis devant moi pourrait prolonger de 90 jours le délai d'obtention d'un permis pour un projet. Si cela ne suffit toujours pas aux bureaucrates du gouvernement, ils pourraient s'adresser au Cabinet et obtenir une prolongation permanente de l'étude d'un projet de loi. Quelle entreprise sensée mettrait de côté des milliards de dollars pour un grand projet en sachant qu'un cabinet libéral, qui a passé la dernière décennie à bloquer des projets, aurait le pouvoir légal de retarder indéfiniment l'approbation d'un projet, voire la prise de décision à son sujet?

Dans le cadre du système actuel, le délai prévu par la loi ne commence à courir qu'une fois que le promoteur a mené à bien un long processus obligatoire de planification préalable et de consultations. Ce processus n'est même pas pris en compte dans l'échéancier législatif existant. Aux termes du projet de loi C-39, le promoteur serait tenu de recueillir et de produire encore plus de renseignements, notamment toutes les données techniques et scientifiques détaillées nécessaires non seulement à l'étude d'impact, mais aussi à l'ensemble des procédures d'autorisation applicables. Tout cela devrait avoir lieu avant que le délai d'un an ne commence à courir.

Monsieur le Président, si vous me demandiez de parler pendant une heure avant que le chronomètre ne démarre pour mon intervention de 10 minutes, je suis persuadé que les libéraux en seraient ravis. Or, dans la réalité, un délai d'un an pour un projet, cela n'existe pas.

Bref, une fois de plus, ce sont de grands parleurs et de petits faiseurs. Ce délai d'un an n'est qu'un écran de fumée, un autre mirage. La réalité, c'est qu'il faudra encore de nombreuses années avant qu'un concept ne voie le jour. En fin de compte, il n'y a absolument aucune limite. Ce projet de loi ne semble être, une fois de plus, que des paroles en l'air, des gros titres sans date de livraison.

Ordres émanant du gouvernement

Par ailleurs, le fait que le premier ministre poursuive les mêmes politiques que celles menées par le gouvernement libéral ces 10 dernières années a des conséquences bien réelles. Il a affirmé à la Chambre des communes que la vie n'avait pas été aussi abordable depuis plus de 10 ans; tout ce qu'il a prouvé en disant cela, c'est qu'il est déconnecté de la réalité tandis que les Canadiens sont à court d'argent.

Le premier ministre avait promis que notre économie serait celle qui aurait la plus forte croissance du G7. C'est un grand parleur, petit faiseur. Or nous avons appris aujourd'hui que, d'après l'OCDE, nous serons quatrièmes sur sept, et nos prévisions de croissance économique pour l'année en cours ont été revues à la baisse d'un quart, pour s'établir à un maigre 0,9 %.

L'inflation progresse plus vite que les salaires, ce qui signifie que les Canadiens s'appauvrissent à vue d'œil. Les libéraux nous coûtent plus cher. Les ménages canadiens sont maintenant les plus endettés du G7, alors que les taux d'intérêt de leurs prêts immobiliers augmentent et que la hausse des prix à l'épicerie finit par empêcher les Canadiens d'aller de l'avant.

Nous avons une meilleure solution: que le gouvernement se tasse du chemin et adopte notre plan d'action économique, qui abolirait le projet de loi C-69, cette loi hostile au développement. Notre plan annulerait l'interdiction d'exporter du pétrole depuis la côte Ouest de la Colombie-Britannique et il abolirait la taxe sur le carbone pour les industries.

• (1605)

Monsieur le Président, de combien de temps est-ce que je dispose? Il n'y a pas de limite. C'est un peu comme le délai d'approbation des projets par les libéraux: il est illimité. Ils peuvent prendre tout le temps qu'ils veulent. Nous pouvons comprendre pourquoi les Émiratis, qui voulaient investir 90 milliards de dollars dans les Canadiens, sont revenus six mois plus tard et ont dit qu'ils n'avaient trouvé aucun projet approuvé par le gouvernement dans lequel ils auraient pu investir. Les conservateurs ont un moyen de remédier à ce problème. C'est ce qu'on appelle le plan « simple et rapide ». C'est très simple: un projet, une approbation, un an et, mieux encore, une page. Les députés me diront peut-être que c'est impossible, mais cela a déjà été fait.

Sous le gouvernement du premier ministre Harper, lors de la crise financière mondiale de 2008-2009, le ministre de l'époque, John Baird, a dit à ses fonctionnaires qu'il voulait réduire à une page le formulaire de demande pour un projet. Ils ont dit qu'ils n'y arriveraient jamais, que c'était impossible. Quand ils lui ont dit qu'il serait bien content d'apprendre qu'ils l'avaient réduit à 100 pages, il leur a demandé de le réduire à une page et de quitter son bureau. Quand ils sont revenus lui dire qu'il serait très heureux d'apprendre qu'on avait réduit le formulaire à 50 pages, ce qui était sans précédent, il leur a dit de sortir de son bureau et leur a demandé un formulaire d'une seule page. Quand les fonctionnaires sont revenus lui dire qu'il serait ravi d'apprendre qu'ils avaient réduit le formulaire à 10 pages, le ministre leur a dit de sortir de son bureau et leur a demandé un formulaire d'une seule page. Lorsque les fonctionnaires lui ont enfin dit que le formulaire tenait en une seule page, il leur a dit de ne prévoir qu'un seul processus d'approbation par projet, et c'est ce qu'ils ont fait.

Qu'est-il arrivé? Nous avons réalisé 23 500 projets, de la conception à l'achèvement, en moins de deux ans. Malgré les graves mises en garde de l'opposition libérale de l'époque, qui affirmait que cette

approche allait menacer la sécurité et détruire l'environnement, le commissaire à l'environnement a procédé à une vérification complète des 23 500 projets et n'a relevé aucun problème en matière de sécurité ou d'environnement. Il est donc possible de faire les choses d'une manière simple et rapide.

Le plus drôle, c'est que les députés du NPD avaient pris la parole et brandi un document, affirmant que le commissaire à l'environnement avait relevé un problème concernant un projet que le gouvernement fédéral avait approuvé à Kanata; nous avons donc examiné la question. Il s'est avéré que ce projet ne faisait pas partie des projets visés par le processus en une étape, qu'il avait fallu sept ans pour l'approuver et qu'il avait eu les pires répercussions sur l'environnement. Cela prouve que toute cette paperasse, ces procédures et ces délais n'ont rien à voir avec l'environnement, mais servent uniquement à alimenter une bureaucratie insatiable qui crée du travail et de l'argent pour elle-même en se mettant en travers du chemin, une bureaucratie que le gouvernement a laissée se développer de manière incontrôlée au cours de la dernière décennie.

Nous avons besoin d'un projet de loi qui limite véritablement à un an le délai d'examen d'un projet et qui établit un délai cible de six mois. Un an devrait correspondre au pire des cas. En fait, pourquoi ne pas réunir l'ensemble des premiers ministres et des maires dans une même salle pour qu'ils signent un document déclarant que le Canada devrait être l'endroit au monde où l'on obtient le plus rapidement un permis de construire? Peu importe ce que l'on souhaite construire, il devrait être plus rapide de le faire au Canada que n'importe où ailleurs dans le monde.

Le premier ministre pourrait montrer l'exemple dès aujourd'hui en accordant les autorisations pour les 500 projets que nous avons recensés et qui sont en attente au service d'évaluation d'impact. Il pourrait également supprimer l'impôt sur les gains en capital lorsque ceux-ci sont réinvestis au Canada, ce qui nous permettrait de rapatrier le billion de dollars d'investissements que les libéraux ont fait fuir de notre pays. Cela entraînerait une avalanche d'investissements qui afflueraient à nouveau vers le secteur de la construction. Ce serait sans doute l'une des mesures d'allègement fiscal les plus patriotiques jamais prises.

Nous allons examiner très attentivement ce projet de loi libéral de 250 pages, mais nous n'allons pas croire tous les discours, tout le battage médiatique et tous les arguments avancés, car nous avons déjà entendu tout cela auparavant. Les libéraux ne cessent de répéter les mêmes promesses depuis que le premier ministre est entré en fonction.

• (1610)

[Français]

Nous allons étudier le projet de loi, mais nous sommes sceptiques quant aux résultats. Les libéraux ont déjà fait tous ces genres de promesses. Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas éliminé les lois anti-développement libérales, les taxes anti-développement libérales et la bureaucratie anti-développement libérale. Nous voulons enlever ces obstacles afin de bâtir pour vrai et de rendre notre pays abordable chez nous, sécuritaire chez nous et indépendant chez nous.

[Traduction]

Nous allons étudier le projet de loi et nous allons le faire en fonction des critères fondés sur notre mission, qui est d'œuvrer pour un pays abordable, sécuritaire et indépendant ici même, chez nous. Notre mission est de faire économiser de l'argent aux Canadiens, de sauver des emplois et de faire passer le Canada en premier. Nous avons un plan concret pour y parvenir.

Nous invitons le gouvernement à voler notre plan. Il devrait peut-être simplement prendre notre plan et le modifier, et oublier ce projet de loi. De cette façon, on pourrait vraiment obtenir des résultats. Au bout du compte, le premier ministre n'a pas besoin d'agir, il doit arrêter d'agir. Il doit cesser de faire obstacle, d'imposer des taxes et de signer des protocoles d'entente inutiles. Il doit se tasser du chemin, cesser de nuire à nos concitoyens, et laisser les constructeurs construire, les travailleurs travailler et les investisseurs investir.

Le Canada devrait être le pays le plus riche et le plus abordable au monde. Nous avons la chance de jouir d'une abondance inégalee dans l'histoire de l'humanité grâce à la géographie du pays et parce que nous avons des océans, des ressources et, bien sûr, les meilleures personnes de la planète. Libérons leur potentiel et concrétisons la promesse de notre pays, selon laquelle tous ceux qui travaillent fort ont une belle vie, un logement abordable, un réfrigérateur bien rempli et un compte bancaire qui déborde. C'est la promesse que le pays a faite à tout le monde.

[Français]

C'est ça, la promesse de notre pays. C'est pour ça que nous nous battons.

[Traduction]

C'est le combat que nous menons au nom de tous les Canadiens. Mettons-nous au travail. On en a assez parlé. Il est temps de passer à l'action.

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le chef de l'opposition sait que nous avons lancé cinq grands projets nationaux. Je sais qu'il sait qu'il y en a cinq autres en attente. Je sais qu'il sait que nous disposons de 500 milliards de dollars d'engagements d'investissement à la suite du sommet de l'investissement tenu la semaine dernière par le premier ministre.

Le chef de l'opposition nous a servi une autre envolée lyrique teintée d'une obsession envers Justin Trudeau. Nous avons déjà entendu ce genre de propos à maintes reprises. Ce que je n'ai pas entendu — et j'aimerais que le chef de l'opposition ait l'occasion de me répondre —, c'est s'il a en fait des commentaires, des critiques ou d'autres remarques à formuler sur le projet de loi.

• (1615)

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, je pense que le ministre n'a pas entendu mon discours. Je devrais peut-être le répéter, mais avant, je tiens à souligner qu'il a dit que le gouvernement avait « lancé » cinq projets. En fait, il a commencé à réfléchir à cinq projets, sans construire quoi que ce soit. Voilà où nous en sommes. Les libéraux pensent que s'ils imaginent quelque chose, qu'ils font une annonce, que le premier ministre prononce un discours ou que les médias lui adressent des critiques dithyrambiques, c'est comme s'ils avaient accompli quelque chose. La réalité, c'est que les mères seules ne peuvent pas se nourrir avec les discours du

Ordres émanant du gouvernement

premier ministre si elles manquent d'argent pour faire l'épicerie. Les gens ne peuvent pas payer leur loyer avec les faux protocoles d'entente du premier ministre ni faire le plein avec les beaux discours et les promesses des libéraux. Il faut revenir à la réalité.

Oui, j'ai des remarques à faire sur le projet de loi, et je vais les répéter. Le projet de loi permettra au gouvernement de ne pas respecter la limite d'un an qu'il avait promise. Il entraînera des retards au début, au milieu et à la fin du processus. Ce n'est qu'une des nombreuses critiques que mérite ce projet de loi.

[Français]

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Monsieur le Président, je veux entendre le chef de l'opposition officielle me parler d'un aspect très précis du projet de loi C-39. C'est la possibilité que le gouvernement autorise des projets de développement avant même qu'une évaluation environnementale ait été faite. À quoi ça sert, une évaluation environnementale? Ça sert à s'assurer que les projets qu'on autorise sont de bons projets, qui ne sont pas trop préjudiciables à l'environnement. L'idée, c'est de faire l'évaluation environnementale avant le projet.

Le projet de loi C-39 va permettre, dans certains cas, d'autoriser préalablement des projets qui vont démarrer. Que va-t-il arriver si l'évaluation est négative? On va demander aux promoteurs de venir détruire ce qu'ils ont déjà fait - bienvenue la prévisibilité. Ce sera donc des évaluations factices, des évaluations de pacotille.

Dans ce contexte, comment le chef de l'opposition officielle peut-il dire que ce projet de loi ne va pas assez loin?

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, même si le projet de loi devant nous est adopté, le gouvernement libéral va continuer de bloquer et de taxer des projets dont on a besoin avec des délais illimités, de la paperasse lourde et des taxes qui découragent l'investissement. C'est pour ça que nous disons que ça ne va pas assez loin.

Le gouvernement doit se tasser du chemin. C'est ça, l'affaire. Le gouvernement fédéral ne bâtit pas des projets. Il bloque des projets. Ce sont des investisseurs, des entreprises et des travailleurs qui bâtissent des projets. Le problème, c'est que le gouvernement les bloque. Enlevons le blocage. Je sais que c'est difficile pour le Bloc québécois de ne pas bloquer les choses, mais nous voulons mettre fin au blocage au Canada.

[Traduction]

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé le discours qu'a prononcé aujourd'hui le chef de l'opposition officielle. J'aimerais qu'il s'exprime sur les exemples suivants. J'ai remarqué une tendance au sein du gouvernement libéral actuel et le précédent.

En 2023, les libéraux ont créé un bureau national sur la chaîne d'approvisionnement, car ils étaient tous préoccupés par cette question. Ils ont créé ce bureau, et pourtant, l'augmentation du prix des denrées alimentaires reste passablement élevée au Canada. Elle continue de susciter des inquiétudes, en particulier dans ma circonscription.

En 2025, dans le projet de loi C-5, ils ont créé le Bureau des grands projets, qui est chargé de mener à bien la réalisation de projets de grande envergure.

Ordres émanant du gouvernement

Comme nous l'avons constaté, et comme l'a indiqué le député, ce bureau n'a ni réalisé ni approuvé le moindre projet. Aujourd'hui, le ministre des Transports crée un bureau national chargé des corridors commerciaux afin d'atteindre le même objectif.

Y voit-il une tendance? Cette bureaucratie est-elle utile ou nuisible?

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, le gouvernement a tendance à confondre le problème et la solution. Le problème, c'est le gouvernement. Ce n'est pas la solution. Le gouvernement gonfle le prix des aliments avec des taxes élevées, des déficits inflationnistes et des formalités administratives qui entravent la production agricole. Il soutient ensuite que la solution à ce problème consiste à augmenter encore plus les dépenses gouvernementales et la bureaucratie, ce qui fait grimper le coût des aliments et de tout le reste.

Si le coût du logement est élevé, c'est parce que la bureaucratie gouvernementale et les taxes font grimper le prix des logements. Les libéraux disent que la solution est de mettre en place encore plus de programmes gouvernementaux pour régler le problème qu'ils ont eux-mêmes causé. C'est comme le médecin qui administre un poison pour pouvoir administrer l'antidote et qui prétend ensuite avoir sauvé une vie. Pourquoi n'a-t-il tout simplement rien fait dès le départ? Le patient se porterait bien si, au départ, le gouvernement ne lui nuisait pas.

Cette situation dure depuis 11 ans. Les gens ne peuvent pas se nourrir, se chauffer ou se loger. Pourquoi ne pas essayer quelque chose de différent? Pourquoi ne pas tasser le gouvernement du chemin et nous débarrasser de son emprise?

• (1620)

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-39 vise à renforcer l'économie du Canada et à trouver des moyens de la développer afin, essentiellement, d'aider les Canadiens ordinaires. Dans ma circonscription, Scarborough—Woburn, il y a constamment des gens qui viennent à mon bureau pour parler des défis de la vie. La crise de l'abordabilité est un véritable problème.

Je veux demander au chef de l'opposition pourquoi, quand il a eu l'occasion de voter pour soutenir des programmes comme l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui permet aux gens de se nourrir, l'allocation pour enfants, les soins dentaires, l'assurance-médicaments et les programmes de repas pour les enfants, qui permettent aux enfants de manger à l'école, quand il a eu l'occasion de voter pour soutenir les Canadiens ordinaires, à chaque fois, il a voté contre ces mesures.

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, je pense que la réponse se trouve dans la question du député. Il dit que les habitants de sa circonscription viennent à son bureau pour lui dire à quel point ils ont du mal à faire face au coût de la vie. Tout cela après tous ces merveilleux programmes que les libéraux ont mis en place. Il devrait peut-être écouter les habitants de sa circonscription, qui lui disent que leurs ventres vides, leurs réfrigérateurs vides et leurs comptes bancaires vides sont la preuve que les programmes des libéraux ne fonctionnent pas.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je me permets de rappeler au chef conservateur des choses qui débloquent. La première des choses, c'est le nombre de députés conservateurs qui

passent chez les libéraux. Cela a même permis de débloquent une majorité, pour la première fois de l'histoire, après l'élection d'un gouvernement minoritaire au Parlement.

L'autre chose qui débloquent, c'est le nombre d'idées conservatrices qui sont reprises par les libéraux. L'exemple est assez frappant. Le Parti conservateur promet également de mettre en place des corridors énergétiques, électriques, ferroviaires. Le Parti libéral propose la même chose dans le projet de loi C-39.

Les conservateurs sont supposément en faveur de l'autonomie du Québec. Est-ce qu'ils vont mettre leur pied à terre et s'assurer de faire respecter la volonté du Québec à savoir si, oui ou non, nous voulons avoir ce type de projet sur notre territoire?

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, nous voulons des corridors pour des projets, c'est sûr, mais les libéraux ne l'ont pas fait. Ils ont eu 18 mois depuis l'adoption du projet de loi C-5 qui aurait permis au premier ministre d'établir des corridors et de fournir des permis de construction pour bâtir des pipelines, des lignes d'électricité ou d'autres projets. Le premier ministre n'a pas utilisé ces pouvoirs pour délivrer un seul permis.

La différence entre nous et les libéraux, c'est que, oui, le premier ministre répète nos mots, mais que ce sont des paroles sans action. C'est un grand paroleur, petit faiseur.

[Traduction]

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'aimerais lui poser une question non seulement sur le poids de la bureaucratie, mais également sur un enjeu qui me préoccupe. Est-il troublé, comme je le suis, de voir le gouvernement créer de nouvelles structures qui échappent aux exigences de transparence? Au lieu d'établir des sociétés d'État ou des organismes au sein des ministères, on crée des organismes de service spécial, comme le Bureau des grands projets, dont les mécanismes de reddition de comptes sont moins rigoureux que ceux d'autres organismes publics. J'aimerais connaître l'avis du chef de l'opposition officielle à cet égard.

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, c'est le capitalisme de copinage organisé par l'État que le premier ministre a introduit dans notre économie. C'est une économie d'exceptions, de renflouage et de cadeaux aux acteurs influents du monde des affaires, ainsi que d'impôts, de formalités administratives et d'inflation pour les petites entreprises. Donc, oui, il est très préoccupant que des politiciens choisissent les gagnants et les perdants et que ceux qui empochent les profits soient ceux qui ont les meilleurs lobbyistes, pas ceux qui ont le meilleur produit; ceux qui ont le plus d'influence politique, plutôt que ceux qui offrent le meilleur produit pour les Canadiens. Nous avons besoin d'un marché libre, d'un capitalisme nourri par les entreprises, et non piloté par l'État...

• (1625)

[Français]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre, parce que je souhaite partager mon temps de parole avec mon excellent collègue de Joliette—Manawan.

Le vice-président adjoint (John Nater): La députée a-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-39, qui représente un recul que l'on qualifie de brutal en matière d'environnement, de droits des travailleurs et de démocratie.

Je vais mettre la table. Ce projet de loi préapprouve les projets en rendant cosmétique le processus d'évaluation environnementale pour les pipelines et pour le nucléaire. Il affaiblit les droits des travailleurs, limite le droit de grève et représente un recul important pour les droits des travailleurs. Il centralise davantage de pouvoirs au profit de l'exécutif et des ministres en réduisant le rôle du Parlement. Il met en place la privatisation des ports, après celle des aéroports.

Bref, le projet de loi n'a rien à voir avec un Canada fort. Il s'agit d'un projet de loi omnibus de près de 250 pages pour une démocratie faible. Les libéraux utilisent le prétexte de la crise tarifaire afin d'imposer en douce des reculs permanents. Le gouvernement détruit en cinq minutes des gains en matière d'environnement et de droits des travailleurs qui ont pris des dizaines d'années à réaliser.

Le Bloc québécois n'acceptera pas ces reculs et se tiendra debout pour les droits des travailleurs et le droit des Québécois de vivre dans un environnement sain. J'aborderai plus précisément les reculs en matière de droits des travailleurs, les reculs environnementaux et, finalement, les reculs démocratiques.

Parlons d'abord des droits des travailleurs. En tant que porte-parole du Bloc québécois en matière de travail, je confirme qu'il y a eu beaucoup de réactions négatives. Je vais parler de celle du Congrès du travail du Canada, qui est arrivée très rapidement.

Selon le Congrès du travail du Canada, on a atteint une ligne rouge relativement au droit de grève et de négociation des travailleurs. Il y a un consensus parmi les syndicats du pays: il s'agit d'un affront aux droits des travailleurs. Si le projet de loi demeure tel quel, l'équilibre entre les parties et la paix industrielle sera sévèrement ébranlé. Le Congrès du travail du Canada veut le retrait entier des dispositions portant sur le droit de grève et la refonte du fonctionnement de l'article 107.

La ministre Hajdu prétend que le projet de loi n'affaiblit pas le droit de grève, mais c'est faux. Le Congrès du travail canadien juge que c'est le contraire. Le segment portant sur l'article 107 est la pire atteinte au droit de grève et de négociation. C'est l'une des tentatives les plus graves, voire inédites, dans l'histoire du pays.

Toujours selon le Congrès du travail du Canada, on ne fait aucun compromis, mais on demande une soumission totale aux travailleurs, ce qui ne motive en rien les travailleurs et les travailleuses à bâtir le pays. Il s'agit d'un projet de loi très démotivant. Les employeurs n'ont aucun incitatif à négocier, car ils n'auront qu'à laisser envenimer un conflit de travail pour que le Conseil canadien des relations industrielles et, ultimement, la ministre ordonnent un retour au travail. Par ailleurs, il n'y a aucun garde-fou, comme le prétend le gouvernement. Cela revient à permettre à la ministre d'avoir un pouvoir presque absolu. Aucun pays du G7 ne permet ce type d'approche dans le droit du travail. La ministre pourra décider, comme avant, du moment d'une grève, de la durée de celle-ci, du moment de sa fin et des secteurs économiques qui pourront faire la grève et des autres qui ne pourront pas exercer leur droit.

Le Congrès du travail du Canada est très préoccupé par l'introduction des concepts d'intérêt national et de perturbations sociales graves. Aucune définition n'est incluse dans le projet de loi; la mi-

Ordres émanant du gouvernement

nistre et les ministres subséquents pourront donc interpréter ces deux concepts comme ils le souhaitent. Le Congrès du travail du Canada évalue actuellement toutes les options légales. Pour lui, la section sur l'encadrement de la grève et de l'utilisation de l'article 107 viole la Charte des droits et libertés du Canada, plus précisément le droit d'association.

Le gouvernement souhaite imposer les nouvelles règles du jeu le plus rapidement possible avant que les quatre cas qui sont devant les tribunaux à l'échelle du pays puissent déposer leur interprétation de l'article 107.

Le Congrès du travail du Canada a rappelé qu'avant l'usage détourné de l'article 107, un projet de loi devait être déposé, un débat devait avoir lieu et les parlementaires devaient voter sur les projets de loi visant à mettre un terme à un conflit de travail. Un droit qu'on ne peut pas exercer, ce n'est pas un droit, finalement.

Si le projet de loi demeure intact, ça va nuire aux travailleurs et aux travailleuses qui ne sont pas syndiqués, car les compromis entre les parties patronales et syndicales instaurent des normes et des standards acceptables dans plusieurs secteurs économiques. Étouffer le droit de grève des syndicats, c'est étouffer des règlements négociés et des compromis raisonnables. Autrement dit, c'est du pareil au même; il n'y a que l'oiseau de malheur qui va changer.

Pour décharger la ministre de sa responsabilité, le fardeau va désormais reposer dans les mains du Conseil canadien des relations industrielles, qui n'aura pas à répondre de ses décisions devant la Chambre des communes. De plus, on pourra infliger des sanctions administratives pécuniaires pour lutter contre la négociation de bonne foi. Qui déterminera ce qu'est la bonne foi? Ça soulève également des questions lorsque le conflit oppose les employés d'une société d'État au gouvernement.

Le projet de loi porte à la subjectivité, puisque l'intérêt national et les perturbations sociales graves sont introduits comme critères pour ordonner le retour au travail. Ce sera à la ministre et à ses successeurs d'interpréter ça selon leur bon vouloir et leur tolérance à la dissension.

• (1630)

Le Bloc québécois demeure déterminé à défendre le droit des travailleurs de s'associer, de déclencher une grève et d'avoir l'espoir d'obtenir de meilleures conditions salariales et d'avantages sociaux. Une ligne rouge, comme je l'ai dit précédemment, a été franchie et les droits des travailleurs ne sont pas marchandables. Le segment portant sur l'article 107 du Code canadien du travail est un véritable recul relativement au droit de grève et de négociation, camouflé dans un projet de loi fourre-tout, je le répète, de près de 250 pages. Il s'agit d'une des tentatives les plus graves contre le droit de grève.

Le temps file, mais il y aurait tellement à dire sur ce projet de loi. Je vais rapidement aborder la question des reculs en matière d'environnement. Je sais que plusieurs de mes collègues vont vouloir en parler, notamment mon collègue de Repentigny. Je suis certaine qu'il aura l'occasion d'en reparler. Les reculs en matière d'environnement sont également des inquiétudes que j'avais déjà entendues de la part de certains groupes, cet été. Des membres de l'organisme Mères au front dans les Cantons-de-l'Est étaient notamment venues me rencontrer avant même la présentation de ce projet de loi. Compte tenu de tout ce qui se faisait du côté du gouvernement libéral, elles étaient déjà très inquiètes d'un recul en cette matière.

Ordres émanant du gouvernement

Ce qu'on sait, c'est que lors des consultations publiques en 2026, des citoyens ont exprimé des inquiétudes légitimes quant au raccourcissement des délais et à la réduction des possibilités de participation du public, ainsi qu'au risque que des projets soient approuvés sans compréhension complète des répercussions sur l'environnement, ce qui pourrait entraîner des dommages écologiques à long terme et des coûts de remise en état beaucoup plus élevés.

De plus, l'accélération obligatoire des délais des évaluations environnementales ne permet pas de garantir la qualité et l'intégrité scientifique des évaluations. L'approbation de projets préalablement aux évaluations est une inversion de la logique intrinsèque et de la raison d'être des évaluations environnementales. Que va-t-il arriver si un projet qui a déjà été entamé en raison de son autorisation par le gouvernement est par la suite jugé non conforme aux lois et qu'il comporte même des risques pour la santé et l'environnement qui supplantent les avantages économiques du projet? Eh bien, il va être trop tard. L'autorisation des travaux avant leur approbation finale crée un effet de fait accompli.

En outre, il est prévu que le gouvernement ait le pouvoir de modifier ultérieurement des conditions qu'il aurait au départ imposées à l'autorisation des projets, ce qui signifie que le gouvernement pourrait autoriser des projets sous certaines conditions environnementales et, ensuite, simplement supprimer ces conditions.

Je pourrais aussi parler du fait qu'on pourra retirer les évaluations d'impact de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Ça aussi, c'est absurde. Le fait de confier les évaluations des projets de pipeline à la Régie canadienne de l'énergie constitue possiblement un conflit d'intérêts. On prévoit confier les évaluations environnementales des projets nucléaires à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ou CCSN, alors que des rapports du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ont déjà souligné un manque d'indépendance de la CCSN à l'égard du ministère des Ressources naturelles. Cela menace même d'affaiblir la Loi sur les espèces en péril.

Tout ça contribue tranquillement à nous faire glisser vers des reculs démocratiques. En plus de tous ces reculs démocratiques et du fait qu'il s'agit d'une loi qui vient brimer d'autres lois, il y a aussi la question des zones commerciales qui pourrait constituer un empiètement sur les compétences du Québec. Le gouvernement Carney fait fi du Québec et des provinces en assujettissant des entreprises de transport à une énième nouvelle structure, soit le conseil national des corridors commerciaux.

Le gouvernement a donc présenté le projet de loi C-39, qu'il a intitulé Loi concernant certaines mesures visant à renforcer l'économie. Au Bloc québécois, nous avons lu et analysé le projet de loi. Les mesures que nous y avons trouvées visent surtout à détruire, à affaiblir ou à contourner des lois qui protègent le public, les travailleurs et l'environnement. On semble plutôt favoriser les intérêts économiques particuliers au détriment des intérêts démocratiques. C'est tout simplement absurde.

Ce qu'on peut aussi constater, c'est que l'objectif premier du projet de loi C-39 du gouvernement est de rendre certaines lois inopérantes, ce qui constitue un autre recul démocratique inquiétant. Qui sera chargé de décider à l'avance le caractère d'intérêt national de ces projets? Ça aussi, c'est un recul inquiétant. Au Bloc québécois, nous n'adhérerons pas à une vision aussi autoritaire du pouvoir public. Même dans le contexte d'une crise commerciale, nous ne pouvons pas acquiescer à une telle centralisation des pouvoirs et à une telle dévalorisation des lois.

En présentant le projet de loi C-39, les ministres du gouvernement libéral ont affirmé ces deux choses: que le projet de loi C-39 n'affaiblira pas les exigences environnementales et qu'il n'affaiblira pas le droit des travailleurs. Eh bien, ces deux affirmations sont fausses. Le Bloc québécois en fera la démonstration. J'ai volontairement laissé de côté plusieurs éléments, car nous y reviendrons. La démonstration sera facile à faire: il suffit de lire les dispositions du projet de loi C-39. Nous voterons contre le projet de loi C-39, comme nous avons voté contre le projet de loi C-5, Loi visant à bâtir le Canada. Le contexte commercial ne doit pas servir de prétexte.

● (1635)

Enfin, les Québécois peuvent compter sur le Bloc québécois pour ne pas alimenter ce récit de la souveraineté canadienne, qui n'est pas autre chose qu'un récit qui sert les intérêts privés que le premier ministre libéral décide de servir seul.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je tiens à rappeler qu'on ne peut pas utiliser le nom d'un député, ni même celui du premier ministre à la Chambre.

Nous passons aux questions et aux observations. L'honorable ministre des Transports a la parole.

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on ne sera pas surpris que le Bloc québécois s'oppose à quelque chose qui est destiné à bâtir un Canada plus fort. Il s'oppose systématiquement à tout ce qui est proposé pour bâtir un pays plus fort. On ne se surprendra pas de cette décision du Bloc québécois.

C'est concernant les relations du travail que je veux poser la question. La députée, qui semble tout connaître, a certainement lu le rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail, qui a recommandé la mise en place d'un système de médiateur spécial.

Que pense-t-elle de ces conclusions? De quelle manière cela pourrait-il mener à une détérioration des relations de travail au Canada, puisqu'elle semble penser que ce sera le cas avec ce projet de loi?

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, ce que j'ai lu au sujet de ce rapport, mais surtout ce que nous entendons dire, c'est qu'avec ce projet de loi, en particulier quant à l'intervention du gouvernement à l'article 107 du Code canadien du travail, on ne fait que changer le singe d'épaule pour libérer le ministre et faire en sorte que le ministre n'ait pas de comptes à rendre au Parlement.

Les députés d'en face peuvent bien rire, mais c'est ce qui va arriver avec ce projet de loi. On met ça sur les épaules d'un conseil qui n'aura pas de comptes à rendre devant nous, les parlementaires. En matière de droit, de démocratie, de droit des travailleurs, c'est grave.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec ma collègue du Bloc québécois. Elle a fait un excellent discours. Elle a bien énuméré les reculs démocratiques contre l'environnement, contre les droits de travailleurs.

Que pense-t-elle maintenant de ce gouvernement et du premier ministre qui, par le passé, se présentait comme quelqu'un qui s'intéressait à la question climatique et à la menace des changements climatiques? Qu'est-ce qui explique ces grands reculs sur ses propres valeurs?

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, c'est simplement parce que le premier ministre a décidé de continuer à contribuer davantage à ce que le Canada poursuive sa démarche de pétromonarchie visant à servir l'intérêt des pétrolières et des gazières.

Comme je l'ai dit, tout le manque de transparence ainsi que les reculs qui vont être introduits par ce grand projet de loi que j'appelle « mammoth » vont faire en sorte d'enlever une forme d'indépendance. On n'écouterait plus la science et des gens indépendants pour être capable de faire des évaluations environnementales basées sur des faits, sur la science. On va plutôt faire en sorte que le processus serve les intérêts des pétrolières et des gazières.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, je félicite ma collègue pour son excellent discours. Je veux lui parler du recul des droits des travailleuses et des travailleurs dans ce projet de loi.

Le gouvernement se donne des pouvoirs pour faire cesser les conflits et rendre une ordonnance. Faire ça, c'est pelleter le problème par en avant. Ce n'est pas le faire disparaître. De plus, les problèmes entre la partie patronale et les syndicats demeurent et ça fait un effet boule de neige.

Le problème, à mon avis, c'est que le Code canadien du travail n'a pas été révisé depuis longtemps. Cela apporte les problèmes qu'on voit. Ce n'est pas en adoptant des lois spéciales comme ce qu'on trouve dans le projet de loi C-39 que ça va se régler, mais c'est en modifiant le Code canadien du travail et en commençant par mettre en place une loi anti-briseurs de grève et à interdire le recours aux briseurs de grève, comme ce qu'on a depuis environ 50 ans au Québec. Cela permettrait de solutionner les conflits de travail. Qu'en pense mon honorable collègue et amie?

• (1640)

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, comme je l'ai dit précédemment, des projets de lois portant sur ce sujet ont déjà été déposés. Je me suis déjà exprimée sur un projet de loi dans le cadre duquel on voulait étudier la fameuse question de l'article 107 dont on parle tellement dans le projet de loi C-39. Il aurait été possible de se pencher sérieusement sur cette question et de ne pas mettre ça dans un projet de loi omnibus, parmi d'autres mesures.

Finalement, de manière déguisée, on retire tranquillement et de façon hypocrite des droits aux travailleurs et de la reddition de comptes envers le Parlement. Auparavant, nous devions en parler entre nous, en débattre entre parlementaires. En déléguant ça au Conseil canadien des relations industrielles, tout ce que ça fait, c'est donner le pouvoir à une autre instance et ça fait en sorte que le ministre n'aura plus de comptes à rendre à ce sujet au Parlement.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais commencer par raconter une petite histoire.

Il y a 10 ans, presque jour pour jour, le 29 août 2016, l'Office national de l'énergie débarquait à Montréal. Les commissaires de l'Office venaient tenir des audiences publiques sur le projet du pipeline Énergie Est. Énergie Est, les gens n'en voulaient pas chez nous. Ça n'apportait rien à notre sécurité énergétique. C'était juste un gros tuyau de pétrole qui traversait le territoire québécois d'un bout à l'autre. Il traversait 800 cours d'eau qui procurent l'eau potable à la

Ordres émanant du gouvernement

majorité de la population du Québec. Plus de 130 municipalités, qui représentent 70 % de la population du Québec, s'y opposaient.

Il faut dire que le promoteur, Trans-Canada Pipeline, n'avait rien fait pour aider sa cause. Il se montrait méprisant. Il répétait à qui voulait l'entendre que le Québec n'avait pas son mot à dire, qu'il ne reconnaissait aucun pouvoir au gouvernement du Québec et que c'est Ottawa et Ottawa seul qui déciderait.

C'est dans ce contexte tendu que les commissaires de l'Office national de l'énergie quittent Calgary et arrivent à Montréal pour écouter le petit monde. Ça commence mal. La moitié ne parle pas un sacré mot de français. Plus ça va, pire c'est. Les gens réalisent que les consultations sont bidon, que la majorité des commissaires venaient de l'industrie pétrolière et que l'Office était carrément un prolongement des pétrolières américaines. Je n'ai pas besoin de dire que le ton a monté. En fait, ça a presque tourné à l'émeute.

Ça me faisait penser à *L'alouette en colère*, la chanson de Félix Leclerc dans laquelle il raconte que c'est le mépris du Canada qui l'avait rendu indépendantiste et dans laquelle il raconte que « le gros voisin d'en face est arrivé [...] grossier, étranger » et qu'il avait senti monter en lui la colère. C'était ça, les audiences bidon du gouvernement fédéral. Au bout du compte, les commissaires ont mis fin aux audiences. Énergie Est a avorté et ils ont repris l'avion vers Calgary. On ne les a jamais revus.

Ottawa a compris que piper les dés en faveur des pétrolières, ça ne faisait qu'amplifier l'opposition. L'Office national de l'énergie était trop toxique, il l'a rebaptisé Régie de l'énergie du Canada. Ça sonne mieux et, surtout, il a limité son mandat aux enjeux énergétiques. Les consultations publiques et les évaluations d'impact ne seraient plus faites par des anciens lobbyistes des pétrolières. Ce seraient des gens neutres, objectifs et sérieux, des scientifiques réunis dans une agence d'évaluation d'impact. Ça, c'était un gros progrès. Grâce aux Québécois, le Canada progressait. C'est ça que le gouvernement veut rayer d'un trait de plume.

Le projet de loi C-39, c'est encore pire que le processus qui avait enrégimenté les Québécois il y a 10 ans. Ce projet de loi déroule le tapis rouge pour les pétrolières américaines. Ça a l'air que la façon de résister à Donald Trump, c'est de faire pareil comme lui. Les évaluations d'impact, on oublie ça. La Régie canadienne de l'énergie sera en responsable d'examiner les projets.

Qu'est-ce que la Régie canadienne de l'énergie? C'est simple, c'est les pétrolières. Ça ne s'invente pas. Il y a sept commissaires à la Régie. Le commissaire en chef est l'ancien avocat-conseil principal de Trans-Canada Énergie, une compagnie anciennement connue sous le nom de Trans-Canada Pipeline, qui a changé de nom après le fiasco d'Énergie Est. La commissaire en chef adjointe est une ancienne cadre de Royal Dutch Shell. Une autre commissaire est une ancienne conseillère juridique pour Pembina Pipeline Corporation et Shell Canada Limited. Une autre arrive de Imperial Oil et Canadian Oil Sands Limited. Un autre encore arrive de Cenovus Energy, la compagnie des sables bitumineux. C'est ça, la Régie canadienne de l'énergie. Le projet de loi C-39 met de côté les scientifiques pour les remplacer par des avocats des pétrolières. Ils confient carrément les clés de la bergerie au loup.

Ordres émanant du gouvernement

Dans la saga d'Énergie Est, les Québécois avaient fait avancer le Canada. Aujourd'hui, le Canada fait reculer le Québec. Ça, on va s'en souvenir. Toutefois, même si on changeait complètement la composition de la Régie de l'énergie, même si on sortait les lobbys des pétrolières et qu'on les remplaçait par des personnes réellement neutres, ça ne réglerait pas grand-chose. La Régie pourra, peut-être, demander de peindre le tuyau en vert, mais sa marge de manœuvre va s'arrêter à peu près là. Quoi qu'elle dise, les projets auront déjà été approuvés. Elle ne pourra pas dire qu'ils sont mauvais et, si elle le dit, ça ne changera rien. Ils sont tous déjà approuvés. C'est tout le processus qui est vicié. En réalité, il n'y a plus vraiment de processus. On le remplace par le bon vouloir du premier ministre. Ce que l'empereur dit est sans appel.

À ma connaissance, aucun gouvernement n'a imposé un tel recul, sauf Donald Trump, peut-être. Or, on nous dit que, lui, c'est un pas-fin. Stephen Harper n'aurait pas osé détruire les protections environnementales avec une telle brutalité. Il n'aurait pas osé dire à la population qu'il ne voulait pas l'entendre parce qu'il avait tout décidé lui-même. Il savait que ça ne passerait pas.

• (1645)

Pourquoi se méfie-t-on de la population au point de ne pas vouloir l'entendre? Il paraît qu'il faut faire ça parce que Donald Trump est un pas-fin. Essayons d'y comprendre quelque chose.

Enfants, on nous disait de rentrer, sinon le bonhomme Sept-Heures allait nous faire mal. C'était un truc pour que nous tenions tranquilles. Aujourd'hui, le bonhomme Sept-Heures a du maquillage orange et les cheveux jaunes, mais c'est pareil. Prenons notre trou, tenons-nous tranquille, sinon le bonhomme Sept-Heures pourrait nous attaquer. En brandissant l'épouvantail de Donald Trump, on essaie de nous faire accepter des choses qui ne passeraient jamais autrement. Donald Trump ne sera pas toujours là. Dans deux mois, il devrait déjà avoir moins de pouvoir. Dans deux ans, il va s'en aller. Par contre, les reculs et les dommages que le projet de loi C-39 inflige vont rester. Probablement que les députés libéraux qui fanfaronnent aujourd'hui auront de la misère à cacher leur honte dans deux ans.

Avec le projet de loi C-39, ce ne sont pas seulement les processus démocratiques qui passent à la trappe. Ce n'est pas seulement la lutte contre les changements climatiques qu'on sacrifie dans une véritable trahison de nos enfants et de nos petits-enfants, ce sont aussi les droits des travailleuses et des travailleurs qu'on attaque.

En 2015, la Cour suprême a tranché que le droit de grève est un droit fondamental protégé par la Charte canadienne des droits et libertés et que, pour enfreindre un droit protégé, ça prend une très bonne raison. Protéger la vie, la santé ou la sécurité de la population, ce sont de bonnes raisons. Par contre, protéger les intérêts des grandes compagnies, ce n'est pas une bonne raison. C'est essentiellement ce que dit l'arrêt de la Cour suprême dans la cause de la Saskatchewan Federation of Labour. À cause de ça, il est possible que cette partie du projet de loi C-39 soit inconstitutionnelle. J'ai bien hâte d'entendre les libéraux vanter les vertus de la clause dérogatoire pour défendre le projet de loi C-39. Leurs contorsions vont être belles à voir.

Le Code canadien du travail est désuet. Il permet le recours aux briseurs de grèves, chose qui est disparue au Québec depuis presque 50 ans. C'est pour ça que les conflits au fédéral s'éternisent. Comme ils s'éternisent, le gouvernement casse les grèves par des lois spéciales ou met fin aux négociations et impose les conditions

de travail en invoquant l'article 107 du code fédéral du travail, ce qui revient au même, mais avec le débat démocratique en moins.

Il faut être conscient de ce que ça implique. Comme la négociation ne se rend pas à son terme, les désaccords ne se règlent jamais. On les a pelletés par en avant, mais les problèmes épineux demeurent. Invariablement, ils ressurgissent encore plus gros à la prochaine négociation et le cycle recommence. Le conflit devient plus difficile à régler, et il finit par s'éterniser. Le gouvernement casse la grève. On reporte à plus tard, mais on ne règle jamais rien.

Le projet de loi C-39 vient empirer la situation. Il va permettre de casser plus facilement les grèves. Il va faire en sorte que les conflits et les désaccords ne se règlent jamais. Il ne fera que les reporter à plus tard, toujours plus gros. Il va venir pourrir les négociations et le climat de travail, parce que les employeurs sauront très bien que c'est tant mieux si ça bloque. Grâce au projet de loi, ils vont savoir d'avance que le gouvernement va être là, prêt à casser la grève et à imposer des conditions de travail à l'avantage des employeurs, évidemment.

La beauté des sociétés démocratiques, c'est qu'elles permettent de régler nos désaccords d'une manière pacifique. C'est ce qui fait que la vie y est plus douce. Elles ont des mécanismes qui permettent de régler les différends, des lieux où on peut se faire entendre en ayant confiance que sa voix compte. On a la capacité de négocier en toute bonne foi dans un contexte où les droits de chacun sont respectés.

Cependant, lorsque les consultations se tiennent après que la décision est prise, lorsque le décret de l'empereur remplace l'acceptabilité sociale, lorsque les intérêts des puissants remplacent les faits scientifiques et les analyses sérieuses et lorsque les dés sont pipés dans les négociations au profit des compagnies, c'est le contrat social qu'on fragilise. Quand il ne reste que la rue pour se faire entendre, c'est la paix sociale qu'on menace.

Le projet de loi C-39 est une spirale vers le bas, un recul démocratique, un recul environnemental et un recul social. Quand on fissure le contrat social, on ne sait pas trop jusqu'où ça peut nous entraîner. Le fin mot de tout ça, c'est Gilles Vigneault qui l'avait quand il donnait la parole à Ti-Cul Lachance, qui s'adressait à un politicien à la solde des riches et puissants. Il disait:

À semer du vent de cette force-là
Tu te prépares une joyeuse tempête
Peut-être bien que tu ne l'en aperçois pas

Au Bloc québécois, nous nous en apercevons et nous allons nous opposer au projet de loi C-39 avec beaucoup de vigueur.

• (1650)

[Traduction]

Le vice-président adjoint (John Nater): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Courtenay—Albérni, La santé; le député de Peace River—Westlock, Le commerce international; le député de Calgary—Centre, Les finances.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, les Canadiens ont élu un nouveau premier ministre, ainsi que 70 nouveaux députés. Tout au long de la campagne électorale et jusqu'à aujourd'hui, nous avons vu un premier ministre et un gouvernement déterminés à bâtir une économie canadienne plus forte et en meilleure santé, une économie au service de tous les Canadiens.

C'est notamment ce qui a mené au plus grand sommet d'investisseurs de l'histoire, où près de 500 milliards de dollars ont été engagés. Cela représente un demi-billion de dollars. Il s'agit d'un volume d'investissement historique pour le Canada, rendu possible grâce au premier ministre et au programme du gouvernement visant à stimuler et bâtir l'économie canadienne pour qu'elle soit plus forte et en meilleure santé. Ce projet de loi vise à aider...

Le vice-président adjoint (John Nater): Je dois donner au député l'occasion de répondre.

[Français]

L'honorable député de Joliette—Manawan a la parole.

Gabriel Ste-Marie: Monsieur le Président, j'aimerais poser la question suivante à mon collègue. Pour son gouvernement, que vaut l'environnement?

On enlève les évaluations d'impact qui étaient menées par des scientifiques pour les confier à la Régie de l'énergie, qui est un lobby des pétrolières. Cette dernière pourra tout approuver et, même si elle n'approuvait pas un projet, les projets sont autorisés avant même d'avoir été évalués. Que vaut donc l'environnement pour ce gouvernement?

Que vaut le droit des travailleuses et des travailleurs quand on vient modifier les règles pour permettre d'adopter des lois spéciales plus facilement pour mettre fin aux conflits de travail alors qu'on maintient toujours le droit de recours aux briseurs de grève? Que vaut le droit des travailleuses et des travailleurs? Quel est le but de ce gouvernement? Est-ce de servir les grands intérêts étrangers ou de défendre les intérêts de la population?

La population tient à la qualité de l'environnement et aux droits des travailleuses et des travailleurs. C'est ça que le projet de loi C-39 vient bafouer et c'est inacceptable.

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon cher collègue de Joliette concernant les propos qu'il vient de tenir.

Il a dit que le gouvernement a sabré les règlements en matière d'environnement. J'aimerais qu'il nous indique où se trouve ce texte-là. La chose que nous avons demandée à nos fonctionnaires, c'est d'agir plus vite afin de fournir une réponse plus rapidement. Nous ne coupons pas les coins ronds et nous continuons de procéder aux évaluations.

Mon collègue peut-il nous indiquer où dans le texte du projet de loi il est prévu que nous sabrions les règlements visant la protection de l'environnement?

Gabriel Ste-Marie: Monsieur le Président, tout d'abord, c'était déjà le cas dans le projet de loi C-5. Dès qu'un projet est désigné comme étant d'intérêt national, je ne sais combien de lois de protection de l'environnement ne s'appliquent plus.

Dans ce cas-ci, au lieu de conserver le processus de consultation auquel participaient des scientifiques, un gain obtenu sous les libé-

raux depuis 2015 — je ne sais pas où était l'honorable député —, on propose maintenant de confier ça à la Régie de l'énergie. On n'a qu'à consulter la liste: ce sont juste des lobbyistes des pétrolières. Même si la Régie s'y opposait, le projet serait approuvé préalablement, donc elle n'a plus aucun pouvoir.

Voilà ce que fait le gouvernement. Il bafoue l'environnement et les droits des travailleurs. Je pourrais prendre les 250 pages du projet de loi, les surligner une à une et lui montrer où se trouvent les réels reculs, autant pour les travailleuses et les travailleurs que pour l'environnement, au profit des grands investisseurs internationaux. Est-ce que c'est ça, défendre le monde: avantager les grands investisseurs internationaux?

Je pense qu'il aurait fallu trouver un équilibre.

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, il est assez clair qu'on vit une trahison écologique présentement. Le premier ministre n'est pas n'importe qui, on le sait, il travaillait chez Brookfield. Il est surtout l'ex-envoyé spécial à l'Organisation des Nations unies pour le climat. Or, c'est lui qui achète un deuxième pipeline avec des fonds publics et là, il fait fi de l'ensemble des lois environnementales pour des projets soi-disant d'intérêt national. Si ce n'est pas une trahison, mes collègues m'expliqueront ce qu'est le mot le plus fort pour juger, observer et analyser cette situation-là.

J'aimerais que mon collègue de Joliette m'explique son point de vue. Est-ce qu'on est en train de pelleter l'environnement dans les nuages en essayant de profiter de la crise liée aux droits de douane pour pousser des choses que jamais auparavant on n'aurait pu faire?

• (1655)

Gabriel Ste-Marie: Monsieur le Président, jamais un gouvernement conservateur n'aurait réussi à faire autant de recul sur l'environnement; il y aurait eu une levée de boucliers partout dans la société. Là, les gens ont peur du voisin américain, avec raison, et ils donnent carte blanche à ce premier ministre, qui avait pourtant une coloration verte dans ses engagements antérieurs. Jamais l'environnement n'aura autant reculé que sous le premier ministre actuel, notamment avec le projet de loi C-39. C'est du jamais vu.

Comme le disait notre chef au Bloc québécois, ça prend des décennies à bâtir des mesures pour protéger l'environnement et seulement cinq minutes pour les démolir. C'est ce que le gouvernement fait.

[Traduction]

Braeden Caley (North Vancouver—Capilano, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Beauport—Limoilou.

Je prends la parole pour la première fois à la Chambre avec une grande gratitude envers les habitants de North Vancouver—Capilano et un profond sentiment de responsabilité. Ce siège leur appartient, et je m'engage à en être le digne représentant et à travailler chaque jour pour mériter davantage la confiance qu'ils m'ont accordée.

Je tiens à remercier mon prédécesseur, Jonathan Wilkinson, pour son engagement au service de notre collectivité et de notre pays, le premier ministre, ainsi que mes nombreux amis et voisins qui m'ont témoigné leur confiance tout au long de cette campagne si importante.

Ordres émanant du gouvernement

Avec le taux de participation le plus élevé jamais enregistré lors d'une élection partielle fédérale en Colombie-Britannique depuis près d'un demi-siècle, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont voté, quel que soit leur choix, pour leur confiance et leur engagement en faveur de la démocratie canadienne en cette période cruciale pour notre pays. Du parc Loutet au parc Ambleside, au fil de milliers d'échanges, nous avons entendu ce qu'attend notre collectivité : une baisse du coût de la vie, la construction plus rapide d'habitations abordables, des moyens de transport adaptés à la croissance de la rive nord, des mesures de lutte contre les changements climatiques et la protection de la nature.

Surtout, j'ai constaté chez mes concitoyens une volonté claire de voir le Canada choisir lui-même sa voie vers un avenir prospère. C'est pourquoi je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort. Pour les gens que je représente, une économie canadienne plus forte et plus indépendante est une nécessité concrète. On parle d'emplois capables de résister à des droits de douane, d'entreprises en mesure d'accéder à de nouveaux marchés et de collectivités dont l'avenir ne peut pas être décidé ailleurs. Le premier ministre a clairement défini notre mission, et le plan A du nouveau gouvernement a toujours été de renforcer notre pays et d'élargir nos partenariats à l'étranger.

Lors du Sommet canadien de l'investissement qui a eu lieu la semaine dernière, le premier ministre a livré un plaidoyer pour que les atouts du Canada se traduisent par des investissements, et que ces investissements débouchent sur une prospérité durable pour tous. Notre responsabilité à la Chambre est de faire en sorte que cette prospérité se concrétise dans la vie des gens. Dans un monde incertain, nous avons fait valoir que le Canada peut offrir quelque chose de plus en plus précieux : la confiance, l'assurance qu'un engagement sera respecté, qu'un investissement peut réellement se transformer en projet et qu'un partenaire commercial tiendra ses promesses. Nous devons mériter cette confiance par nos actions à venir, et c'est ce que nous ferons grâce à ce projet de loi.

À partir du secteur riverain, on peut voir ce que cela signifie pour la rive nord. Neptune Terminals, à côté de Low Level Road, est le plus grand terminal de potasse au monde. Il relie les travailleurs et les collectivités de la Saskatchewan à des clients qui se trouvent en Chine, au Brésil et ailleurs. Cargill, Richardson et G3 relient les producteurs de grains des Prairies aux marchés du monde entier. Lynnterm transporte des produits forestiers qui permettent à des gens de partout en Colombie-Britannique de gagner leur vie.

Notre collectivité transporte ce dont le monde a besoin. Chaque wagon et chaque navire transporte plus que des marchandises. Il porte le travail des Canadiens, le revenu de familles de partout au pays et la promesse d'une autre commande provenant d'un autre marché proche ou éloigné. Un navire construit par Seaspan, sur la rive nord, représente des emplois spécialisés et bien rémunérés, une possibilité d'apprentissage pour un jeune, ainsi qu'un savoir-faire canadien sur lequel nous pouvons compter pour défendre notre souveraineté sur l'ensemble de nos côtes, et non seulement sur la rive nord.

Notre région est un lieu où l'ambition nationale rejoint un secteur maritime dynamique et une porte ouverte sur un monde qui réclame davantage du Canada, mais l'occasion qui s'offre à nous ne se concrétisera pas d'elle-même, nous le savons bien. Les nouveaux projets nécessitent des voies d'accès fiables vers les marchés. Les entreprises doivent avoir l'assurance qu'elles peuvent se fier aux décisions qui sont prises. Les travailleurs doivent savoir que les re-

tombées de la croissance leur profiteront directement. Le projet de loi C-39 contribuerait à relier ces différents éléments, en désignant des corridors commerciaux nationaux, en mettant en place un conseil national des corridors commerciaux, en modernisant la gouvernance portuaire et en jetant les bases d'une mise à jour des habilitations de sécurité dans le domaine des transports. L'objectif est simple : acheminer les marchandises canadiennes vers les clients avec davantage de certitude, attirer les investissements et offrir aux entreprises canadiennes un plus grand choix quant aux marchés où elles peuvent vendre leurs produits. Un plus grand nombre de voies d'accès aux marchés signifie davantage de marge de manœuvre pour que le Canada puisse prendre ses propres décisions.

Toutefois, cela nécessite également que le gouvernement lui-même fonctionne mieux. Un projet ne devrait pas être bloqué pendant qu'un ministère attend la réponse d'un autre ou parce que ses promoteurs doivent fournir sans cesse les mêmes informations. S'appuyant sur la Loi visant à bâtir le Canada adoptée l'année dernière, les réformes proposées permettraient de mieux coordonner les évaluations et les procédures d'autorisation fédérales, avec un délai de décision d'un an une fois que les informations et les études requises auront été fournies. Il nous faut à la fois des évaluations rigoureuses et des décisions rapides. Les Canadiens méritent les deux, et les habitants de toute la rive nord les réclament depuis longtemps.

Les provinces cherchent également à accélérer le développement des infrastructures et de l'énergie. En Colombie-Britannique, cet effort comprend des réformes en matière d'approbation des projets d'infrastructure et de délivrance de permis pour les énergies renouvelables. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont également des responsabilités différentes, et les personnes qui comptent sur nous ont besoin que ces responsabilités se traduisent par des résultats concrets. Voilà ce que devrait être et peut signifier une approche pangouvernementale : un système où tous les acteurs travaillent de concert pour que les Canadiens puissent se mettre au travail.

Comme le dit souvent le premier ministre, la façon dont nous construisons compte autant que ce que nous construisons. Ma mère a enseigné pendant des décennies, comme ma grand-mère avant elle. Mon père était chauffeur d'autobus et s'occupait du ravitaillement en carburant des avions à l'Aéroport international de Vancouver. Dans ma famille, comme tant d'autres que nous représentons dans cette enceinte, le sens du service consistait à accomplir sa journée de travail avec détermination, à assumer ses responsabilités et à être là quand les gens avaient besoin de nous. Ces leçons devaient également être enseignées à la Chambre.

● (1700)

Il en va de même pour l'idée que le salaire sert à subvenir aux besoins du ménage et la conviction que les syndicats forts et la négociation collective aident les gens à se construire une vie stable sur laquelle ils peuvent compter. Voilà pourquoi les mesures relatives au travail prévues dans ce projet de loi sont également importantes. Une consultation plus précoce et une médiation renforcée peuvent aider les syndicats et les employeurs à conclure des accords durables à la table des négociations.

Pour donner suite aux importantes consultations menées, le projet de loi propose également des garde-fous essentiels concernant certaines interventions prévues à l'article 107 du Code du travail du Canada, ainsi que la publication du rapport d'un médiateur spécial. Ces mesures soutiendront, et devront toujours soutenir, une véritable négociation collective et le respect du droit de grève des Canadiens. Nous devons toujours agir en solidarité avec les travailleurs canadiens, dont les compétences et les efforts rendent possible le genre de transformation que nous envisageons, et c'est ce que nous ferons toujours. Le succès doit se traduire par un plus grand nombre d'apprentis dans les métiers, davantage de familles bénéficiant d'un revenu stable et davantage de jeunes Canadiens capables de se tailler une place dans l'économie plus forte que nous bâtissons ensemble.

Nous devons également bâtir en partenariat avec les peuples autochtones, y compris les nations Squamish et Tsleil-Waututh sur la rive nord, qui seront aussi des chefs de file dans l'édification de notre avenir commun. Leur leadership et leur ambition contribuent en outre à façonner une grande partie de ce que notre région et, en fait, le pays peuvent devenir. On m'a dit directement à quel point il peut être difficile pour eux et pour d'autres de s'y retrouver dans les processus fédéraux qui se chevauchent. L'amélioration de la coordination doit assurer la facilitation d'une participation significative et le respect des obligations de la Couronne. Parallèlement à ce projet de loi, un centre de consultation de la Couronne au sein de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada contribuerait à coordonner les consultations fédérales, en vue de mettre en place un processus complet par projet, par communauté autochtone.

Le partenariat doit commencer tôt et se poursuivre jusqu'à ce que le projet crée des débouchés et amène la prospérité. Pour une communauté délimitée par les montagnes, les forêts et l'océan, l'édification de notre avenir passe obligatoirement par la protection de la nature. À la suite d'une grande partie des consultations qui ont eu lieu cet été, le gouvernement a laissé tomber un point de discussion qui visait à permettre des exemptions à l'évaluation du risque de mise en péril prévue par la Loi sur les espèces en péril. Je dirais que c'est une réponse très appréciée aux préoccupations soulevées par les Canadiens. Bâtir plus rapidement doit aller de pair avec la protection du milieu naturel dans lequel nous vivons, milieu qui assure notre prospérité et qui sera transmis aux générations futures. Être à l'écoute fait partie de la gouvernance, et je félicite sincèrement les ministres de leur leadership à cet égard et de la profondeur des consultations qu'ils ont menées.

Les atouts du Canada sont considérables. Toutefois, les générations futures hériteront non pas des avantages dont nous disposons aujourd'hui, mais du pays que nous aurons su bâtir grâce à eux. Elles méritent un pays capable de produire, de transporter et d'exporter ses biens partout dans le monde. Elles méritent un pays où les personnes qui font vivre nos collectivités ont les moyens d'y demeurer, un pays qui protège ses terres et ses eaux, qui respecte ses engagements et qui donne à sa population la confiance nécessaire pour bâtir son avenir. Voilà l'objectif du travail qui nous attend. C'est pourquoi j'appuie ce projet de loi.

Je dirai aux habitants de North Vancouver—Capilano que je serai leur voix à la Chambre et que je travaillerai aussi à faire valoir les décisions de la Chambre dans notre communauté. L'avenir du Canada se bâtira dans des collectivités comme la nôtre, grâce aux personnes qui nous ont élus pour les représenter. À la Chambre, soyons dignes de leur travail et poursuivons le nôtre. Bâtissons un Canada fort.

Ordres émanant du gouvernement

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, au nom des députés conservateurs de la Colombie-Britannique, je tiens à féliciter le député de North Vancouver—Capilano de sa victoire et à lui souhaiter la bienvenue à la Chambre. Je me souviens que, lorsque je suis arrivé à Ottawa, mon prédécesseur avait lui aussi été ministre. Je sais à quel point c'est difficile quand des gens disent que succéder à notre prédécesseur ne sera pas une mince affaire. Je me suis dit que c'était un défi à relever. J'espère que le député en fera autant.

Dans son discours, le député a parlé de beaucoup de choses. J'aimerais savoir comment s'est déroulé sa campagne électorale, ce que les habitants de sa circonscription lui ont dit et quelles sont ses priorités en tant que député au cours de la présente session parlementaire.

● (1705)

Braeden Caley: Monsieur le Président, je remercie sincèrement le député d'en face. C'est une occasion importante de parler de bien des choses que les habitants de ma circonscription nous ont dites, surtout au cours des deux derniers mois.

C'était, et c'est toujours, une période fascinante, compte tenu de la grande vulnérabilité de toutes nos collectivités aux effets de la guerre commerciale. Or, c'est aussi l'occasion de réfléchir aux nombreuses possibilités qui s'offrent à nous. Dans mes échanges avec les gens, j'ai aussi senti beaucoup d'espoir à cet égard. Les gens espéraient que nous achèterions davantage de produits canadiens, que nous investirions davantage dans les capacités de nos collectivités afin de pouvoir de nouveau réaliser de grands projets et que nous recommencerions à voir grand en cherchant des moyens de rendre notre économie plus autonome dans de nombreux domaines. Il y avait beaucoup d'espoir et d'optimisme à cet égard, même dans une région aussi fortement tributaire de l'économie mondiale. Ce sont ces priorités que nous allons défendre à la Chambre.

[Français]

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Monsieur le Président, je veux d'abord souhaiter la bienvenue, au nom du Bloc québécois, à notre nouveau collègue. Je veux le féliciter pour son élection et j'espère que nous aurons des débats fructueux à la recherche du bien commun.

Mon collègue parlait en effet de développement, mais, quand même, de la protection de l'environnement. Lorsqu'on aura autorisé un projet, avant même qu'il y ait une évaluation environnementale, et que le projet aura débuté, quand l'évaluation environnementale aura lieu, quelle sera la valeur de cette évaluation environnementale?

Comment peut-on vraiment penser qu'on va protéger l'environnement alors que l'évaluation va être faite quand le projet aura déjà débuté?

*Ordres émanant du gouvernement**[Traduction]*

Braeden Caley: Monsieur le Président, je remercie le député de son importante question. Je sais que ce genre de considération était un thème clé des consultations qui ont eu lieu ces derniers mois. Il est également important pour moi de veiller à ce que ces évaluations soient rigoureuses dès le départ, qu'elles soient intégrées dès le début et qu'elles soient sérieuses à chaque étape. Le projet de loi permettrait d'atteindre cet objectif en veillant à ce que la rigueur ne soit pas confondue avec le temps nécessaire à un tel processus et à ce que cette rigueur puisse être intégrée aux échéanciers qui nous permettent de construire plus rapidement tout en continuant de construire de manière durable. À mon avis, c'est ce que ferait le projet de loi, et c'est pourquoi je suis très fier de l'appuyer.

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a fait mon collègue d'en face, je tiens à féliciter mon collègue de North Vancouver—Capilano. Je sais qu'il a récemment fait du porte-à-porte pendant près d'un mois, avec beaucoup de succès. Je veux également lui demander comment ce projet de loi en particulier répondrait aux préoccupations ou dissiperait les préoccupations qu'il a entendues en faisant du porte-à-porte dans North Vancouver—Capilano.

Braeden Caley: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette excellente question.

Le projet de loi nous permettrait de recommencer à bâtir rapidement et à grande échelle au Canada, d'orienter notre économie dans la bonne direction, de percer de nouveaux marchés et d'accélérer la diversification de nos partenaires commerciaux partout dans le monde, à un rythme qui aurait été difficile à envisager il y a quelques années lorsque nous débattions de ce même sujet. C'est précisément ce que les gens de North Vancouver—Capilano ont réclamé lors de la très importante campagne menée cet été.

L'urgence d'agir est au cœur des attentes, tout comme la capacité de réaliser ces projets dans un esprit de solidarité avec les travailleurs canadiens et dans le respect de l'environnement. Ce sont là des aspects essentiels pour les collectivités de la rive nord et, à vrai dire, pour celles de l'ensemble de la Colombie-Britannique, ainsi que pour tant d'autres ailleurs au pays. Le projet de loi nous permettrait de concilier ces objectifs rapidement et efficacement.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je souhaite moi aussi la bienvenue au député de North Vancouver—Capilano parmi nous. J'imagine que je pourrais également lui souhaiter la bienvenue à North Vancouver. J'ai moi aussi passé beaucoup de temps à sillonner les collines de North Vancouver pour l'élection partielle, mais j'ai sans doute entendu d'autres sons cette cloche de la part des électeurs là-bas. Cela dit, je tiens à lui venir en aide.

Le député de Hull—Aylmer a posé la question suivante à mon ami le député de Joliette—Manawan: à quel endroit, dans le projet de loi, est-il question de reculer et baisser les bras relativement aux espèces menacées? En fait, c'est saupoudré un peu partout. Ça se trouve dans les modifications apportées à la Loi sur les eaux navigables canadiennes, à la Loi sur les pêches et à la Loi sur les espèces en péril, puisqu'elles prévoient toutes qu'une condition, avant d'être imposée, devra être examinée en fonction de son caractère concrètement réalisable et de ses répercussions sur l'économie. Le projet de loi tourne carrément le dos à la réglementation canadienne en matière d'environnement et à des dizaines d'années d'efforts. C'est ignoble.

Le député a parlé de la nation des Tsleil-Waututh, alors comment peut-il ne pas être au courant des poursuites qu'elle a intentées pour s'opposer au dragage dans la baie Burrard, qui aurait détruit un habitat que le gouvernement fédéral s'était engagé à protéger? Est-ce qu'il n'était effectivement pas au courant?

● (1710)

Braeden Caley: Monsieur le Président, la collaboration avec les Premières Nations et le soutien à leur développement sont au centre des engagements pris par le gouvernement, le premier ministre et toute l'équipe du Cabinet. Ce projet de loi permettrait de concrétiser cet engagement de plusieurs façons importantes. Comme député, je souhaite certainement faire tout ce qui est en mon pouvoir, avec mes collègues, pour respecter cet engagement dans le cadre du travail parlementaire que nous accomplissons ensemble.

Il s'agit de partenariats fondamentaux avec la nation des Tsleil-Waututh et la nation des Squamish de la rive nord, qui ont élaboré des visions ambitieuses et mûrement réfléchies de l'édification commune de notre avenir économique. Cette collaboration contribue à renforcer notre pays, et je suis reconnaissant d'avoir eu l'occasion d'y participer.

[Français]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, je profite de ce début de période de travaux parlementaires pour vous saluer ainsi que tous mes collègues et tous les employés du Parlement qui nous permettent de faire notre travail tous les jours ici, à la Chambre. Je suis très heureux de retrouver tout le monde après un bel été passé dans ma circonscription, Beauport—Limoilou.

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de rencontrer plus de 50 organismes et entreprises de chez nous en plus de participer à plusieurs activités et festivités dans ma communauté. Avant de parler du projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort, j'aimerais prendre un moment pour vous raconter une petite anecdote que j'ai vécue cet été dans ma circonscription et qui démontre toute l'importance que nous avons comme députés, que ce soit ici, à Ottawa, ou dans le cadre des programmes qui touchent directement nos communautés comme Emplois d'été Canada.

Cet été, j'ai rencontré plus de 30 organismes qui bénéficient de ce programme. Je peux garantir une chose: ce programme change réellement les choses sur le terrain. Les gens de l'un des organismes que j'ai visités m'ont expliqué qu'ils demandaient depuis plusieurs années d'avoir deux emplois étudiants, mais, malheureusement, ils n'en obtenaient qu'un seul. Cette année, nous nous sommes assurés qu'ils en obtiennent deux. Ce que les gens de l'organisme m'ont dit, je vais le répéter. Ils m'ont dit que le deuxième poste allait leur permettre de donner congé à certains de leurs bénévoles...

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends que mon collègue de Beauport—Limoilou a des belles anecdotes à nous raconter à propos de son été, mais ce n'est pas le sujet du projet de loi dont on parle actuellement. J'aimerais que vous puissiez le ramener à l'ordre.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je remercie l'honorable député de son intervention. Nous donnons un peu de latitude dans les discours, mais je suis sûr que l'honorable député de Beauport—Limoilou va en venir au projet de loi qui est à l'étude.

L'honorable député peut continuer son discours.

Steeve Lavoie: Monsieur le Président, j'ai presque terminé mon anecdote; mon collègue pourra en profiter et je vais revenir rapidement au projet de loi C-39.

C'est bien important de retenir ici ce que m'ont dit les gens de l'organisme. Le deuxième employé étudiant a vraiment aidé à donner un congé à des bénévoles pour qu'ils puissent enfin prendre des vacances pour la première fois. Pensons-y une seconde. C'est le fait d'avoir une personne de plus qui a permis de donner un congé à des bénévoles pour qu'ils puissent prendre des vacances. Ce que nous faisons ici a un impact réel dans nos communautés. C'est ce que je voulais prendre le temps de souligner en commençant mon discours aujourd'hui.

Maintenant, j'aimerais revenir au projet de loi C-39, Loi visant à bâtir un Canada fort, dont nous discutons aujourd'hui. J'aimerais commencer par faire référence à un livre paru en 2025 et qui aura pour mes collègues, j'en suis convaincu, un écho sur le projet de loi C-39. Dans le livre *Abondance* d'Ezra Klein et de Derek Thompson, les auteurs cherchent notamment à comprendre pourquoi un pays aussi riche et technologiquement avancé que notre voisin du Sud éprouve aujourd'hui autant de difficulté à construire suffisamment de logements, d'infrastructures, d'énergie et d'autres biens essentiels. Je pense que nous pouvons tous reconnaître une certaine similitude avec les défis auxquels le Canada est confronté aujourd'hui.

Les auteurs avancent qu'une partie du problème vient de règles, de procédures et d'institutions qui, au fil du temps, ont rendu la réalisation de grands projets beaucoup plus lente et beaucoup plus difficile. Ils proposent donc de remettre davantage l'accent sur notre capacité de produire, de construire et de réaliser. En bref, il s'agit de passer d'une politique principalement centrée sur la distribution de ressources à une politique qui cherche également à augmenter l'offre, notre capacité de production et notre capacité à construire.

Je pense qu'il est permis aujourd'hui de faire un parallèle entre cette réflexion et ce que nous proposons dans le projet de loi C-39 afin de bâtir un Canada fort. Nous connaissons tous la formule suivante et je suis sûr que mes collègues l'ont tous déjà entendue: toujours faire la même chose en espérant obtenir un résultat différent. Il faut faire les choses différemment. Il faut penser différemment. Croire que nous pouvons conserver exactement les mêmes façons de faire et que, soudainement, les résultats seront différents, c'est se mettre la tête dans le sable. C'est choisir l'immobilisme. C'est choisir le statu quo et, le statu quo, c'est une décision. Ne rien changer est une décision. Laisser les choses telles qu'elles sont est une décision.

Nous devons nous éloigner de cette logique et retrouver notre capacité à bâtir. Nous sommes capables de bâtir plus, avec plus d'ambition, plus rapidement. Prenons un exemple qui fait partie de notre histoire: la Voie maritime du Saint-Laurent. Des travaux majeurs de construction ont commencé en 1954 et la Voie a officiellement été ouverte à la navigation en 1959. Ça a duré cinq ans. C'était une période de cinq ans pour le tronçon Montréal-lac Ontario qui représente environ 300 kilomètres de voies navigables. Il ne s'agissait évidemment pas simplement de creuser un canal. Il fallait construire des écluses, aménager des canaux, ériger des barrages, effectuer d'importants travaux de dragage, modifier des ponts et déplacer des infrastructures.

En poursuivant vers l'ouest, Montréal se retrouve à environ 600 kilomètres du lac Érié par voie navigable en passant par le lac Ontario et le canal Welland. L'ensemble du réseau navigable reliant

Ordres émanant du gouvernement

le Saint-Laurent au cœur des Grands Lacs s'étend sur plus de 2000 kilomètres. Pensons-y un instant. Dans les années 1950, en quelques années seulement, nous avons été capables de réaliser l'un des plus grands projets d'infrastructure de notre époque et nous avons fait une partie considérable du travail ici, chez nous, au Canada. Nous avons bâti, nous avons vu grand et nous avons transformé notre économie.

La question que nous devons nous poser aujourd'hui est simple: sommes-nous toujours capables de bâtir avec cette même ambition? Je crois que le projet de loi C-39 nous invite justement à réfléchir à cette question et, surtout, à retrouver cette capacité de réaliser de grands projets pour les prochaines générations de Canadiens et de Canadiennes.

Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire en premier de rendre nos processus d'approbation pour les grands projets plus prévisibles.

● (1715)

Aujourd'hui, lorsqu'une entreprise, une communauté ou un promoteur souhaite réaliser un projet d'envergure, il doit souvent composer avec plusieurs processus et plusieurs étapes qui peuvent se chevaucher et rendre le travail plus complexe. Les résultats peuvent être plus longs à obtenir. Le projet de loi C-39 propose de mieux coordonner ces processus afin que les décisions concernant les projets nécessitant un permis fédéral puissent être prises dans un délai d'un an. Soyons clairs. Nous n'avons pas à choisir entre le respect des solides protections environnementales du Canada et la simplification de l'examen des projets. Nous pouvons et devons faire les deux. Nous sommes capables d'être ambitieux et rigoureux en même temps.

Je pense immédiatement à ma région, la région de Québec. Je pense au port de Québec, qui joue un rôle important dans notre économie régionale et dans nos échanges avec le reste du monde. Le projet de loi C-39 propose de moderniser la gouvernance des ports canadiens, de réduire certains fardeaux administratifs et de faciliter la numérisation du commerce. Le projet de loi prévoit également la désignation de corridors commerciaux stratégiques et la création d'un bureau des projets de transport chargé de mieux coordonner les permis fédéraux et de faire avancer les projets prioritaires.

Un produit qui est fabriqué au Québec ne crée pas seulement de la valeur lorsqu'il sort de l'usine: il faut ensuite pouvoir le transporter efficacement jusqu'à un port, jusqu'à un chemin de fer, jusqu'à la frontière et jusqu'à des nouveaux marchés. Une chaîne d'approvisionnement efficace, c'est donc une condition essentielle pour permettre à nos entreprises de grandir et d'innover. Dans un contexte où le Canada cherche justement à diversifier ses échanges commerciaux et à réduire sa dépendance à certains marchés, cette capacité devient encore plus importante. Nous avons signé 20 accords commerciaux au cours de la dernière année. Il faut respecter nos engagements maintenant.

Ordres émanant du gouvernement

Voilà donc ce que signifie concrètement bâtir un Canada fort. C'est permettre à une entreprise de réaliser un projet. C'est permettre à un port de fonctionner plus efficacement. C'est permettre à nos produits de rejoindre de nouveaux marchés. C'est donner aux générations qui viennent les infrastructures, les emplois et les possibilités dont elles auront besoin. Le Canada possède les ressources, le talent, les travailleurs, les entreprises et des communautés capables de réaliser de grandes choses. Notre défi n'est pas de savoir si nous avons la capacité de bâtir. Notre défi est de nous donner les moyens de les faire, le moyen de nos ambitions.

Simplifions là où nous pouvons simplifier. Coordonnons là où nous pouvons mieux coordonner. Protégeons là où nous devons protéger. Surtout, retrouvons notre capacité collective à bâtir un Canada fort.

• (1720)

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son excellent discours. On voit qu'il est très fier de sa belle région, Québec. Justement, au mois d'août, le gouvernement a accordé un contrat de plus de 11 milliards de dollars à la Davie pour la construction de six nouveaux brise-glaces.

J'aimerais que mon collègue nous dise comment un contrat comme celui-là, qui est bon pour nos travailleurs et bon pour nos fournisseurs, s'inscrit dans la foulée du projet de loi C-39.

Steeve Lavoie: Monsieur le Président, c'est une excellente question. Nous avons effectivement eu la chance cet été d'avoir une annonce extraordinaire, après des années et des années de travail avec la Davie, un joyau que nous avons ici. J'ai travaillé dans la région de Québec comme président de la chambre de commerce. De l'autre côté du fleuve, à Lévis, il y a la Davie. La majorité des fournisseurs venaient de la région de Québec. Le reste des fournisseurs venaient de toutes les régions environnantes. J'avais revu la liste de tous les fournisseurs et c'était à la grandeur du Québec.

Une annonce de ce genre a des retombées directes dans une communauté comme celle de Lévis. On parle de 5 000 travailleurs, de 5 000 bons emplois. Ça permet de la prévisibilité pour ces familles, parce que ce sont des contrats à long terme. Ça permet de la prévisibilité pour les fournisseurs de la Davie à très long terme. Ça va permettre à des entrepreneurs d'investir dans leur entreprise pour approvisionner la Davie. C'est le type d'action que le gouvernement veut faire et dont les gens ont besoin.

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face a fait mention du fardeau administratif.

[Traduction]

Selon le projet de loi C-39, les promoteurs seraient autorisés à effectuer des travaux préliminaires sur le site, mais seulement si le ministre juge que c'est dans l'intérêt public. Pourquoi le gouvernement crée-t-il un pouvoir discrétionnaire ministériel aussi subjectif plutôt que des règles simples, claires et prévisibles? Pourquoi alourdir les formalités administratives?

[Français]

Steeve Lavoie: Monsieur le Président, j'ai parlé d'une chose très importante dans mon discours, soit le statu quo — j'en ai parlé pendant toute ma carrière et je vais en parler encore. Souvent, on fait les mêmes choses, mais on espère obtenir des résultats différents.

Nous avons proposé un projet de loi. Nous voulons faire les choses différemment. Nous voulons accélérer les projets et donner de la prévisibilité aux investisseurs. Aller plus vite, ça ne veut pas dire qu'il faut être moins rigoureux. La rigueur va toujours être de mise. Comme le dit l'expression, on peut marcher et mâcher de la gomme en même temps. C'est ce que le gouvernement va faire. Ça va donner de la prévisibilité aux entreprises et aux entrepreneurs. Ils vont pouvoir solliciter un projet. C'était beaucoup trop long — ça pouvait prendre jusqu'à huit ans —, mais ça va aller beaucoup plus rapidement.

C'est un bon geste que nous posons aujourd'hui. Nous allons de l'avant, et c'est ce que veulent les Canadiens et les Canadiennes.

[Traduction]

Dan Albas: Madame la Présidente, le député d'en face affirme qu'il répète constamment la même chose au sujet du fardeau administratif. Toutefois, il n'a pas répondu à la question précédente sur le pouvoir discrétionnaire du ministre et l'intérêt public. Peut-être acceptera-t-il de répondre à celle-ci. La partie 1 ajoute la notion de régions d'intérêt national et d'autres couches administratives. Pourquoi la réponse des libéraux consiste-t-elle toujours à ajouter des structures administratives au lieu de se tasser du chemin? Pourquoi alourdir la bureaucratie? Pourquoi un plus grand pouvoir discrétionnaire? Pourquoi multiplier les règles? Je croyais que le député avait dit qu'il était contre les formalités administratives.

• (1725)

[Français]

Steeve Lavoie: Madame la Présidente, si on regarde bien le projet de loi, on voit que nous voulons accélérer les projets. Mon collègue a parlé de bureaucratie. Ce que nous voulons, c'est faciliter les projets. Nous voulons les rendre plus prévisibles dans le temps. Nous voulons les accélérer. C'est exactement ce que les Canadiennes et les Canadiennes nous demandent.

Nous avons signé plus de 20 accords commerciaux. Maintenant, il faut permettre aux entreprises d'exporter leurs produits. Un délai de six ou huit ans, c'est beaucoup trop long. Là, ce qu'on dit, c'est qu'on le fera en moins d'un an, ce qui permettra d'accélérer les projets. Nous pensons à la chaîne d'approvisionnement. Tantôt, j'ai parlé du Port de Québec. Ils veulent investir, et nous leur donnons une chance de le faire. Nous donnons de la prévisibilité aux investisseurs.

[Traduction]

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Madame la Présidente, je suis toujours très fier de prendre la parole à la Chambre au nom des formidables habitants d'Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud. C'est un honneur pour moi.

Je tiens à prendre un instant pour souhaiter la bienvenue parmi nous aux nouveaux députés. Prendre place à la Chambre pour la première fois, c'est un moment inoubliable. Je suis convaincu que je ne suis pas le seul pour qui c'a été le cas, quoique les choses ne se passaient pas tout à fait de la même façon dans mon temps. À l'instar des nouveaux députés, la première fois que j'ai été élu, je siégeais parmi les ministériels, au sein d'un gouvernement majoritaire, sauf qu'à l'époque, quand un gouvernement majoritaire présentait un projet de loi omnibus, comme l'a fait le gouvernement libéral avec le projet de loi C-39, la Chambre se déchainait, et je ne veux pas dire par là qu'elle était en liesse.

« Antidémocratique », « dictateur », « tyran » : les accusations fusaient, et les médias ne se gênaient pas. Pour tout dire, les projets de loi omnibus étaient tellement mal vus que, pendant une campagne électorale, les libéraux avaient même promis que s'ils étaient portés au pouvoir, ils n'en présenteraient jamais, au grand jamais. Pourtant, regardons-les aller. À vrai dire, j'ai toujours considéré les projets de loi omnibus d'un œil légèrement différent. À l'époque, j'ai expliqué à la Chambre que lorsque les temps sont durs, mieux vaut se faire accuser d'en faire trop que pas assez. Justement, cette mesure-ci propose des choses certes intéressantes, mais aussi très différentes.

Nombreux sont ceux qui ont affirmé que ce projet de loi aurait pu et aurait dû être scindé. Nous n'en sommes qu'au début de ce débat, et je suis certain que c'est une question qui sera abordée. Les libéraux feront valoir, et je les cite, que « le nouveau gouvernement du Canada a pour mandat de bâtir grand, de bâtir avec audace et de bâtir maintenant. » Un instant, je me suis trompé. C'est ce que les libéraux avaient dit à propos du dernier super projet de loi qui était censé mener à l'édification d'un Canada fort. Les députés s'en souviennent peut-être, c'était le projet de loi C-5.

Pour le projet de loi C-39, le nouvel argument des libéraux, c'est que cette mesure législative nous donnera les outils nécessaires pour construire davantage, mieux et plus efficacement. Que les députés veuillent bien me pardonner d'avoir un peu confondu ces deux déclarations. Elles se ressemblent tellement que l'on comprend aisément que même les libéraux s'y perdent. Je dois reconnaître au service des communications du bureau du premier ministre le mérite de répéter de façon créative, en substance, la même chose encore et encore, en variant légèrement la formulation de manière à ce que, l'espèrent-ils, les gens se concentrent surtout sur les mots et moins sur les résultats.

Naturellement, à titre de député de l'opposition, je m'en voudrais de ne pas souligner que, au cours de la dernière année, pas une seule pelletée de terre n'a servi à mettre en chantier un projet entièrement nouveau, c'est-à-dire qui n'existait pas il y a plus d'un an. Il n'y a eu absolument aucune nouvelle mise en chantier. La situation est devenue si déplorable que les libéraux tentent maintenant de présenter des projets préexistants comme des preuves qu'ils font des progrès. « Bâtir à une vitesse jamais vue depuis des générations », telle était la promesse, mais, en réalité, on ne fait qu'en parler comme on n'en a pas parlé depuis des générations; la construction proprement dite, elle, n'est pas vraiment au rendez-vous. Or, nous sommes tous d'accord pour dire que c'est justement la construction qui est la partie la plus importante.

Nous voici donc aujourd'hui, une fois de plus, saisis d'un nouveau projet de loi qui « donnerait à notre pays les outils nécessaires pour construire davantage, mieux et plus efficacement ». Apparemment, si rien n'a été fait au cours de la dernière année, c'est parce que nous ne disposions pas des outils nécessaires. Pourtant, c'est ce pays qui a construit le chemin de fer du Canadien Pacifique, la voie maritime du Saint-Laurent, la route transcanadienne et tant d'autres infrastructures. Il est étonnant de constater que, au cours des 159 dernières années, nous avons bâti le meilleur pays du monde et réalisé toutes sortes d'exploits merveilleux, mais que soudain, nous ne disposons plus des outils nécessaires pour continuer à construire. Une question s'impose donc : qu'est-il advenu de ces outils ? Eh bien, ils ont disparu en 2015, avec l'arrivée des libéraux.

Je trouve fort intéressant un passage du document d'information sur le projet de loi C-39; on peut y lire ceci :

Ordres émanant du gouvernement

[...] la [Régie de l'énergie du Canada] réalisera l'évaluation en vertu de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, plutôt que par l'entremise d'un comité d'examen intégré avec [l'Agence d'évaluation d'impact du Canada]. Depuis l'instauration du processus de comité d'examen intégré en 2019, aucun projet n'a atteint le seuil requis pour être évalué par un comité.

Je voudrais simplement relire la dernière partie de ce passage : « Depuis l'instauration du processus de comité d'examen intégré en 2019, aucun projet n'a atteint le seuil requis pour être évalué par un comité. »

● (1730)

J'espère que tout le monde ici a bien entendu. Reprenons cela encore une fois. Depuis que les libéraux ont mis en place, en 2019, la procédure d'examen de l'Agence d'évaluation d'impact, « aucun projet n'a atteint le seuil requis pour être évalué par un comité ». Combien de projets ? Aucun, zéro, pas un seul, nada.

C'est un exploit incroyable, quand on y pense. Cela fait sept longues années, et pas un seul projet n'a jamais atteint le seuil imposé par les libéraux. Le plus beau dans tout ça, c'est que les libéraux proposent aujourd'hui de supprimer les formalités administratives qu'ils ont eux-mêmes créées. Combien d'occasions ont été gâchées au cours de ces sept années ? Les dégâts sont considérables.

Je sais que, du côté du gouvernement, il y a un ministre en particulier qui aime répéter que les libéraux n'ont aucune leçon à recevoir des conservateurs, à moins, bien sûr, qu'il ne s'agisse d'abolir la taxe sur le carbone, de supprimer l'obligation de vente de véhicules électriques, de renoncer à la hausse prévue de l'impôt sur le gain en capital ou de supprimer temporairement une partie de la taxe fédérale d'accise sur les carburants. Ce sont toutes des mesures que les conservateurs avaient réclamées.

[Français]

Cela dit, soyons justes. Nous n'avons pas demandé certains des changements proposés au Code canadien du travail dans ce projet de loi. En fait, nous avons même de la difficulté à comprendre d'où les libéraux ont sorti certaines de ces propositions.

Ils disent avoir passé l'été à consulter différents groupes, mais lesquels et où ? Tout ça nous semble un peu louche. Nous savons tous que le projet de loi prévoit aussi un nouveau pouvoir qui permettrait au ministre du Travail d'intervenir pour mettre fin à un arrêt de travail, mais seulement si cet arrêt de travail est jugé contraire à l'intérêt national.

C'est là que cette proposition devient extrêmement préoccupante pour les Canadiens, parce que le gouvernement libéral moderne a pris une très mauvaise habitude : faire des choses qui servent les intérêts des amis et des proches du Parti libéral, plutôt que les intérêts des Canadiens et des Canadiennes. Si mes collègues en doutent, je vais leur donner un exemple.

[Traduction]

Il n'y a pas si longtemps, les libéraux ont autorisé et approuvé la prise de contrôle de Shaw par Rogers. Ceux qui critiquaient la proposition ont prévenu les libéraux de ce qui arriverait si on allait de l'avant, mais, évidemment, les libéraux pensaient savoir mieux que les autres ce qu'il fallait faire. Ils ont promis que plus d'emplois seraient créés et que les tarifs baisseraient, et, pour dissiper le moindre doute à ce sujet, le ministre a promis de surveiller Rogers de près après la prise de contrôle. Que s'est-il passé ? Voyons la suite des événements.

Ordres émanant du gouvernement

Shaw était populaire dans ma circonscription. Des citoyens ont commencé à montrer les augmentations de tarifs qui figuraient sur leurs nouvelles factures de Rogers. Même si ces contrats avaient été conclus avec Shaw, Rogers a haussé les tarifs parce que, selon ce qui était écrit en petits caractères, l'entreprise Rogers pouvait facturer davantage pour le vieux matériel de Shaw qu'elle louait. C'est ce qui est arrivé à des aînés et à des mères seules. Pour ce qui est des emplois promis par le ministre, il y a un nouveau centre d'appels de Rogers au Maroc, et je suis certain que les bonnes gens du Maroc doivent être heureux de ces emplois.

Les libéraux ont échoué sur toute la ligne, et ils ont laissé tomber les Canadiens ordinaires, comme les gens de ma circonscription, au profit de leurs amis de Bay Street. Quant au ministre, qui a promis de surveiller cette entente de près, il dira qu'il n'a aucune leçon à recevoir des conservateurs, ni de qui que ce soit d'autre, apparemment, puisque bien des gens l'avaient mis en garde.

• (1735)

Pour en revenir au projet de loi dont nous sommes saisis, il est facile de comprendre pourquoi de nombreux Canadiens deviennent un peu mal à l'aise lorsque les libéraux disent qu'un ministre libéral peut décider de ce qui est dans l'intérêt du Canada et de ce qui ne l'est pas. Les gens qui ont ces préoccupations, bien sûr, deviennent encore plus sceptiques en constatant que les libéraux ont regroupé toutes ces modifications dans un beau projet de loi omnibus. Je mentionne ce dernier point pour la gouverne des nouveaux députés libéraux qui ne sont peut-être pas au courant de certaines des plus grandes réussites des gouvernements libéraux précédents qui ont été orchestrées par des membres du gouvernement libéral actuel.

Avant de conclure, je dois mentionner que ce projet de loi propose également des modifications d'un point de vue environnemental. L'une de ces modifications est l'ajout d'un délai d'un an pour mener à bien certaines évaluations. Parallèlement, les libéraux promettent aux communautés autochtones et aux groupes environnementaux que tout va fonctionner comme avant et leur disent de se détendre et de ne pas s'inquiéter. Croyez-le ou non, quand on propose de faire les choses différemment tout en promettant que rien ne changera, cela inquiète les gens, encore plus quand la modification proposée est enfouie dans un projet de loi omnibus, une stratégie épouvantable qui, selon certains, est utilisée par les libéraux pour éviter un examen adéquat.

[Français]

Maintenant, gardons à l'esprit que je ne fais que transmettre des préoccupations.

[Traduction]

Veuillez m'excuser, madame la Présidente. J'aimerais reprendre mon souffle un instant.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le député peut prendre un moment de pause.

Le député peut poursuivre s'il est prêt.

[Français]

Dan Albas: Madame la Présidente, gardons à l'esprit que je ne fais que transmettre des préoccupations que d'autres m'ont exprimées, parce qu'au bout du compte, choisir de présenter un projet de loi omnibus, c'est un choix, et ce choix a des conséquences.

N'oublions pas qu'il y a une raison pour laquelle un gouvernement libéral précédent avait promis de ne jamais avoir recours aux

projets de loi omnibus. Bien sûr, cette promesse était sincère, n'est-ce pas?

Les libéraux ne feraient quand même jamais une promesse qu'ils n'avaient aucune intention de tenir simplement pour se faire élire, n'est-ce pas? Est-ce qu'ils avaient dit qu'ils allaient dépenser moins? Je m'éloigne cependant du sujet.

[Traduction]

Pour récapituler où nous en sommes aujourd'hui, j'ai un peu l'impression d'être dans un film de franchise de science-fiction. Dans le premier volet, le gouvernement avait besoin d'un gros projet de loi pour rendre le Canada fort, soit le projet de loi C-5. Environ un an plus tard, lorsque tout ce qui avait été promis la première année ne s'est pas concrétisé, il a bien sûr fallu une suite avec un autre projet de loi omnibus, le projet de loi C-39, pour rendre le Canada plus fort. Je soupçonne que l'année prochaine, ou plus tard au cours de la présente législature, nous serons témoins d'un autre volet pour compléter la trilogie.

• (1740)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, comme je l'ai souligné hier au sujet des projets de loi, il est important de reconnaître que le gouvernement a souvent un programme beaucoup plus vaste, et ce projet de loi en est un exemple. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui porte sur la façon dont nous pouvons réellement tirer parti de certaines choses, comme 1 demi-billion de dollars d'engagements d'investissement obtenus grâce au sommet économique dirigé par le premier ministre. Nous voulons voir des investissements étrangers au Canada. L'une des façons d'y parvenir est d'adopter un projet de loi de cette nature à la Chambre.

Je me demande si le député pourrait nous faire part de ses réflexions sur la situation dans son ensemble.

Dan Albas: Madame la Présidente, on pourrait supposer que pour attirer des capitaux étrangers au Canada, notre priorité serait de veiller à ce que le système de délivrance des permis fonctionne bien. Le gouvernement pensait peut-être que le projet de loi C-5 suffisait à lui seul. Peut-être que la rétroaction qu'il a reçue depuis révèle que ce n'était pas le cas et qu'il doit maintenant préparer une suite. Nous verrons ce que le député aura à dire au troisième volet.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Français]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 décembre 2025, de la motion portant que le projet de loi C-218, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Madame la Présidente, au moment où nous débattons du projet de loi C-218 qui vise à exclure définitivement les patients aux prises avec un trouble mental de la possibilité de faire une demande d'évaluation de leur condition afin de déterminer s'ils sont admissibles ou non à l'aide médicale à mourir, parmi ces patients, il y a des personnes atteintes d'un trouble mental qui souffrent depuis des décennies, 20 ou 30 ans, qui ont tout essayé, tous les traitements disponibles, qui sont suivies depuis des décennies sans que leur condition se soit substantiellement améliorée et qui ont supporté durant toute leur vie le poids de la stigmatisation et de la discrimination. Ce sont des personnes dont la capacité décisionnelle est établie selon les règles de l'art, des personnes pour lesquelles la psychiatrie ne peut offrir que de vivre ad vitam æternam dans un couloir de soins palliatifs sans guérison, des personnes dont la souffrance est devenue intolérable, à qui le projet de loi C-218 dit, pour leur bien, d'essayer encore, car leur seule option est l'obsession curative. Il leur dit de souffrir et, un jour, elles seront guéries.

Depuis juin 2022, le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir a toujours considéré comme pertinent d'élargir l'aide médicale à mourir aux troubles mentaux. Les deux seules réserves qu'il avait concernaient le degré de préparation des milieux cliniques pour garantir une application sûre et adéquate et les délais très courts avant la date butoir de mars 2023. On retrouve ces réserves dans la conclusion du rapport provisoire du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir de juin 2022.

Pourtant, dans son dernier rapport en 2026, le Comité mixte spécial a fait un virage à 180 degrés en remettant en question le bien-fondé de cet élargissement, malgré la démonstration du caractère discriminatoire d'une telle position, malgré la démonstration que l'état de préparation du terrain est adéquat selon l'Association canadienne des évaluateurs et prestataires de l'aide médicale à mourir, les associations canadiennes et québécoises de psychiatrie, le ministère de la Santé et le ministère de la Justice, et malgré l'établissement des normes de pratique du comité de travail financé par le gouvernement libéral pour définir les normes de pratique et les formations requises pour les évaluateurs et les prestataires.

Ici, je trouve inquiétant d'être devant des législateurs qui font la promotion d'une exclusion généralisée et définitive de l'aide médicale à mourir pour les patients aux prises avec un trouble mental, malgré que cette exclusion soit discriminatoire et inconstitutionnelle, mais qui n'ont pas le courage de renvoyer la question à la Cour suprême afin d'éviter que ce fardeau ne soit infligé aux patients souffrants. Ça relève d'une rigidité idéologique, d'une triste partisanerie et d'un manque flagrant de compassion. Entendre constamment invoquer que les problèmes d'accès aux soins et les vulnérabilités structurelles inciteraient supposément les patients à faire des demandes d'aide médicale à mourir plutôt que de se faire soigner, bien que les données probantes prouvent le contraire, sans qu'on propose une augmentation substantielle des transferts en santé, est inqualifiable.

Affaires émanant des députés

Par rapport aux vulnérabilités structurelles, les données de Santé Canada, les rapports annuels sur l'aide médicale à mourir du Canada ainsi que l'étude scientifique de James Downar et Kieran Quinn intitulée *La marginalisation structurelle est-elle un facteur déterminant de l'aide médicale à mourir (AMM) au Canada?* arrivent à la conclusion que les vulnérabilités structurelles ne jouent pas un rôle important dans les demandes d'aide médicale à mourir.

En matière d'aide médicale à mourir, ce n'est pas la Chambre, mais la Cour suprême qui a fait le travail et qui a obligé la Chambre des communes dès 2015 à modifier le Code criminel afin de répondre aux demandes des patients qui voyaient leurs droits constitutionnels bafoués. Le Bloc québécois est d'avis que l'arrêt Carter et le jugement Baudouin justifient l'ouverture de l'aide médicale à mourir aux personnes aux prises avec un trouble mental dont la souffrance chronique est devenue intolérable.

Au nom de quoi l'État devrait-il porter atteinte ou restreindre le droit à l'autodétermination d'une personne atteinte d'un trouble mental du moment que sa capacité décisionnelle n'est pas affectée? Au nom de quoi une souffrance chronique devenue intolérable devrait-elle être considérée comme raisonnable? Au nom de quoi la discrimination serait-elle raisonnable?

• (1745)

Le rôle de l'État n'est pas de prétendre savoir mieux que la personne aux prises avec des souffrances intolérables ce qui est son bien en matière aussi intime que sa propre mort. Le rôle de l'État est d'assurer les conditions d'exercice d'un choix libre et éclairé de la personne.

Le droit à l'autodétermination de sa personne, le consentement libre et éclairé, la décision éclairée et l'exercice de la capacité décisionnelle du patient, lorsqu'elle a été établie selon les règles de l'art, s'opposent au paternalisme médical, lequel semble encore trop présent en psychiatrie.

Nous devons nous poser la question suivante: au nom de quoi certains patients aux prises avec un trouble mental dont la souffrance est devenue intolérable, dont la chronicité a été établie et dont le dossier médical démontre sans l'ombre d'un doute que tous les traitements disponibles ont été dispensés sans qu'il y ait une amélioration permanente ou un allègement considérable de la souffrance devenue intolérable seraient-ils discriminés ou contraints à souffrir?

Certains psychiatres évoquent l'impossibilité d'établir l'irréversibilité d'un trouble mental. Ils remettent en cause la possibilité pour le psychiatre d'établir un pronostic d'incurabilité, voire un diagnostic. Pourtant, toutes ces difficultés sont articulées dans le rapport du groupe d'experts qui propose des balises et des précautions à prendre pour une application sûre et adéquate de l'aide médicale à mourir pour les personnes aux prises avec des troubles mentaux. Il suffit de s'y référer.

Madame la Présidente, les gens d'en face me dérangent énormément, car ils rient et ils parlent. S'ils ne veulent pas m'écouter, ils n'ont qu'à sortir. Je vous demande donc d'intervenir et d'arrêter le chronomètre.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je rappelle aux honorables députés l'importance de garder le silence et d'écouter quand un député a la parole.

L'honorable député peut reprendre son allocution. Il dispose de trois minutes.

Affaires émanant des députés

● (1750)

Luc Thériault: Madame la Présidente, il y a une question à laquelle n'ont pas pu répondre ces quelques psychiatres qui, de façon anecdotique et sans démonstration, prétendent qu'on peut toujours guérir et soulager tous les troubles mentaux; ils disent du même souffle que la psychiatrie se trompe non seulement sur le pronostic, mais aussi sur le diagnostic. Pourquoi devrait-on se fier aux anecdotes sans données probantes de patients qui, selon eux, auraient pu satisfaire aux critères d'admissibilité de l'aide médicale à mourir et aux précautions élaborées dans le rapport du groupe d'experts alors qu'ils n'ont aucune expérience en matière d'aide médicale à mourir, ni en tant qu'évaluateurs ou prestataires, et qui s'opposent dans les faits à la voie 2 ou à l'aide médicale à mourir en général?

Le rapport du groupe d'experts qui a suggéré les conditions à partir desquelles l'aide médicale à mourir pourrait s'étendre aux troubles mentaux est clair. Ce n'est pas parce qu'un patient fait une demande qu'il sera admissible. Lors de son témoignage, Stefanie Green a expliqué que les personnes suivantes sont non admissibles: la personne en crise suicidaire; la personne nouvellement prise en charge et diagnostiquée; la personne dont la demande repose sur des vulnérabilités structurelles; la personne qui refuse, sans justifications, tous les traitements qui pourraient améliorer sa condition. Une personne est aussi non admissible s'il existe des traitements accessibles et efficaces ou si les évaluateurs ne peuvent se prononcer sur tout ou une partie des critères.

La preuve d'une accessibilité de fait, liée à un degré de préparation pour une application sûre et adéquate de l'aide médicale à mourir pour les personnes ayant des troubles mentaux, a été démontrée lors de la récente étude du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Ceux qui s'opposent à l'aide médicale à mourir doivent le faire pour d'autres motifs.

Le Bloc québécois s'oppose au projet de loi C-218 et propose qu'on éclaircisse le différend d'interprétation sur la discrimination ou non de l'exclusion des patients en demandant l'avis de la Cour suprême.

Entretemps, nous demandons que la disposition de temporisation ne soit pas supprimée prématurément et indéfiniment. La dernière recommandation est la suivante: que la recommandation 16 du rapport du groupe d'experts, à l'effet d'établir une surveillance prospective au terme du processus d'évaluation, soit instaurée comme une mesure de sauvegarde clinique supplémentaire.

[Traduction]

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole pour appuyer fermement le projet de loi C-218 sur le droit au rétablissement, présenté par ma collègue, la députée de Cloverdale—Langley City. Le titre du projet de loi en illustre parfaitement le contenu: il traite du droit au rétablissement. L'objectif est d'offrir de l'aide et de l'espoir aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale, plutôt que de leur proposer une mort sanctionnée et administrée par l'État, en suspendant indéfiniment la mesure irréfléchie du gouvernement libéral consistant à élargir l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes dont le seul problème médical est un trouble mental.

Je félicite la députée de Cloverdale—Langley City d'avoir présenté ce projet de loi, car il est absolument nécessaire. Il doit être adopté par le Parlement; sinon, cette mesure d'élargissement irréfléchi entrera en vigueur en mars 2027.

Je dois dire qu'il n'aurait jamais dû en être ainsi. Nous n'aurions jamais dû en arriver là. Cet élargissement prévu est un exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire en matière de politique et de législation.

En 2021, le ministre de la Justice libéral de l'époque, David Lametti, a accepté à la dernière minute un amendement radical du Sénat — auquel il s'était initialement opposé — qui, dès mars 2023, a ouvert la voie à l'élargissement de l'aide médicale à mourir aux personnes atteintes d'un trouble mental. Il n'y a eu ni étude approfondie, ni consultation sérieuse, ni débat de fond. Les libéraux ont tout simplement fait adopter la mesure en vitesse. On parle d'une question de vie ou de mort pour les membres les plus vulnérables de la société canadienne. C'est on ne peut plus irresponsable.

Nous voici, plus de cinq ans plus tard, et l'extension envisagée a été, à peu de chose près, un véritable désastre. Tout cela a mené à un désordre sans nom, notamment parce que le gouvernement, faute d'avoir bien préparé le terrain dès le départ, a été contraint de présenter deux projets de loi d'urgence pour reporter la mise en œuvre.

Si les libéraux avaient fait leur travail, ils auraient entendu haut et fort ce que les experts, notamment d'éminents psychiatres, n'ont cessé de répéter, à savoir que l'aide médicale à mourir pour les personnes atteintes de troubles mentaux est une très mauvaise idée et que, pour une foule de raisons, elle ne peut être mise en œuvre de façon sécuritaire. Parmi ces raisons figurent notamment deux problèmes cliniques non résolus.

Le premier est qu'il est difficile, voire impossible, de prédire le caractère irrémédiable de ces troubles. Autrement dit, il est difficile, voire impossible, de prédire si une personne souffrant d'une maladie mentale se rétablira. De nombreuses maladies mentales peuvent en effet être traitées, et il est très difficile d'établir un pronostic.

Karin Neufeld, présidente de l'Association des directeurs de départements de psychiatrie du Canada et l'une des psychiatres les plus réputées au pays, a souligné dans son mémoire adressé au Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir qu'« il n'y a pas de biomarqueurs fiables pour les troubles psychiatriques, qui suivent des trajectoires non linéaires[, et que] l'état de la personne s'améliore fréquemment après des années d'atteinte sévère ». Mme Neufeld concluait que les psychiatres sont de piètres prédicteurs des résultats à long terme. En termes simples, la psychiatrie moderne ne dispose pas des outils nécessaires pour prédire le caractère irrémédiable des cas individuels de maladie mentale. Pour ce qui est de prédire correctement le caractère irréversible de ces troubles, l'incertitude est telle que des études montrent que les psychiatres y parviennent en fait dans moins de 50 % des cas.

Comme l'a dit le Dr Sonu Gaind, ancien président de l'Association des psychiatres du Canada, au comité mixte spécial, il vaudrait mieux tirer à pile ou face pour déterminer si un cas est irrémédiable. Encore une fois, il s'agit d'une question de vie ou de mort. Cela signifie que si l'élargissement de l'admissibilité devait entrer en vigueur en mars 2027, ou à n'importe quel autre moment, des dizaines de milliers de Canadiens qui auraient autrement pu se rétablir et mener une vie productive verront leur vie écourtée.

● (1755)

Cette perspective est insoutenable et inadmissible. À cause de l'incertitude qui entoure la détermination du caractère irrémédiable, l'administration de l'aide médicale à mourir aux personnes atteintes de maladie mentale devient une pratique complètement irresponsable et dangereuse et elle devient impossible à exécuter conformément à la loi. En effet, pour être admissible à l'aide médicale à mourir, une personne doit avoir un problème de santé grave et irrémédiable. Étant donné qu'il est difficile, voire impossible, de déterminer avec exactitude le caractère irrémédiable de la maladie mentale, le fondement juridique de l'aide médicale à mourir ne peut pas être établi, un point c'est tout. Par conséquent, nous avons un problème de nature clinique, en plus d'un obstacle juridique majeur à cet élargissement.

Le deuxième problème majeur de nature clinique est le suivant. Dans les cas de maladie mentale, il est difficile de faire la distinction entre une demande rationnelle d'aide et une demande motivée par des idées suicidaires. En effet, dans de nombreux cas, les idées ou les pensées suicidaires représentent un symptôme de la maladie, ce qui est mis en évidence par le fait que la maladie mentale fait partie des facteurs dans plus de 90 % des décès par suicide au Canada. C'est donc dire que, si ce projet de loi est adopté, le travail de longue date en matière de prévention du suicide sera compromis. Le droit en matière de santé mentale serait bouleversé; comme les idées suicidaires sont souvent un symptôme de la maladie mentale, cela soulève une question très concrète: quelles demandes d'aide médicale à mourir justifieraient une intervention et des mesures de prévention du suicide, et lesquelles mériteraient l'octroi de cette aide?

Compte tenu de ces enjeux cliniques non résolus et d'autres préoccupations, et à la lumière de l'opposition manifeste de la grande majorité des psychiatres, dont les directeurs des départements de psychiatrie des 17 facultés de médecine au Canada, qui ont adressé une lettre au ministre de la Justice pour lui demander de suspendre cette mesure indéfiniment, les libéraux ont présenté à deux reprises, comme je l'ai mentionné, un projet de loi d'urgence visant à reporter la mise en œuvre. Ils ont encore une fois repoussé l'échéance en fixant une nouvelle date d'entrée en vigueur en mars 2027. Évidemment, rien n'a changé. Les mêmes problèmes cliniques subsistent, et rien ne laisse croire qu'ils seront réglés ou qu'ils pourront l'être dans un avenir prévisible, voire qu'ils pourront l'être un jour.

C'est pourquoi le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, qui a conclu ses travaux en juin et dont la députée de Cloverdale—Langley City et moi-même faisons partie, a recommandé au gouvernement de cesser de remettre les choses à plus tard et de simplement suspendre indéfiniment cet élargissement malavisé. Cette recommandation a été adoptée à l'unanimité, je le souligne, par les membres conservateurs et libéraux du Comité.

Le gouvernement aime prétendre qu'il prend des décisions fondées sur des données probantes, qu'il prend des décisions fondées sur les faits. Eh bien, dans ce cas, les données probantes ne pointent que vers une seule voie raisonnable et objective pour le gouvernement, c'est-à-dire admettre qu'il s'est trompé en 2021 et suspendre indéfiniment l'élargissement de l'aide médicale à mourir pour corriger son erreur. Le projet de loi C-218, aussi appelé la loi sur le droit au rétablissement, trace clairement la voie à suivre pour y parvenir.

Adoptons le projet de loi C-218.

Affaires émanant des députés

● (1800)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais faire part à la Chambre de quelques réflexions sur le projet de loi et sur ce que le député propose réellement. Compte tenu de ce que l'intervenant précédent vient de déclarer, il est important de souligner que le gouvernement a agi en raison d'une décision rendue par la Cour supérieure du Québec.

Le député et moi avons déjà un siège à la Chambre à la première heure du projet de loi sur l'aide médicale à mourir, alors nous sommes très...

Des voix: Oh, oh!

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Puis-je interrompre le député?

Pendant que les députés de ce côté-là de l'allée parlaient, le calme régnait. Pouvons-nous maintenir ce calme pendant que le député fait son discours?

Le secrétaire parlementaire a la parole.

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je pense qu'il est vraiment important de mettre en perspective les raisons pour lesquelles nous en sommes là aujourd'hui. Ce n'est pas une décision qui a été prise par un parti politique. Le député qui vient de prendre la parole, et les députés d'en face qui, comme moi, étaient là en 2015 n'ont qu'à se remémorer ce qui se passait à l'époque. Par exemple, la Cour suprême du Canada a inscrit cette question à l'ordre du jour politique, et il était donc nécessaire que la Chambre des communes y réponde. C'était l'affaire *Carter c Canada*, qui nous a tous obligés, à l'époque, à nous pencher sur cet enjeu.

On a observé une collaboration à l'échelle du gouvernement dans ce dossier, ainsi qu'un fort esprit de coopération. Après tout, qu'y a-t-il de plus personnel que d'avoir à composer avec la question de l'aide médicale à mourir et à prendre des décisions difficiles comme celle de refuser un traitement médical ou d'opter pour un traitement médical qui mènerait ultimement à la mort d'une personne? C'est une décision très personnelle. Je pense que nous devons insister sur ce point. Ces décisions personnelles sont mieux prises par la personne elle-même, en collaboration avec les experts auxquels elle a accès, et au cours de discussions sincères avec les membres de sa famille et, souvent, ses amis proches.

Je pense que nous sous-estimons souvent la contribution importante des professionnels de la santé, en particulier, ainsi que celles d'autres intervenants lorsqu'ils accompagnent des personnes dans des moments aussi difficiles que ceux qui entourent la mort, sans oublier la compréhension dont ils savent faire preuve. C'est d'autant plus vrai dans les centres de soins palliatifs et les établissements de soins de longue durée. La mort fait partie du quotidien des professionnels de la santé et des autres intervenants qui y travaillent. Nous savons tous que la mort fait partie de la vie. Dans le contexte des enjeux complexes soulevés par les demandes d'aide médicale à mourir, de nombreux arguments ont été avancés. La décision a été rendue en février 2015, ou peut-être en mars, mais la Cour suprême avait commencé à entendre cette affaire dès 2014.

Affaires émanant des députés

Le débat a certainement soulevé des passions. La Chambre n'y a pas échappé. Les députés se rappelleront qu'un comité spécial de la Chambre s'était penché sur la question. Je crois qu'il s'agissait même d'un comité mixte où siégeaient des sénateurs. Que l'on ait participé ou non aux travaux du comité, la question a donné lieu à de nombreuses discussions entre députés de tous les partis. Je me souviens de discours prononcés à la Chambre sur l'aide médicale à mourir, ainsi que de nombreuses conversations tenues avec des personnes présentes dans les antichambres. Il n'était pas rare de voir des députés émus aux larmes lorsqu'ils entendaient des témoignages personnels. Il suffit d'ailleurs de consulter les débats du Hansard à l'étape de la deuxième lecture pour s'en rendre compte. Même à cette époque, je passais de nombreuses heures à la Chambre.

• (1805)

Cependant, je peux dire que le comité qui a étudié le projet de loi après la deuxième lecture, et même avant, était profondément engagé. Il a siégé longuement, pendant des heures, pour écouter les histoires personnelles des témoins qui ont comparu devant lui. Ce n'était pas une décision facile à prendre. En y repensant, j'ai pu constater que certains députés du Parti conservateur préconisaient une approche et que d'autres en préconisaient une autre, comme c'était le cas au Parti libéral et dans d'autres groupes à la Chambre, parce que nous exprimions librement ce que nous pensions et que le vote allait être libre, notamment.

C'était difficile, mais, en fin de compte, la grande majorité des députés ont voté pour l'adoption d'une loi sur l'aide médicale à mourir au Canada. C'est une décision qui n'a pas été prise à la légère, et je pense que nous devons le souligner dans ce débat. La démarche a été très rigoureuse et, au bout du compte, des députés de toutes les allégeances politiques ont voté pour l'adoption par le Canada d'une loi sur l'aide médicale à mourir.

Quelques années plus tard, comme j'y ai fait allusion au tout début et comme l'intervenant précédent l'a mentionné, c'est la question de la maladie mentale qui a suscité un débat. Il s'agissait de savoir si elle devait ou non rendre une personne admissible à l'aide médicale à mourir. C'est également en raison d'une décision d'une cour supérieure que cette question a été soulevée à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

• (1810)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Pouvons-nous laisser le député terminer son intervention?

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, la question de l'aide médicale à mourir a de nouveau été soulevée à la Chambre à la suite d'une décision rendue par une cour supérieure du Québec. On peut l'affirmer.

Une voix: Oh, oh!

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, ils peuvent l'appeler comme ils veulent. Ça reste une cour supérieure au Québec.

Pour continuer mon intervention, la question a été soumise à la Chambre, et une décision a été prise. La mesure législative comporte toutefois une disposition de caducité qui doit être prise en compte.

En ce qui concerne la question de la maladie mentale, depuis que je suis parlementaire, je me souviens que le Dr Gulzar Cheema, un de mes collègues à l'Assemblée législative du Manitoba, avait expliqué pourquoi il était si important de disposer non seulement d'un ministère de la Santé, mais aussi d'un ministère de la Santé mentale, car il faut aller bien plus loin pour reconnaître la santé mentale comme faisant partie intégrante de notre système de santé. Il existe des dossiers graves dans le domaine de la santé mentale qui, à mon avis, si ce projet de loi venait à être adopté, ne seraient jamais, au grand jamais, pris en considération, et je ne pense pas que ce soit approprié.

Compte tenu de l'importance capitale de la question de la santé mentale, poursuivons nos discussions. Je souhaiterais que d'avantage de provinces créent un ministère de la Santé mentale, mais, en fin de compte, je ne pense pas nécessairement que l'exclusion soit la bonne solution.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Madame la Présidente, c'est toujours un honneur de prendre la parole à la Chambre au nom des formidables habitants du Sud-Ouest et du Centre-Ouest de la Saskatchewan.

Les Canadiens nous ont élus pour que nous nous attaquions à de nombreux problèmes qui les touchent personnellement et qui ont des répercussions sur l'ensemble du pays. Il ne fait aucun doute que ce dont nous débattons en ce moment est un problème très grave auquel la société est confrontée. Je tiens d'abord à remercier ma collègue la députée de Cloverdale—Langley City du leadership dont elle a fait preuve en présentant le projet de loi C-218 sur le droit au rétablissement. Elle a déjà donné de l'espoir à de nombreuses personnes et elle s'est attaquée à cette question difficile avec toute la compassion et l'urgence qu'elle exige.

Non seulement le député d'Elgin—St. Thomas—London-Sud a appuyé le projet de loi, mais il a aussi beaucoup travaillé pour le défendre. Il a eu le courage de raconter son histoire personnelle: il a lutté pendant des années contre une grave dépression et il a survécu à des tentatives de suicide. En racontant toute son histoire, notamment son difficile parcours de rétablissement, il a mis en lumière les difficultés qu'éprouvent des milliers de Canadiens et leurs proches.

Pour mieux cerner la situation, voici quelques chiffres récents tirés du site Web de l'agence fédérale de la santé publique. Chaque année au Canada, on dénombre 4 750 décès par suicide et 20 000 hospitalisations en raison de blessures auto-infligées. On recense 100 000 personnes déclarant avoir tenté de se suicider, ainsi que 250 000 personnes qui ont fait un plan pour se suicider et 840 000 personnes qui ont eu des idées suicidaires sérieuses. Ainsi, chaque jour, 250 Canadiens font une tentative de suicide qui est signalée, 700 font un plan pour se suicider et 2 300 ont des idées suicidaires sérieuses. Pensons-y un instant.

On parle souvent de la nécessité de mieux sensibiliser le public à la santé mentale, mais nous devons également aller plus loin en répondant activement aux besoins des personnes et en offrant une véritable protection à celles qui sont vulnérables. Grâce à ce projet de loi, ces deux députés nous ont permis de progresser vers cet objectif essentiel.

En ce moment, nous nous trouvons dans une situation où la loi en vigueur permettrait l'accès à l'aide médicale à mourir à des personnes qui souhaitent mourir uniquement en raison de leur maladie mentale. Si l'on y réfléchit un instant, on peut facilement imaginer comment un tel cadre crée une faille dans le système médical, qui facilite la tâche d'une personne souhaitant mettre fin à ses jours. Autrement dit, il est assez clair qu'il s'agit en réalité de suicide assisté.

Plus les Canadiens comprennent cette distinction, plus ils s'opposent à la proposition. Pourtant, si aucun changement n'est apporté, le Code criminel autorisera dès le printemps prochain l'accès à l'aide médicale à mourir dans les cas où la maladie mentale est le seul problème médical invoqué. Aussi dérangeant soit-il d'y penser, ce scénario n'appartient pas à un avenir lointain. Cependant, le projet de loi C-218 offre une solution simple. En modifiant brièvement le Code criminel, il annulerait l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes atteintes d'une maladie mentale avant la date d'entrée en vigueur.

Tout récemment, le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir s'est penché précisément sur cette question, et il est arrivé à la même conclusion. Sur la base des témoignages cohérents des témoins et des experts, le rapport du Comité recommandait officiellement d'apporter une modification au Code criminel pour s'assurer d'interdire l'accès à l'aide médicale à mourir dans les cas où la maladie mentale est le seul problème médical invoqué. Cette recommandation fait l'unanimité au sein des partis, et maintenant que nous sommes saisis du projet de loi C-218, il est tout simplement logique que nous l'adoptions pour atteindre le résultat que nous recherchons.

Plus tôt cette année, j'ai eu la chance de participer aux travaux du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir dans le cadre de son étude. J'y ai siégé à titre de remplaçant du député de Cariboo—Prince George—Omineca, membre régulier du Comité, qui a dû s'absenter un certain temps pour se remettre d'une opération au genou.

Je tiens à souligner une chose. Il était tout à fait logique que le député participe à cette étude, puisque c'est l'un des plus ardents défenseurs de la santé mentale au Canada. Il a travaillé sans relâche pendant des années pour que la ligne 988 de prévention du suicide devienne réalité. Même si sa motion avait été adoptée à l'unanimité à la Chambre, il a fallu quelques années avant que la ligne soit enfin mise en œuvre. Cette réussite est due en grande partie aux efforts constants du député, qui a présenté des projets de loi, établi des échéanciers et contribué à exercer une pression constante sur le gouvernement pour qu'il fasse le nécessaire.

Ce projet bénéficiait déjà d'un large soutien de la part de tous les partis, mais il a tout de même fallu beaucoup de temps et d'efforts pour le mener à bien. Cela en valait la peine, car nous savons que la ligne 988 change vraiment les choses et sauve des vies.

Nous sommes tous en faveur de la prévention du suicide. Nous comprenons qu'il est important d'être préparé pour être en mesure d'agir avec compassion et d'offrir des ressources aux personnes suicidaires. Nous savons aussi qu'il faut être extrêmement prudents et éviter d'envoyer de mauvais message ou de mauvais signaux, qui pourraient pousser un groupe de personnes vulnérables dans une mauvaise direction.

Une représentante de la ligne 988 a comparu comme témoin dans le cadre de l'étude sur le suicide assisté dans un contexte de maladie

mentale. Elle nous a fourni des données fondées sur l'expérience de son équipe:

[D]après les appels au 9-8-8, jusqu'à 7 % des interactions avec ce service concernent l'AMM. Et surtout, parmi les personnes qui parlent d'AMM, 74 % ont eu des pensées suicidaires au cours des deux jours précédents, contre 48 % parmi les autres interlocuteurs. En résumé, les interactions avec notre ligne d'aide qui font référence à l'AMM sont associées à des idées suicidaires nettement plus fréquentes. Ce n'est pas une préoccupation théorique, c'est un risque réel, mesurable et accru chez les personnes qui parlent de l'AMM au service canadien de prévention du suicide.

• (1815)

Cette même personne a également ajouté ce qui suit:

Ma recommandation est claire. Il ne faut pas élargir l'AMM aux cas où le seul problème de santé sous-jacent est un trouble mental. Cette recommandation va dans le sens de la position de l'Association internationale pour la prévention du suicide, selon laquelle le chevauchement entre les demandes d'AMM et le suicide rend impossible toute distinction entre les deux. L'AMM pour cause de maladie mentale compromettra la prévention du suicide en présentant cette aide comme une alternative viable au traitement.

C'est l'une des principales préoccupations qui ont été soulevées au cours des travaux du Comité. Comme l'a déclaré ce témoin — et d'autres personnes ont fait écho à cette remarque —, il est impossible de faire la distinction entre un désir de mort lié à une maladie mentale et une tendance suicidaire.

Le Dr Sandip Singh Gandham a déclaré ce qui suit: « Je crains que, dans certains cas, nous ne répondions pas à une demande autonome et permanente d'aide à mourir, mais plutôt à la voix de la maladie elle-même. »

Nous avons également entendu l'histoire de Donna Duncan, de la Colombie-Britannique. Sa fille, Alicia, a témoigné devant le Comité et a lancé un cri d'alarme au sujet du cas de sa mère, qui est directement lié à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Mme Duncan a obtenu l'autorisation de bénéficier de l'aide médicale à mourir en Colombie-Britannique en 2021, et elle y a eu recours quelques heures seulement après sa sortie d'un service psychiatrique, à la suite d'une tentative de suicide.

Mme Duncan présentait clairement des tendances suicidaires et traversait une crise de santé mentale, mais tous ses résultats d'analyses sanguines étaient normaux. Elle ne souffrait pas d'une maladie en phase terminale. Elle n'aurait pas dû être admissible à l'aide médicale à mourir, mais le système l'a jugée admissible à la voie 1 de l'aide médicale à mourir parce qu'elle se privait de nourriture en raison d'un trouble mental. Dans ce cas précis, les mesures de sauvegarde existantes ont échoué malgré tous les efforts déployés par la famille et malgré le fait que Mme Duncan ait elle-même admis qu'elle ne souhaitait pas mourir. Elle se sentait simplement privée de soins appropriés.

Si une erreur a été commise dans ce cas-ci ou dans d'autres, quelle solution est-on censé trouver? La mort est irréversible. Comme l'a découvert la famille Duncan, la seule personne autorisée à accéder au dossier d'évaluation de Donna Duncan relativement à l'aide médicale à mourir, c'est elle-même, et elle est décédée. Ni sa famille, ni même la police ne peut accéder à ce dossier; ni les organismes de réglementation ni le commissaire à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique ne sont prêts à outrepasser cette règle. Concrètement, comment peut-on alors vérifier si la loi a été respectée?

Affaires émanant des députés

On s'inquiète également de l'apparition de nouveaux conflits liés aux soins dans la relation entre les thérapeutes et leurs clients. Les fournisseurs de soins de santé canadiens sont-ils là pour se battre sans relâche pour chaque personne susceptible d'être aidée, ou sont-ils là pour traiter les gens conformément à ce qu'ils demandent, même s'il est possible que ces gens finissent par se remettre de leur maladie mentale?

Le Dr Jitender Sareen a mis le doigt sur le problème lorsqu'il a dit : « [c]ela touche au cœur de la pratique psychiatrique, qui est fondée sur l'évaluation et le traitement du désespoir et la prévention du suicide ».

Le psychiatre est-il là pour aider à prévenir le suicide ou pour le permettre? Quel effet cela a-t-il sur la capacité d'un psychiatre à remplir le premier objectif si le patient est conscient à tout moment que, pour mettre fin à ses jours, il lui suffit de refuser de profiter d'une aide thérapeutique qui pourrait s'avérer efficace?

Dans ce contexte, si l'aide médicale à mourir est offerte comme option, elle devient un facteur en soi, ce qui peut nuire à l'efficacité de la thérapie. En plus du problème général de reconnaître les tendances suicidaires pour ce qu'elles sont, les professionnels de la santé et les psychiatres ont également de vives préoccupations en commun concernant la notion d'irrémediabilité et la prévision de l'état de santé des patients, tout en tenant compte de toute la complexité des traitements des maladies mentales.

La Dre Karin Neufeld a parlé d'un de ses patients d'âge moyen qui souffrait d'une profonde dépression depuis son enfance. Il voulait obtenir une recommandation d'aide médicale à mourir et il aurait été admissible à la recevoir, mais après avoir suivi un traitement avec cette thérapeute en particulier, il a désormais retrouvé la volonté de vivre. Nous avons également entendu parler de cas semblables.

Partout au Canada, des personnes aux prises avec un trouble de santé mentale envisagent l'aide médicale à mourir non pas parce qu'elles veulent mourir, mais parce qu'elles ne reçoivent pas un soutien adéquat. Elles proviennent de tous les horizons. Dans ce contexte, on nous a communiqué des préoccupations concernant les communautés autochtones et les personnes handicapées.

Des professionnels de la santé, des psychiatres, des groupes de défense des droits et les Nations unies nous ont demandé de reconsidérer notre approche visant à autoriser le suicide assisté aux personnes atteintes d'un trouble de santé mentale. Le Parlement a repoussé l'échéance à plusieurs reprises, et notre comité spécial recommande maintenant de la repousser indéfiniment. Nous devrions écouter les Canadiens et le comité et annuler l'élargissement de l'admissibilité en adoptant le projet de loi C-218.

● (1820)

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-218, qui vise à annuler l'entrée en vigueur de l'aide médicale à mourir pour les personnes dont la maladie mentale est le seul problème de santé invoqué.

Le Canada est en train de devenir une parabole. Il est en train de devenir, pour le monde entier, un exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Le Royaume-Uni a récemment débattu de l'introduction de l'euthanasie, ou aide médicale à mourir, sur son territoire. Il s'est

penché sur le cas du Canada, puis a établi que ce n'était pas ce qu'il voulait faire, et il a finalement rejeté l'idée.

Je me souviens qu'en 2016-2017, dans le débat sur l'introduction de l'aide médicale à mourir au Canada, j'avais qualifié cette mesure de « pente savonneuse » et avancé des arguments en ce sens. Je peux dire aujourd'hui que j'avais tort de parler de « pente savonneuse ». Il s'agissait plutôt du bord d'un précipice. Nous n'avions aucune idée du danger qui nous guettait. Un cinquième des personnes qui décèdent au Canada meurent parce qu'elles ont recours à l'aide médicale à mourir. C'est extrêmement préoccupant.

Il suffit d'examiner la situation dans des États comparables au Canada. La Californie présente des caractéristiques démographiques comparables à celles du Canada, partage des convictions politiques similaires et compte une population à peu près équivalente; pourtant, sur la même période, on constate que 13 000 personnes ont eu recours à l'aide médicale à mourir au Canada, alors que seules 300 personnes ont eu recours au suicide assisté en Californie. Il y a manifestement un grave problème dans notre système.

Lorsque l'aide médicale à mourir a été légalisée au Canada, il y avait deux critères à respecter. Il fallait que la mort soit raisonnablement prévisible, ce à quoi nous nous sommes opposés. Selon nous, c'était une expression nébuleuse dont on ne comprenait pas le sens. La mort de la plupart des gens est raisonnablement prévisible, car nous allons tous mourir. C'était l'un des critères pour avoir accès à l'aide médicale à mourir, en plus du fait qu'un problème de santé devait être grave et irréversible.

La loi a été contestée devant les tribunaux. Je me souviens que nous venions d'adopter le régime d'aide médicale à mourir au Parlement. Le Parlement s'était prononcé sur ce que devrait être la loi au Canada. À peine quelques années plus tard, la loi a été contestée par deux personnes du Québec, puis invalidée par un tribunal de première instance du Québec.

David Lametti, le ministre de la Justice de l'époque, a refusé de défendre les travaux du Parlement. Ses opinions sur l'aide médicale à mourir et l'orientation qu'elle devrait prendre d'après lui étaient bien connues. Sauf qu'à titre de ministre de la Justice du Canada, il avait le devoir de défendre ce que le Parlement avait promulgué. Pourtant, il a refusé de le faire ou il a fait preuve de négligence en omettant de la faire. Il n'a pas contesté le jugement du tribunal d'instance inférieure au Québec.

Par conséquent, cette décision a été maintenue, ce qui a imposé un échéancier arbitraire au Parlement pour trouver une solution. C'est ainsi qu'est apparue ce qu'on appelle la voie 2 du régime d'aide médicale à mourir, qui a donné lieu à l'idée, proposée en 2026, puis reportée à 2027, que l'aide médicale à mourir pour cause de maladie mentale devrait être offerte ici, au Canada.

Depuis, le comité a mené une étude à ce sujet. J'ai essayé de répondre à la question suivante: le Canada est-il prêt pour l'aide médicale à mourir pour cause de maladie mentale? Nous avons entendu à maintes reprises des gens dire que si une personne est suicidaire et veut mourir, nous ne pouvons pas déterminer si elle se rétablira ou non. Il n'y a pas de critère pour ça. C'est la raison pour laquelle l'adoption a été reportée d'une autre année, car on nous a dit que nous devions continuer à y travailler.

Nous voici environ un an plus tard, et il n'y a toujours pas de critère. Quand une personne appelle la ligne de prévention du suicide, il n'y a pas de critère pour déterminer si cette personne changera d'idée, si nous pouvons la traiter, si elle se rétablira et aura envie de vivre à nouveau et si nous devrions l'inscrire à un programme de prévention du suicide.

• (1825)

Il n'existe aucun critère permettant de déterminer qu'une personne sera aiguillée vers le programme de prévention du suicide alors qu'une autre se verra proposer l'aide médicale à mourir. Rien ne permet de savoir qu'une personne se rétablira et qu'une autre non. Il est tout simplement impossible de le savoir. On devrait partir du principe que les personnes ayant des idées suicidaires vont se remettre. Elles recevront des soins, elles seront accompagnées et on tentera d'éliminer ce qui, dans leur vie, cause ces idées suicidaires.

Je voudrais attirer l'attention des Canadiens sur le travail de mon collègue, le député d'Elgin—St. Thomas—London-Sud, et sur les nombreux discours qu'il a prononcés là-dessus. Il a dit que, si cette loi avait existé il y a plusieurs années, il ne serait pas là aujourd'hui, car il y aurait recouru. Aujourd'hui, il est député et il fonctionne très bien. Il en rit. C'est une histoire vraie. Je le remercie de s'être montré vulnérable avec nous, d'avoir raconté son histoire encore et encore et de défendre le projet de loi C-218.

Le projet de loi C-218 ferait en sorte que l'on offre au pays que des mesures de prévention du suicide. Le gouvernement du Canada n'a pas à mettre en place un programme où des mesures de prévention du suicide sont offertes à certaines personnes, mais pas à d'autres. Personne ne veut vivre dans un pays où on dit que la prévention du suicide est une bonne chose pour certains, mais pas pour d'autres. Nous avons entendu à maintes reprises au comité qu'il n'y a pas de test pour établir cette distinction.

Sur ce, j'ai hâte que l'on vote sur ce projet de loi. Je voterai en sa faveur. J'ai bon espoir que nous pourrions adopter ce projet de loi et rétablir les mesures de prévention du suicide au pays.

• (1830)

Andrew Lawton: Madame la Présidente, ce projet de loi me touche personnellement. C'est une question qui me touche profondément. Pendant les travaux du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, nous avons entendu plusieurs experts qui ont accompagné des patients confrontés à des difficultés très similaires à celles que j'ai moi-même traversées il y a 15 ou 16 ans, des personnes qui estimaient qu'il valait mieux pour elles mourir que continuer à vivre. Ce sont des personnes qui méritent d'être soutenues. Ce sont des personnes qui méritent d'être soignées. Ce sont des personnes qu'il faudrait encourager à vouloir vivre, et non pas aider à mettre fin à leurs jours.

Le projet de loi de ma collègue de Cloverdale—Langley City, qui l'a éloquemment appelé « loi sur le droit de récupérer », est un projet de loi qui ferait exactement ce que ce titre indique. Il offrirait aux gens le droit de récupérer. Il offrirait de l'espoir. Il apporterait une lueur d'espoir aux personnes qui traversent les moments les plus sombres de leur vie. J'ai été très honoré, grâce à mon histoire personnelle, de pouvoir porter cette cause, avant même que ma collègue ne présente son projet de loi. J'ai été tout aussi honoré d'être nommé au Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, au sein duquel nous avons pu aborder...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je viens d'apprendre que le député s'est déjà exprimé sur ce projet de loi et

Affaires émanant des députés

qu'il n'est pas opportun qu'il prenne à nouveau la parole à ce sujet. Toutes mes excuses.

J'invite la députée de Cloverdale—Langley City à prendre la parole pour exercer son droit de réplique.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Madame la Présidente, je commencerai par conclure ce débat en rendant hommage au jeune Kiano Vafaeian, qui a perdu la vie en raison de l'aide médicale à mourir. Il avait 26 ans et vivait avec le diabète de type 1 depuis qu'il avait quatre ans. À la suite d'un grave accident de voiture survenu pendant son adolescence, il a également souffert de troubles de santé mentale, puis a perdu la vue d'un œil.

En 2022, alors qu'il n'avait que 23 ans, M. Vafaeian a demandé à bénéficier de l'aide médicale à mourir en Ontario. Sa mère Margaret s'est battue désespérément pour garder son fils en vie et elle y est parvenue pendant un certain temps, mais M. Vafaeian était devenu obsédé par l'idée d'obtenir cette aide. Il a continué à en faire la demande auprès de Santé Ontario jusqu'à ce qu'on lui dise sans détour qu'il ne remplirait jamais les conditions requises en Ontario, mais, c'est choquant, on lui a suggéré d'autres provinces qu'il pourrait contacter dans sa quête pour mettre fin à ses jours. Malheureusement, il a trouvé une médecin disposée à l'aider en Colombie-Britannique, où il a bénéficié de l'aide médicale à mourir le 30 décembre 2025, aux mains de la désormais tristement célèbre Dre Ellen Wiebe. Il avait 26 ans.

Quand j'ai entendu l'histoire de M. Vafaeian, je n'ai pas pu m'empêcher de penser à mon petit frère Johan. En 2023, il a reçu un diagnostic de cancer du cerveau en phase terminale. Il savait qu'il était mourant, mais il voulait vivre. Cependant, le personnel médical de l'hôpital d'Abbotsford semblait vouloir mettre fin à ses jours. Alors qu'il était couché sur un lit dans le couloir du service d'oncologie, on lui a demandé non pas une, ni deux, ni trois, ni quatre, ni cinq fois, mais bien six fois s'il voulait recourir à l'aide médicale à mourir. Le personnel médical ne lâchait pas prise. Il a continué d'insister en disant à mon frère qu'il ne pensait pas pouvoir maîtriser sa douleur, ce qui l'a terrorisé, mais mon frère avait toujours la volonté de vivre.

Je suis très fière de mon petit frère, qui a défendu sa vie et eu le courage et la détermination d'affirmer qu'elle valait encore la peine d'être vécue, même s'il ne lui restait que 8 ou 10 mois à vivre. Il a eu le temps de se réconcilier avec certaines personnes, de se lier d'amitié avec les gens du centre de soins palliatifs et de faire ses adieux à sa famille.

Voilà pourquoi le projet de loi C-218 est nécessaire, car tout le monde n'aura pas la volonté ni la capacité de se battre comme mon frère l'a fait. Tout le monde n'aura pas la force de dire non à six reprises. Quand une personne est malade, effrayée, déprimée ou incapable d'entrevoir la moindre lueur d'espoir pour l'avenir, la responsabilité de notre système de santé n'est certainement pas de nourrir son désespoir, mais plutôt de la protéger dans sa vulnérabilité et de l'aider à retrouver le chemin de l'espoir.

Motion d'ajournement

C'est particulièrement vrai quand il est question de maladie mentale. Depuis des années, les conservateurs soutiennent que l'élargissement de l'aide médicale à mourir aux personnes dont le seul problème de santé invoqué est la maladie mentale franchit une ligne qu'il ne faut pas franchir. On nous a assuré que les mesures de sauvegarde seraient suffisantes. On nous a assuré que le système finirait par être prêt. Pourtant, la mise en œuvre a été reportée à maintes reprises tandis que la question fondamentale reste sans réponse: comment pouvons-nous déclarer que la maladie mentale de quelqu'un est irrémédiable quand il est impossible de le savoir avec certitude? Or, une chose est certaine: une fois qu'on a mis fin à une vie, il n'y a plus de lendemain.

Quand nous avons débattu de ce projet de loi pour la première fois, certains députés nous ont demandé d'attendre que le comité mixte spécial ait terminé ses travaux. Eh bien, c'est chose faite. Le comité a examiné les témoignages et il a recommandé d'exclure indéfiniment de l'admissibilité à l'aide médicale à mourir les personnes dont le seul problème médical sous-jacent est une maladie mentale. C'est le Parlement qui avait demandé cet examen. Nous avons désormais sa réponse.

Si la préoccupation dans le projet de loi C-218 est le libellé et l'utilisation du terme « trouble mental » au lieu de « maladie mentale », corrigeons le libellé dans le cadre des travaux du comité. Nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement dans le cadre des délibérations du comité pour apporter les modifications techniques voulues. Un projet de loi ne devrait pas être rejeté à l'étape de la deuxième lecture à cause d'un seul mot alors qu'il y a un accord sur le principe. Le temps presse. L'élargissement prévu aura lieu en mars. Travaillons ensemble et renvoyons le projet de loi au comité.

Une société compatissante ne se mesure pas à l'efficacité avec laquelle elle aide les gens à mourir. Il s'agit de savoir si, dès qu'une personne ne voit plus la valeur de sa propre vie, le reste d'entre nous est prêt à la voir pour elle. Notre réponse à la souffrance devrait être les soins. Notre réponse au désespoir devrait être l'espoir. Quand une personne croit qu'il n'y a aucune possibilité de rétablissement, le Canada ne devrait jamais être d'accord avec elle. C'est pourquoi je demande à mes collègues de voter en faveur du projet de loi C-218. Donnons aux Canadiens le temps, les soins et l'espoir dont ils ont besoin. Donnons-leur le droit de se rétablir.

• (1835)

[Français]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, nous demandons un vote par appel nominal.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 7 octobre, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA SANTÉ

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, voilà seulement trois jours que nous avons entamé la session d'automne, et je me vois une nouvelle fois contraint de traîner le gouvernement de force devant la Chambre pour un débat d'ajournement visant à protéger notre système de santé public universel.

En avril dernier, pendant la période des questions, j'ai souligné le fait que la ministre de la Santé avait déclaré ici même être « la gardienne de la Loi canadienne sur la santé ». Les mois passent, et elle n'a toujours rien fait, alors que la première ministre de l'Alberta, Danielle Smith, étend l'accessibilité des diagnostics payants à l'américaine et met en place un système de santé à deux vitesses. Les Canadiens ne peuvent pas se permettre de perdre plus de temps alors que notre système de santé universel est mis à mal.

Depuis cette date, le 1^{er} septembre, le projet de loi n° 11 de l'Alberta a été déposé. La Coalition canadienne de la santé, que je tiens à remercier pour son travail remarquable en faveur de notre système de santé public, a demandé un avis juridique, indiquant que le projet de loi n° 11 constitue la menace la plus grave que nous ayons connue pour le système de santé public universel depuis l'adoption de la Loi canadienne sur la santé en 1984.

Les premières parties du projet de loi n° 11, une mesure législative draconienne de la première ministre Smith, sont récemment entrées en vigueur en Alberta, au début du mois, et les autres prendront effet dans les prochains mois. Le projet de loi n° 11 ouvre la porte à la privatisation des soins de santé publics au Canada. Comme l'a si bien dit l'association Friends of Medicare, il faut refermer cette porte à tout prix.

Étonnamment, malgré les tentatives répétées que j'ai faites pour tirer la sonnette d'alarme au sujet du projet de loi n° 11 de l'Alberta — que ce soit à la Chambre, dans les médias et lors de nombreuses réunions avec la ministre de la Santé pour lui demander d'appliquer la Loi canadienne sur la santé afin de protéger notre système de santé public contre une menace pour laquelle personne n'a voté —, ce n'est qu'à la veille de l'entrée en vigueur récente du projet de loi que la ministre a finalement dit qu'elle en examinerait les répercussions.

Si la ministre est véritablement la gardienne dans ce domaine, pourquoi tarde-t-elle à faire respecter la loi et à freiner l'érosion de notre système de santé public? Il s'agit d'une question d'unité nationale. Ce qui peut se passer en Alberta ne reste pas nécessairement en Alberta.

Les Canadiens font front commun pour s'opposer aux insultes et aux attaques du président américain envers le Canada. Le premier ministre multiplie les voyages à l'étranger et organise des sommets avec des milliardaires ici même au Canada. Qu'en est-il donc de la volonté de « jouer du coude » et de « bâtir un Canada fort »? Protéger notre système de santé, voilà ce qui contribue à un Canada fort. C'est ainsi qu'on bâtit un pays. En revanche, éroder notre système de santé public par l'inaction et le refus d'appliquer la Loi canadienne sur la santé, ce n'est pas une façon de bâtir un Canada fort, mais plutôt de l'affaiblir. Ce n'est pas canadien. On ébranle ce à quoi les Canadiens s'identifient le plus en tant que Canadiens. Les Canadiens ne veulent pas d'un système de santé à l'américaine, d'une voie de passage rapide réservée aux personnes fortunées, ni de la fameuse double pratique, qui est désormais en vigueur en Alberta.

Je vais poser à nouveau ma question au gouvernement. Pourquoi n'a-t-il pas appliqué la Loi canadienne sur la santé pour empêcher l'érosion de notre système de santé public, un élément auquel les Canadiens s'identifient au titre de nos valeurs communes en tant que société saine et inclusive? Les gens devraient utiliser leur carte d'assurance-maladie, et non leur carte de crédit, pour obtenir l'aide et les services dont ils ont besoin en matière de santé.

• (1840)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Courtenay—Alberni pour la relation de collaboration professionnelle que nous entretenons depuis de nombreuses années. C'est un chic type et un excellent représentant de sa circonscription. Je comprends sa question, et je tiens à préciser que je n'ai pas été traîné ici de force. C'est de mon plein gré que j'ai décidé de rester ce soir pour répondre à sa question.

Il ne fait aucun doute que notre système de santé public est une source de fierté pour tous les Canadiens, y compris tous les Albertains. Le gouvernement s'efforcera toujours de défendre notre système de santé, car nous comprenons que l'accès aux soins doit être fondé sur les besoins d'une personne, et non sur sa capacité à payer. De plus, nous savons que notre système de santé universel est à la base de notre force économique. Pour bâtir un Canada fort, nous avons besoin de Canadiens en santé. Cependant, en même temps, nous pouvons tous constater que notre système de santé est mis à rude épreuve. Bien que les provinces et les territoires soient responsables de la prestation des services de santé, nous savons tous que le gouvernement fédéral joue un rôle clé pour soutenir les provinces. Nous devons tous travailler ensemble pour que les Canadiens aient le système de santé solide dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Nous pouvons voir les provinces et les territoires s'attaquer aux problèmes avec détermination et avec de nouvelles idées. Ils trouvent de nouvelles façons de rapprocher les soins des Canadiens: ils élargissent le rôle des infirmières praticiennes, des pharmaciens et des sages-femmes, ils ont recours aux soins virtuels et forment les professionnels de la santé dont nous aurons besoin à l'avenir. C'est un travail crucial, cela ne fait aucun doute. C'est pourquoi nous avons adopté, avec toutes les provinces et tous les territoires y compris l'Alberta, une approche collaborative qui respecte leur compétence et le pouvoir qu'ils ont d'explorer des moyens novateurs d'améliorer l'accès et les soins tout en renforçant le système de santé public universel dont nous sommes tous fiers.

Motion d'ajournement

Les provinces et les territoires ne sont pas, pour autant, libres de faire fi des principes de la Loi canadienne sur la santé. Comme la ministre de la Santé l'a dit à maintes reprises, elle est en contact étroit avec la ministre LaGrange, comme elle l'est avec tous ses homologues provinciaux et territoriaux, pour discuter de la meilleure façon d'aider l'Alberta à renforcer notre système de santé, plutôt que de le miner. De plus, comme la ministre l'a souligné, les fonctionnaires de Santé Canada travaillent en étroite collaboration avec les fonctionnaires du gouvernement de l'Alberta pour veiller à ce que les principes de la Loi canadienne sur la santé soient pleinement respectés.

Adopter une approche collaborative dans les relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta a toujours donné de meilleurs résultats. Nous continuerons de travailler en ce sens pour le bien de tous les Albertains et de tous les Canadiens.

Gord Johns: Madame la Présidente, j'ai un profond respect pour mon collègue. Je tiens à le remercier de s'être porté volontaire ce soir et de prendre part au débat.

Je vais lui demander de se porter volontaire pour s'opposer à une province qui enfreint la Loi canadienne sur la santé. Elle se dirige vers un modèle privé. C'est clair. Cela mine la Loi canadienne sur la santé. Il incombe au gouvernement de la faire respecter.

Si le gouvernement est vraiment le gardien de notre système de santé public, il doit agir. Il doit agir maintenant. L'innovation est une chose, mais la violation des lois et des règles du pays en est une autre. Il s'agit de la responsabilité du gouvernement. C'est le NPD qui est vraiment présent ce soir. Je me porte volontaire pour être là et défendre les intérêts des Canadiens, car aucun autre parti ne s'oppose dans cette enceinte à la privatisation de notre système de santé. Nous prendrons fermement position pour protéger notre système de santé public universel. J'espère que le gouvernement agira bientôt.

• (1845)

Ryan Turnbull: Madame la Présidente, je remercie le député de la reconnaissance et du respect qu'il me témoigne à titre de parlementaire. Ces sentiments sont réciproques et je les partage entièrement.

Nous pouvons avoir des divergences d'opinions à la Chambre, mais je ne crois pas que nous soyons en désaccord sur ce point. Le gouvernement du Canada est fermement résolu à préserver les principes qui sous-tendent la Loi canadienne sur la santé. Nous travaillons main dans la main avec nos partenaires provinciaux et territoriaux pour renforcer notre système de santé à un moment où nous savons que nous en avons besoin pour améliorer le sort des Canadiens, pour bâtir un Canada fort et une économie forte ainsi que pour affirmer notre souveraineté. C'est un élément fondamental pour le pays. Notre système de santé universel est une source de fierté pour nous tous.

J'ai participé à de nombreux débats et discuté de nombreux problèmes avec le gouvernement ontarien en ce qui concerne sa gestion de notre système de santé. Je partage certaines des préoccupations de mes collègues quant à la nécessité de faire respecter la Loi canadienne sur la santé et de veiller à ce que les provinces et les territoires rendent des comptes à cet égard et au sujet des fonds transférés par le gouvernement fédéral.

Motion d'ajournement

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Madame la Présidente, avant qu'il ne parte pour ses vacances d'été, j'ai demandé au gouvernement pourquoi il mettait en péril les négociations commerciales avec les États-Unis afin de protéger les amis du premier ministre dans le monde des affaires au lieu de lutter contre l'esclavage moderne.

La réalité, c'est que, depuis 2021, l'Agence des services frontaliers du Canada a saisi seulement deux cargaisons de marchandises issues du travail forcé: une cargaison de textiles en 2024 et une cargaison de fruits de mer congelés en 2025. Ces deux cargaisons ont par la suite été remises aux entreprises. C'est tout: deux cargaisons soupçonnées d'être issues de l'esclavage interceptées en cinq ans. En revanche, au cours des six premiers mois de 2026, les services frontaliers des États-Unis ont intercepté plus de 7 000 cargaisons d'une valeur de plus de 75 millions de dollars pour des infractions présumées de travail forcé.

Le premier ministre et son gouvernement, dont le député d'en face, aiment à citer le projet de loi S-211, Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, pour montrer que le Canada est sévère. Cependant, je tiens à dire que, si cette loi existe, c'est grâce au travail acharné de l'ancien député libéral John McKay et de la sénatrice Miville-Dechéne et grâce au soutien du Groupe parlementaire multipartite de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des personnes. En fait, le gouvernement a traîné les pieds pendant des années avant d'être forcé à agir. Nous avons dû présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi S-211.

Puis, en décembre dernier, nous avons appris que la mesure prévue dans le projet de loi S-211 avait été modifiée en douce par le gouvernement afin de créer une exemption qui ne figurait pas dans le texte initial, éliminant ainsi les obligations en matière de déclaration auxquelles étaient soumis les distributeurs et les détaillants susceptibles de tirer profit du travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les défenseurs des droits de la personne et les groupes de lutte contre l'esclavage réclament des explications. La seule réponse possible, c'est que cela profite aux amis du premier ministre dans le monde des affaires. Je me demande combien de ces amis issus de l'élite du monde des affaires ont participé à l'activité de financement préparatoire organisée par le premier ministre la semaine dernière.

Nous savons également que la Chine passe par le Canada pour acheminer ses produits vers les États-Unis parce qu'elle sait à quel point nos mesures en matière d'application de la loi sont faibles comparativement à celles des États-Unis lorsqu'il s'agit des produits issus du travail forcé. Il n'est donc pas étonnant que les États-Unis lancent une enquête sur le travail forcé au Canada. Nous n'avons intercepté que deux cargaisons au cours des cinq dernières années. La Loi sur les chaînes d'approvisionnement est secrètement édulcorée au profit des amis des libéraux, et les libéraux font semblant de ne pas voir que la Chine passe par le Canada pour acheminer ses produits.

Bon nombre de mes collègues conservateurs et moi-même soulevons ces préoccupations depuis des années à la Chambre, et l'ancien député libéral John McKay a également exhorté le gouvernement à prendre davantage de mesures pour lutter contre l'esclavage, mais nous n'avons vu aucune mesure de la part du gouvernement à cet égard. Le premier ministre et les ministres de son gouvernement ont maintenu que les mesures du Canada étaient robustes, qu'elles

étaient fortes. Vraiment? Alors pourquoi, après avoir déclaré pendant des années que le Canada avait ce qu'il fallait pour lutter contre l'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement, le gouvernement a-t-il soudainement présenté le projet de loi C-35, Loi concernant l'interdiction d'importer des marchandises produites par recours au travail forcé?

Peut-être que, comme dans d'autres dossiers tels que la criminalité, l'immigration et le logement, les libéraux se sont soudainement rendu compte que les conservateurs avaient raison depuis le début. Le Canada devrait peut-être lutter contre l'esclavage à l'étranger, et retenir temporairement une cargaison de produits dont on soupçonne qu'ils sont issus du travail forcé tous les deux ou trois ans n'est peut-être pas ce qu'on peut appeler un système robuste.

Je n'ai pas le temps de parler du Bureau de l'ombudsman canadien pour la responsabilité des entreprises, qui a été abandonné, mais l'incapacité totale du gouvernement à s'attaquer au problème de l'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement a mis en péril les négociations relatives à l'Accord Canada—États-Unis—Mexique. Le premier ministre s'est-il retiré des négociations parce que les États-Unis exigeaient que nous prenions des mesures concrètes pour lutter contre l'esclavage? S'est-il retiré des négociations parce qu'il n'a pas réussi à obtenir, pour ses amis du monde des affaires, des dérogations relatives au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement? Nous ne le savons pas, car les libéraux refusent de rendre public l'accord qu'ils ont rejeté. Nous savons toutefois que les Canadiens subissent les conséquences de l'inaction du gouvernement dans le dossier de l'esclavage moderne.

Dans ma circonscription, Peace River—Westlock, l'augmentation des droits de douane sur le bois d'œuvre menace tout...

● (1850)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. Robert Oliphant (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je pense que nous sommes tous d'accord à la Chambre pour dire que les produits issus du travail forcé n'ont absolument pas leur place dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes. Personne ne devrait être victime d'exploitation pour que d'autres puissent bénéficier de bas prix. Les Canadiens veulent tous avoir l'assurance que l'économie repose sur l'équité et non sur la souffrance humaine. Le Canada diversifie ses échanges commerciaux et attire des investissements, mais il est bien déterminé à faire en sorte que ses chaînes d'approvisionnement respectent les normes d'intégrité les plus élevées.

L'application d'une interdiction sur les produits issus du travail forcé est une entreprise complexe. La façon dont nous l'appréhendons ne cesse d'évoluer. De nombreux pays et fournisseurs participent aux chaînes d'approvisionnement mondiales, qui évoluent rapidement au fil du temps. Notre approche doit évoluer à mesure que nous acquérons des connaissances sur le sujet. Au cours des dernières années, le Canada a créé l'un des premiers cadres de lutte contre le travail forcé au monde. L'interdiction d'importation établie en 2020 a posé des bases importantes, et la loi sur les chaînes d'approvisionnement a renforcé les attentes en matière de transparence et de reddition de comptes.

Cependant, nous reconnaissons depuis longtemps que cette approche comporte des limites. Nous savons que nous devons voir plus grand et aller plus loin. C'est pourquoi nous avons présenté un nouveau projet de loi au printemps et mené une consultation cet été sur d'éventuelles mesures de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement. Les entreprises canadiennes veulent plus de clarté, de cohérence et de certitude, et c'est exactement ce que le gouvernement leur apporte. Grâce à notre nouveau projet de loi, le gouvernement pourra publier une liste publique de marchandises, qui fournira des orientations claires à l'Agence des services frontaliers du Canada et aux entreprises sur les secteurs à risque. Les importateurs seront tenus de fournir des informations détaillées sur leur chaîne d'approvisionnement afin de prouver que leurs produits ne sont pas issus du travail forcé avant que ceux-ci ne puissent franchir nos frontières.

Cela renforcera notre capacité à repérer, intercepter et interdire à la frontière les marchandises liées au travail forcé. Ces mesures clarifient les attentes pour les entreprises, encouragent la diligence raisonnable avant que les marchandises n'atteignent notre frontière et contribuent à garantir que les entreprises qui respectent les règles ne soient pas pénalisées parce que d'autres ne les respectent pas.

[Français]

La compétitivité et la conduite responsable des entreprises ne sont pas des objectifs opposés. Les Canadiens veulent que nos entreprises réussissent. Nous voulons que les entreprises canadiennes grandissent, innover, attirent des investissements et soient concurrentielles à l'international. En même temps, les Canadiens s'attendent à ce que nos marchés fonctionnent selon des règles claires et équitables.

En améliorant la transparence et la prévisibilité, et en renforçant l'approche du Canada en matière de travail forcé, nous créons un environnement où les entreprises responsables peuvent prospérer. Nous bâtissons un système auquel les Canadiens peuvent faire confiance, un système qui peut aussi servir de modèle à d'autres pays.

[Traduction]

Les intérêts économiques du Canada sont indissociables de ceux de ses travailleurs, qui doivent demeurer au cœur de cette démarche. À l'heure où le Canada diversifie ses chaînes d'approvisionnement et noue de nouvelles relations commerciales, nous continuerons d'aider les entreprises à respecter leurs obligations, tout en veillant à ce que celles qui contreviennent à la loi répondent de leurs actes. Nos activités commerciales doivent être à l'image de nos valeurs. Le gouvernement ne cessera jamais de protéger les droits des travailleurs, de défendre les intérêts du pays et d'aider les entreprises d'ici à réussir sur les marchés internationaux. Nous défendrons les intérêts des Canadiens tout en veillant au respect des normes du travail pour tous les travailleurs.

• (1855)

Arnold Viersen: Madame la Présidente, avec tous ces verbes au futur, je constate que la réponse contient beaucoup de promesses pour l'avenir. Or, le gouvernement est au pouvoir depuis plus de 10 ans. Quand on regarde les progrès réalisés dans la lutte contre le travail forcé, force est de constater que la tâche est ardue. C'est incroyablement difficile. L'adoption du projet de loi S-211 a été un processus particulièrement long. Une fois le projet de loi adopté, il a encore fallu attendre un temps fou avant qu'il entre en vigueur. On

Motion d'ajournement

peut en dire autant du bureau: même s'il en a fait grand cas, le gouvernement a quand même tardé avant de passer à l'action.

Quelles garanties le député peut-il nous donner que les libéraux prendront cette question très au sérieux et que le projet de loi C-35 sera mis en œuvre dans des délais raisonnables?

L'hon. Robert Oliphant: Madame la Présidente, vous et moi siégeons à la Chambre depuis longtemps et nous savons que, depuis que le gouvernement est au pouvoir, nous avons agi avec détermination et discernement dans ce dossier, contrairement au gouvernement précédent, qui a été au pouvoir pendant 10 ans avant nous sans jamais lever le petit doigt pour régler le problème. Nous n'avons donc aucune leçon à recevoir des conservateurs à ce sujet.

Je tiens à féliciter mon ancien collègue, l'honorable John McKay, qui a fait preuve de persévérance dans ce dossier jusqu'à ce que le gouvernement soit en mesure d'agir efficacement et avec assurance afin de rendre les chaînes d'approvisionnement de plus en plus sûres. Le travail n'était pas achevé. Nous continuerons donc de veiller à ce que les règles soient appliquées efficacement et à ce que l'économie canadienne demeure concurrentielle. Nous allons également assurer la transparence des chaînes d'approvisionnement. J'emploie délibérément le futur pour assurer à tous les députés que nous mènerons ce travail à bien.

LES FINANCES

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour parler d'un problème que j'ai déjà souligné à maintes reprises à la Chambre: l'augmentation de la dette du Canada. Nous en avons parlé au printemps dernier lorsque j'ai posé une question à ce sujet. Depuis, tout au long de l'été, j'ai entendu parler de toutes sortes de dépenses que le gouvernement compte faire et qui n'étaient pas prises en compte dans le déficit de 65 milliards de dollars annoncé dans la mise à jour du printemps dernier.

Les dépenses du gouvernement continuent d'augmenter. On dirait que nous avons comme premier ministre un néophyte en économie qui ne comprend pas en quoi l'augmentation de la dette du pays pose problème. Je vais donner quelques exemples, car quand on voit le montant total de la dette des Canadiens, et non seulement la taille de la dette publique du Canada, on se rend compte à quel point notre situation est désespérée.

À elle seule, la dette publique nationale s'élève à près de 1,5 billion de dollars. À cela s'ajoutent les dettes provinciales, qui s'élèvent actuellement à près de 1 billion de dollars. Évidemment, il y a toujours l'autre dette, soit celle assumée par les Canadiens. La dette des ménages canadiens s'élève à environ 3,2 billions de dollars, et celle des entreprises canadiennes, à environ 3,8 billions de dollars. C'est une dette colossale.

Lorsqu'on examine l'ensemble de l'endettement au Canada en fonction du PIB, la dette des administrations publiques équivaut à environ 100 % du PIB, celle des ménages à environ 101 % et celle des entreprises à près de 118 %. Autrement dit, la dette cumulée représente 318 % du PIB canadien, et il s'agit d'une dette sur laquelle il faut payer des intérêts.

Motion d'ajournement

Nous nous intéressons ici à la dette du gouvernement fédéral, car je ne peux pas me prononcer sur le reste. Ce qui se passe à l'échelle fédérale a des répercussions sur les autres composantes. Plus le gouvernement fédéral dépense, plus il s'endette et plus il doit payer d'intérêts. Or, plus il paie d'intérêts, plus l'encours de la dette exerce des pressions à la hausse sur les autres taux d'intérêt, notamment ceux applicables à la dette des entreprises, aux hypothèques et aux prêts à la consommation. Les sommes en jeu sont énormes.

Nous constatons tous que, partout dans le monde, les banques centrales relèvent leurs taux d'intérêt débiteurs. Cela signifie que l'endettement continuera d'augmenter, tout comme les intérêts à payer. Pourquoi cela revêt-il une importance particulière pour le gouvernement fédéral? C'est parce que pas moins de 29 % de l'encours de la dette du gouvernement du Canada arrivera à échéance au cours de la prochaine année.

Pensons au montant qui devra être refinancé, soit 29 % de près de 1,5 billion de dollars au cours des 12 prochains mois. D'abord, cette somme colossale va affluer sur les marchés de la dette. Une partie correspond à des emprunts arrivant à échéance, tandis qu'une autre partie constituera de nouveaux emprunts. À en juger par la façon dont le gouvernement dépense l'argent, je pense qu'il y aura davantage de nouvelles dettes, mais tel est, pour l'instant, le montant dont le renouvellement est prévu. Cela signifie que les 57 milliards de dollars que les Canadiens versent actuellement en intérêts vont monter en flèche.

Pensons-y. Voyons le taux réel que le gouvernement paie actuellement, soit environ 2,5 %, comme s'il s'agissait du profil d'endettement de l'ensemble de son portefeuille. Imaginons qu'un tiers de ce montant ne soit plus couvert et qu'il faille payer 100 points de base de plus. On parle du tiers de 1,5 billion de dollars, soit 500 milliards de dollars. Si nous devons payer 1 % de plus, cela aura des répercussions considérables sur les Canadiens. Les dépenses inconsiderées du gouvernement vont entraîner une augmentation du service de la dette et des paiements d'intérêts.

L'enjeu est de trouver comment améliorer le profil des dépenses. Les provinces n'ont pas recours au financement à court terme. Leurs paiements sont répartis plus également dans le temps et demeurent relativement modestes tout au long de l'échéancier. Le gouvernement fédéral est celui dont le calendrier de remboursement est le plus concentré au début de l'échéancier.

Lorsque j'ai entendu le ministre des Finances du gouvernement parler cet été...

● (1900)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Madame la Présidente, je suis ravi de répondre ce soir à la question de mon collègue.

Mettons les choses en perspective. Le Canada a la meilleure situation budgétaire du G7. Il a le rapport dette nette-PIB le plus faible. Il a une note de crédit AAA, alors les frais de service de la dette sont relativement bas. Un seul autre pays du G7, l'Allemagne, a la même note. Le FMI a confirmé que le Canada devrait se classer deuxième, parmi les membres du G7, pour son taux de croissance. Lorsque le gouvernement actuel a été porté au pouvoir, avec le premier ministre aux commandes, il a lancé un examen en profondeur

des dépenses qui, grâce à une optimisation des budgets de fonctionnement et des rouages de l'appareil gouvernemental, s'est traduit par des économies de 60 milliards de dollars. Cet exercice de réduction des dépenses a donc été très fructueux.

Nous nous concentrons sur le Cadre de budgétisation des investissements en capital que nous avons mis au point. Si le gouvernement injecte des sommes inédites dans le logement, les infrastructures et la défense, sans parler des mesures destinées à stimuler l'innovation et la productivité, c'est au fond dans le but de former du capital à même l'économie. Globalement, il s'agit de créer dans notre économie un cercle vertueux d'investissements, de croissance élevée et de recettes fiscales additionnelles, de manière à résorber le déficit. C'est ce que la Banque TD a qualifié dernièrement de « supercycle d'investissement ». La RBC a employé la même formule, si je ne m'abuse, pour évoquer cette chaîne de réaction positive en matière d'investissements. Les résultats sont au rendez-vous.

Le Canada a créé 217 000 emplois, ce qui correspond à un taux deux fois plus élevé que celui des États-Unis. Nous avons connu une croissance de 3,3 % du PIB au deuxième trimestre, soit la plus rapide du G7. Le PIB par habitant a augmenté de 3,9 % au deuxième trimestre, dans un contexte où le PIB réel a augmenté et où la population du pays a continué de baisser. Les investissements des entreprises ont augmenté de 8,9 %, et les investissements étrangers directs ont atteint leur plus haut niveau en près de 20 ans, soit 97 milliards de dollars.

Nous avons également pu constater, lors du récent sommet de l'investissement du premier ministre, que notre gouvernement a attiré des investisseurs nationaux, les principales institutions financières et les principaux régimes de retraite du pays, ainsi que des engagements s'élevant à près de 500 milliards de dollars en nouveaux investissements. De toute évidence, nous devons maintenant veiller à ce qu'il y ait une série de projets viables et tangibles qui peuvent être financés par des investisseurs nationaux et internationaux, mais ce sont de bonnes nouvelles.

Lors du sommet de l'investissement, comme le député d'en face en conviendra certainement, le premier ministre a annoncé que nous réduisons de moitié le taux effectif marginal d'imposition sur les nouveaux investissements des entreprises, faisant ainsi du Canada l'économie avancée la plus compétitive au monde sur le plan fiscal. En effet, ce taux passe de 13 à 6,4 %. Il est inférieur de 10 % à celui des États-Unis, représente un tiers de la moyenne de l'OCDE et un quart de la moyenne du G7. La proportion des actifs immobilisés visés par cette mesure passera de 15 à 65 % dans notre économie.

Cette mesure permettra d'attirer davantage d'investissements dans notre pays et créera des conditions favorables à ce supercycle d'investissements au Canada dont j'ai parlé. C'est là une gestion financière responsable de la part du gouvernement. Je comprends les préoccupations du député d'en face, mais je pense que nous avons la situation bien en main.

● (1905)

Greg McLean: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour les chiffres qu'il présente. Nous devons nous attaquer à ce problème.

Je sais que le gouvernement a toujours très bien souligné qu'il devait faire quelque chose parce qu'il y a une crise. La crise se produit parce que les députés ministériels n'ont pas prêté attention à ce qui se trouve devant eux. Ils réagissent toujours à ce qui s'est passé derrière eux. C'est quelque chose qui s'est déjà produit. Cette année, le gouvernement du Canada doit refinancer 29 % de la dette. Cela aura d'énormes répercussions sur les Canadiens en général. Les intérêts continueront d'augmenter. Le gouvernement continue d'accuser des déficits comme si demain n'existait pas. Nous devons prendre les devants.

Je tiens à dire au gouvernement qu'il doit s'attaquer à ce problème maintenant avant qu'il ne devienne une crise et qu'il soit obligé d'agir à posteriori. À l'époque, le gouvernement Chrétien-Martin a été confronté à cette situation. Le résultat a été, bien sûr, une réduction du financement des soins de santé pour les Canadiens. Nous voulons nous assurer que le gouvernement prend les devants cette fois-ci.

Ryan Turnbull: Madame la Présidente, les Canadiens ont élu le gouvernement en lui confiant pour mandat de prendre des mesures audacieuses et de bâtir l'économie la plus forte du G7. C'est exactement ce que nous faisons. C'est exactement ce sur quoi nous nous concentrons.

Motion d'ajournement

Bien entendu, le budget de 2025 a répondu à ce mandat, et le prochain budget du gouvernement fera de même. Il renforcera notre plan visant à bâtir l'économie la plus forte du G7 grâce à des investissements historiques tout en préservant le solide avantage financier du Canada. Nous investissons dans les travailleurs, les entreprises et les infrastructures d'intérêt national qui stimuleront la croissance économique et renforceront la compétitivité du Canada, afin de bâtir l'économie la plus forte possible et de réaliser pleinement notre potentiel.

Parallèlement, nous veillons à ce que ces investissements soient réalisés de manière responsable, traçant ainsi une voie claire vers la prospérité et la viabilité à long terme de notre pays. Les Canadiens souhaitent que le niveau de vie s'améliore au pays, et c'est précisément notre priorité. Voilà pourquoi le fait d'enregistrer une croissance réelle du PIB par habitant pendant deux trimestres consécutifs constitue un progrès considérable.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement

(La séance est levée à 19 h 8.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 23 septembre 2026

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		Berthold	9803
Angus Campbell		Champagne	9804
Johns	9799	Berthold	9804
Hébergement La Passerelle		Lightbound	9804
Schiefke	9799	Les relations intergouvernementales	
L'économie		Normandin	9804
Roberts	9799	MacKinnon	9804
Les relations canado-mexicaines		Normandin	9804
Dzerowicz	9799	MacKinnon	9804
L'économie		Garon	9804
Tolmie	9800	Champagne	9804
Terrebonne		La justice	
Auguste	9800	Caputo	9805
Le prix de l'essence		Anandasangaree	9805
Uppal	9800	Caputo	9805
L'emploi chez les jeunes		Anandasangaree	9805
Zuberi	9800	Khanna	9805
Le logement		Anandasangaree	9805
Stevenson	9801	Khanna	9805
La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation		Anandasangaree	9805
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)	9801	Baldinelli	9806
La célébration d'anniversaires importants à Pontiac—Kitigan Zibi		Sahota	9806
Chatel	9801	Paul-Hus	9806
Les aînés		Fraser	9806
Lewis (Essex)	9801	Paul-Hus	9806
Les coopératives		Fraser	9806
Turnbull	9801	L'identité et la culture canadiennes	
L'économie		Champoux	9806
Jansen	9802	Miller	9806
Le drame à Montréal		Champoux	9806
Housefather	9802	Miller	9807
L'admissibilité à la libération conditionnelle		La justice	
Kuruc	9802	Kirkland	9807
La tragédie de Belleville		Sahota	9807
Malette (Bay of Quinte)	9802	Kirkland	9807
		Sahota	9807
		Goodridge	9807
		Anandasangaree	9807
		Goodridge	9807
		Anandasangaree	9808
		Baber	9808
		Anandasangaree	9808
		L'économie	
		Nathan	9808
		MacKinnon	9808
		Groleau	9808
		Champagne	9808
		Groleau	9808
		Lightbound	9809
		Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	9809
		Belanger (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill) ...	9809
		Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	9809
		Belanger (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill) ...	9809
		Genuis	9809
QUESTIONS ORALES			
L'économie			
Lantsman	9803		
Champagne	9803		
Lantsman	9803		
Champagne	9803		
Cobena	9803		
Champagne	9803		
Cobena	9803		
Hodgson	9803		

Hogan	9809	Ste-Marie	9817
Genuis	9809	Brière	9817
Hodgson	9809	McPherson	9817
Leslie	9810	Calkins	9818
Chartrand	9810	Blanchette-Joncas	9818
Duncan	9810	May	9818
Naqvi	9810	Poilievre	9818
Duncan	9810	MacKinnon	9821
Naqvi	9810	Deschênes	9821
O'Rourke	9810	Albas	9821
MacKinnon	9810	Coteau	9822
Le transport aérien		Blanchette-Joncas	9822
Albas	9811	May	9822
MacKinnon	9811	Larouche	9822
Albas	9811	Larouche	9823
MacKinnon	9811	MacKinnon	9824
Deltell	9811	May	9824
MacKinnon	9811	Ste-Marie	9825
L'identité et la culture canadiennes		Ste-Marie	9825
Al Soud	9811	Lamoureux	9827
Miller	9811	Fergus	9827
Les affaires étrangères		Blanchette-Joncas	9827
Majumdar	9811	Caley	9827
Hodgson	9812	Albas	9829
Les changements climatiques		Deschênes	9829
May	9812	Grant	9830
Dabrusin	9812	May	9830
		Lavoie	9830
		Brière	9832
		Albas	9832
		Albas	9832
		Lamoureux	9834
AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS		AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS	
Loi relative à un cadre national sur les métiers spécialisés et la mobilité de la main-d'œuvre		Le Code criminel	
Projet de loi C-266. Deuxième lecture	9812	Projet de loi C-218. Deuxième lecture	9835
Adoption de la motion	9813	Thériault	9835
Deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité ..	9813	Cooper	9836
AFFAIRES COURANTES		Lamoureux	9837
Les comités de la Chambre		Patzer	9838
Environnement et développement durable		Viersen	9840
Miedema	9813	Jansen	9841
Loi sur la journée nationale des athlètes canadiens		Report du vote sur la motion	9842
Kayabaga	9814	MOTION D'AJOURNEMENT	
Introduction	9814	La santé	
Adoption de la motion	9814	Johns	9842
Motion	9814	Turnbull	9843
Adoption de la motion	9814	Le commerce international	
ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT		Viersen	9844
Loi visant à bâtir un Canada fort		Oliphant	9844
Projet de loi C-39. Deuxième lecture	9814	Les finances	
MacKinnon	9814	McLean (Calgary-Centre)	9845
Bonk	9817	Turnbull	9846

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>